

# SOMMAIRE

01	Principales données financières
02	Présentation du Groupe
20	Rapport de gestion
28	Rapport du Président du Conseil d'Administration
38	Comptes consolidés du Groupe
75	Comptes sociaux simplifiés de la société Cap Gemini S.A.
84	Texte des projets de Résolutions
91	Informations spécifiques
110	Tableau de concordance

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Serge KAMPF**  
PRÉSIDENT

**Ernest-Antoine SEILLIÈRE**  
VICE-PRÉSIDENT

**Christian BLANC**

**Yann DELABRIÈRE**

**Jean-René FOURTOU**

**Paul HERMELIN**  
DIRECTEUR GÉNÉRAL

**Michel JALABERT**

**Phil LASKAWY**

**Ruud van OMMEREN**

**Terry OZAN**

**Bruno ROGER**

## LES CENSEURS

**Pierre HESSLER**  
**Geoff UNWIN**

## LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**PricewaterhouseCoopers AUDIT**  
représenté par Bernard RASCLE

**KPMG S.A.**  
représenté par Jean-Luc DECORNOY  
et Frédéric QUÉLIN.

# PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES

en millions d'euros

	Comptes consolidés				(*) 2003
	1999	2000	2001	2002	
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	4 310	6 931	8 416	7 047	5 754
CHARGES D'EXPLOITATION	3 841	6 228	7 993	6 933	5 599
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>					
Montant	469	703	423	114	155
%	10,9 %	10,1 %	5,0 %	1,6 %	2,7 %
<b>RÉSULTAT NET (Part du Groupe)</b>	266	431	152	(514)	(197)
dont dividende distribué (net)	78	149	50	0	(**) 0
RENTABILITÉ NETTE	6,2 %	6,2 %	1,8 %	(7,3 %)	(3,4 %)
<b>RÉSULTAT PAR ACTION</b>					
Nombre moyen d'actions retraité	77 261 741	107 920 778	127 514 674	126 727 668	126 344 504
Résultat net dilué (part du Groupe) en euros	3,44	3,99	1,20	(4,10)	(1,57)
<b>TRÉSORERIE NETTE</b>					
au 31 décembre	508	849	698	465	266
<b>NOMBRE TOTAL DE COLLABORATEURS</b>					
au 31 décembre	39 626	59 549	57 760	52 683	55 576

(\*) Au 31 décembre 2003, le Groupe détenait 93,32% de la société Transiciel, dont les comptes ont été intégrés globalement en date du 31 décembre 2003. Cette consolidation n'impacte que le bilan consolidé, et est sans effet sur le compte de résultat consolidé de l'exercice 2003.

La trésorerie nette du Groupe qui s'élevait à 454 millions d'euros avant la prise en compte de la société Transiciel est ramenée à 266 millions d'euros du fait de l'endettement net de cette société au 31 décembre 2003 (soit 188 millions d'euros).

Avant prise en compte des effectifs de la société Transiciel (qui s'élevaient au 31 décembre 2003 à 7 272 collaborateurs), l'effectif du Groupe s'élevait à 48 304 collaborateurs.

(\*\*) Proposition soumise à l'Assemblée Générale du 29 avril 2004.

# PRÉSENTATION DU GROUPE Capgemini

## I - HISTORIQUE

Fondé par Serge Kampf en 1967 à Grenoble, Capgemini est devenu l'un des leaders mondiaux dans le domaine des services informatiques.

L'internationalisation du Groupe et l'élargissement progressif de sa gamme de services sont le résultat d'une stratégie de croissance externe et interne qui lui permet aujourd'hui d'être présent dans plus de 30 pays et de proposer à ses clients une offre de services complète, depuis le conseil en management jusqu'à l'assistance technique de proximité en passant par l'infogérance et l'intégration de systèmes.

Parmi les acquisitions les plus significatives figurent celles de Sesa en France (1987), d'Hoskyns au Royaume-Uni (1990), principalement destinée à pénétrer fortement le marché de l'infogérance, de Volmac aux Pays-Bas (1992) et de Programator dans les pays scandinaves (1992), qui ont permis de renforcer les positions du Groupe en Europe du Nord.

Dans les années 1990, le Groupe a également construit, par le biais d'acquisitions aux Etats-Unis (United Research en 1990 et Mac Group en 1991) et en Europe (Gruber Titze und Partners en 1993, Bossard en 1997), une activité mondiale de conseil en management.

L'acquisition d'Ernst & Young Consulting en mai 2000 a contribué à asseoir la dimension internationale du Groupe en triplant la taille de ses opérations en Amérique du Nord (premier marché mondial des services informatiques), tout en se renforçant dans d'autres régions telles que l'Allemagne.

L'acquisition récente de Transiciel (décembre 2003) permet au Groupe de doubler la taille des opérations de Sogeti, l'entité créée fin 2001 dans le domaine de l'assistance technique de proximité. Elle conforte ainsi la position de leader du Groupe en Europe sur un segment qui représente 20 % du marché des services informatiques sur cette même zone géographique.

La signature du contrat « Aspire » au Royaume-Uni en fin d'année 2003 constitue l'autre événement majeur de l'exercice. Ce contrat d'infogérance de 3 milliards de livres sur 10 ans, signé avec l'administration fiscale britannique, constitue une référence de premier plan pour le Groupe en ce qu'elle démontre sa capacité à concurrencer les grands acteurs mondiaux sur ce segment de marché.

Enfin, le Groupe se dote à compter du 15 avril 2004 de la dénomination « Capgemini » qui ne fera donc plus référence au nom « Ernst & Young » comme cela était le cas depuis mai 2000 ; ce changement de dénomination sera accompagné d'une campagne de communication mondiale tout au long de l'année 2004.

## II - ACTIVITÉ

### L'environnement de marché

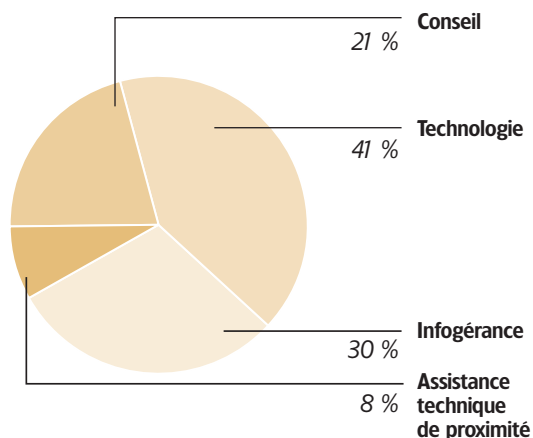
Capgemini opère sur le marché mondial du conseil en management et des services informatiques, dont l'une des principales caractéristiques est qu'il est à la fois hétérogène et fragmenté. Ainsi, malgré un mouvement progressif de consolidation qui a fait passer le poids des dix premiers acteurs de 13 % à plus de 25 % au cours des dix dernières années, la part de marché du numéro un mondial IBM Global Services (33 milliards de chiffre d'affaires en 2002) est de seulement 8 % (source : Gartner).

Seul un petit groupe d'acteurs bénéficie d'une présence internationale et propose une gamme de services susceptible de couvrir l'ensemble des besoins de leurs clients. Avec plus de 48 000 collaborateurs à fin 2003 hors Transiciel, le Groupe fait partie de ces acteurs « globaux » grâce à une couverture géographique mondiale (Europe, Amérique du Nord, Asie-Pacifique) et des positions de premier plan sur les quatre grands segments du marché que sont le conseil, l'intégration de systèmes, l'infogérance et l'assistance technique de proximité.

### Le Groupe en bref

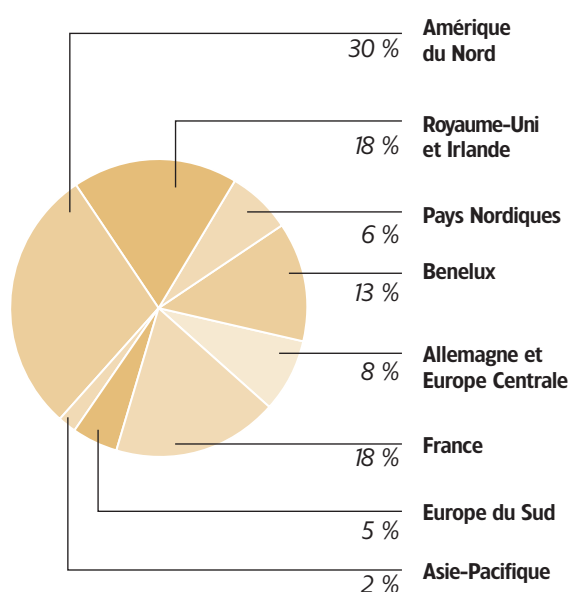
Capgemini met au service de ses clients locaux et internationaux un ensemble de compétences et de ressources articulées autour de **quatre métiers** : le conseil, la technologie, l'infogérance et l'assistance technique de proximité. Chacun d'entre eux correspond en effet à des besoins distincts et nécessite une réponse spécifique, tant du point de vue de l'approche commerciale, du contenu de l'offre que de la mise en œuvre des moyens de production.

Répartition du chiffre d'affaires par métiers en 2003 (hors Transiciel) :



L'organisation opérationnelle du Groupe repose sur des **entités régionales**, elles-mêmes décomposées par métier, ce qui permet de décliner et d'adapter l'offre de services dans chaque pays ou région en fonction des caractéristiques de la demande locale. C'est également le moyen d'ancrer la relation avec le client dans un rapport de proximité géographique en l'accompagnant partout là où il est présent ou souhaite se développer, en intégrant la dimension culturelle locale.

#### Répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques en 2003 (hors Transiciel) :



A compter du 1er janvier 2004, l'animation des unités locales des métiers se fait au travers de 5 grandes unités opérationnelles (Strategic Business Units ou « SBU ») :

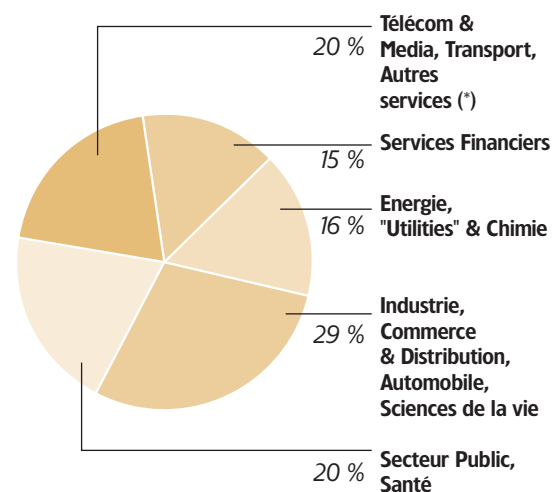
- une unité « métiers » : l'assistance technique de proximité, à savoir l'activité Sogeti-Transiciel,
- une unité Amérique du Nord, regroupant les trois autres métiers,
- l'Europe est constituée de trois unités :
  - une unité transversale « infogérance » qui exerce son activité au Royaume-Uni, en France, aux Pays-Bas et en Allemagne,
  - deux unités géographiques spécialisées dans les activités conseil et intégration de systèmes, l'une comprenant le Royaume-Uni, les pays nordiques, et l'Asie, l'autre la France, l'Italie, la péninsule ibérique et l'Europe Centrale.

Cette organisation permet, sur les ensembles géographiques considérés, de mettre en commun les ressources commerciales et les moyens de production pour une plus grande efficacité opérationnelle. S'agissant de l'infogérance, le regroupement de l'essentiel des activités européennes permet d'atteindre une

taille critique ; le programme de rationalisation des centres de calcul devrait contribuer également à améliorer la performance de cette activité.

Dans les métiers à forte valeur ajoutée, et plus particulièrement le conseil où la connaissance approfondie de l'activité du client joue un rôle fondamental, il est important de s'appuyer sur des **pôles d'expertise sectorielle**. Vecteur essentiel du transfert de savoir-faire au sein du Groupe, ils permettent le développement d'offres à fort contenu sectoriel, et donc à forte valeur ajoutée pour les clients.

#### Répartition du chiffre d'affaires par secteurs en 2003 (hors Transiciel) :



(\*) en 2002 le secteur Autres services était classé dans Secteur public.

La position de premier plan qu'occupe le Groupe au niveau mondial s'agissant de l'intégration de produits progiciels en fait un partenaire de choix pour les grands acteurs technologiques dans le cadre du développement de leurs nouvelles générations de produits. Le Groupe a ainsi construit un réseau d'alliances avec les grands acteurs mondiaux de la technologie : SAP, Siebel, Oracle, Microsoft, HP, Cisco, Intel ... Grâce à un haut niveau **d'expertise technologique**, le Groupe est en mesure de développer des **offres de services innovantes**, l'approche « multi-alliances » permettant en outre de réunir, sur certains projets, plusieurs de ses partenaires pour offrir au client la solution la plus appropriée.

### III – LES MÉTIERS

#### Le conseil (transformation/processus)

Cette activité a pour mission de contribuer à la transformation de l'activité et l'amélioration des performances économiques des entreprises, grâce à une connaissance approfondie de leurs métiers et de leurs processus.

L'activité Conseil est articulée autour de 2 grandes familles d'offres : d'une part le conseil en processus (« Process Consulting ») qui recouvre la gestion de la relation client (« Customer Relationship Management » ou CRM), la gestion de la chaîne logistique et l'optimisation des fonctions support (« Finance & Employee Transformation »), d'autre part le conseil en transformation (Transformation Consulting) qui permet d'accompagner les dirigeants dans l'identification, la définition et la mise en oeuvre du changement au sein des entreprises.

### La technologie

#### (architecture/intégration de systèmes/infrastructure)

Ces services font appels à la capacité de concevoir et d'intégrer des solutions, d'exploiter les innovations et de transformer l'environnement technologique. Ils sont étroitement articulés avec les missions de conseil, dans la mesure où la transformation et la remise à niveau des systèmes d'information sont indissociablement liées aux choix du client en matière d'organisation.

L'activité Technologie recouvre trois types de services : ceux liés à l'architecture des systèmes, ceux liés à l'optimisation des infrastructures (pilotage des systèmes, réseaux et données) et enfin ceux relevant de l'intégration des systèmes et des développements applicatifs.

### L'infogérance

#### (gestion des systèmes d'information et des processus)

Cette activité se concrétise par une prise en charge totale ou partielle de la gestion des ressources informatiques du client et parfois d'une transformation de son système d'information (infogérance de transformation). Dans tous les cas, il s'agit pour le Groupe d'optimiser le rapport coût/performance en faisant appel à son expertise dans les domaines de la gestion des systèmes d'information et de l'optimisation des processus métiers.

L'infogérance regroupe trois catégories d'offres de services : la tierce-maintenance applicative (« Application Management »), la gestion des infrastructures et des réseaux (« Infrastructure and Network Outsourcing »), et enfin l'externalisation des fonctions support (« Business Process Outsourcing »).

### L'assistance technique de proximité

#### (Sogeti/Transiciel)

Ces services, implantés géographiquement au plus près des décideurs techniques locaux des grandes entreprises, visent à soutenir les capacités internes des directions informatiques en leur proposant dans les délais les plus brefs les meilleurs spécialistes. Regroupés au sein de Sogeti depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, les services d'assistance technique de proximité portent sur le développement de logiciels spécifiques, la gestion des applications sur site client et la gestion des matériels et réseaux. L'acquisition de Transiciel fin 2003 renforce considérablement les positions de Sogeti en Europe, où les services de proximité représentent environ 20 % des dépenses informatiques.

## IV - L'APPROCHE SECTORIELLE

### Secteur Public

Le secteur public au niveau mondial - qu'il s'agisse des grandes organisations internationales ou des collectivités locales - est engagé dans de vastes réformes. Dans ce marché porteur, le Groupe se positionne comme le partenaire privilégié des initiatives de transformation. Des projets majeurs sont lancés dans les domaines de la défense, de l'administration fiscale, de la justice ou par des instances locales, et ce dans de nombreux pays, notamment au Royaume-Uni, aux Etats-Unis, aux Pays Bas, en France, en Espagne, en Allemagne, au Canada et en Australie. La signature fin décembre 2003 d'un contrat d'infogérance de transformation de 3 milliards de livres avec l'administration fiscale britannique (« contrat Aspire ») illustre parfaitement la position de prestataire de référence que le Groupe a acquise dans le secteur public britannique, où il a ces dernières années remporté un certain nombre de succès. De ce fait, le Groupe est bien positionné pour tirer parti dans les prochaines années d'une demande publique qui devrait rester soutenue notamment en Europe continentale.

### Santé

Le Groupe propose une gamme de services complète à de nombreux acteurs du domaine de la santé : les cabinets médicaux, les centres hospitaliers universitaires, les centres de rééducation, les prestataires de soins intégrés ainsi que les entreprises technologiques positionnées sur ce secteur. Avec plus de mille spécialistes, y compris des experts en logiciels dédiés, le Groupe est en mesure d'apporter à ses clients des solutions adaptées aux problématiques actuelles de ce secteur : un contrôle plus étroit des investissements technologiques, l'impact des nouvelles technologies sur les soins de santé, la redéfinition des processus métiers pour une plus grande efficacité clinique et financière, et l'amélioration de la collaboration sur le plan opérationnel entre organismes payeurs et prestataires de santé.

### Automobile

Le Groupe accompagne treize des quatorze plus importants constructeurs automobiles dans le monde, ainsi que de nombreux équipementiers. General Motors, Nissan, DaimlerChrysler, Ford, BMW, Renault, Mitsubishi, PSA, Honda, Fiat, Visteon, Michelin, Goodyear et Faurecia figurent parmi ses principaux clients. Il leur propose des prestations de conseil et des services d'intégration de systèmes adaptés à chaque maillon de la chaîne de valeur : gestion de la chaîne d'approvisionnement, processus prise de commande-livraison, gestion de la relation avec les clients et les concessionnaires, solutions dédiées au marché des pièces de rechange, gestion du cycle de vie des produits, suivi de fabrication et de qualité, ainsi que solutions de *back-office* classiques. En 2003, Capgemini a signé avec IBM un contrat de cinq cent millions de dollars sur dix ans, portant sur la gestion des applications de l'équipementier américain Visteon. Ce contrat s'inscrit dans le partenariat mondial qui lie Visteon et IBM.

## Industrie, Commerce et Distribution

En 2003, l'activité du Groupe dans le secteur industriel et des hautes technologies a été principalement axée sur le développement d'applications en environnement distribué, l'externalisation des processus métiers («BPO - *Business Process Outsourcing*»), les solutions mobiles de chaîne d'approvisionnement, l'identification par radiofréquence (RFID) et les solutions de *sourcing*. IBM, Philips, Sony, Nokia, General Electric, Lucent Technologies et Thomson Multimedia comptent parmi les principaux clients du Groupe. Par ailleurs, le Groupe s'est allié à Hewlett Packard pour déployer la solution de place de marché privée keyChain™ de collaboration avec les fournisseurs. Dans le domaine des biens de consommation et du commerce de détail, le Groupe a accompagné des clients phares tels que Carrefour, The Coca-Cola Company, Royal Ahold, Delhaize/Food Lion, South African Breweries et Tesco. La mise en œuvre de la technologie RFID contribue à renforcer l'efficacité de leur chaîne d'approvisionnement. Enfin, le pôle Distribution collabore avec quatorze des vingt plus grands prestataires logistiques mondiaux dont Deutsche Post-World Net, Exel, FedEx et TPG ainsi que La Poste et la Poste Italienne.

## Energie, «Utilities» et Chimie

En Europe comme aux Etats-Unis, les entreprises de ce secteur font face aux mêmes enjeux. L'ampleur des pannes d'électricité intervenues en 2003 plaide en faveur d'un approvisionnement fiabilisé, tandis que la prochaine étape de la déréglementation, prévue en Europe pour juillet 2004, constitue un thème majeur. Le Groupe a élaboré des solutions spécifiques qui répondent à ces enjeux. Les géants du pétrole ont également connu une année mouvementée avec le renchérissement inhabituel du brut consécutif à la guerre en Irak, et la nécessité d'améliorer leurs résultats pour satisfaire leurs actionnaires. La mondialisation, la standardisation et l'optimisation de l'exploitation sont ainsi devenues les priorités dans ce secteur. En 2003, le Groupe est ainsi intervenu dans de grands projets de reconfiguration pour des clients tels que : Total et EDF en France, Statoil, E.ON, Enel en Europe, Hydro One et TXU en Amérique du Nord, Sepco en Chine, ainsi que Akzo Nobel, BP et Shell au niveau mondial.

## Services Financiers

Le Groupe, qui occupe une position de leader dans les Services Financiers, compte parmi ses clients trente-cinq des premières institutions financières mondiales. La gestion de patrimoine, la banque de détail et les services de saisie d'opérations sont au

cœur de l'offre du Groupe. En 2003, les équipes du pôle Services Financiers ont collaboré au plan mondial avec quatre clients stratégiques : AXA, Allianz, ABN AMRO et ING. Ainsi, le Groupe a mené pour AXA Japon (branche non-vie) des missions de conseil et de services technologiques (dont la création d'un canal de commercialisation en ligne), afin d'assurer, dans des délais très stricts, la mutation des systèmes d'information de ce client. Une équipe, principalement originaire de France et d'Inde, a mis en œuvre un déploiement en environnement distribué permettant au client d'obtenir les résultats de ses activités avec rapidité et précision. AXA bénéficie désormais d'un meilleur ciblage clients grâce à une solution intégralement en ligne, et peut proposer une plus large palette de produits pour des coûts réduits.

## Télécommunications, Média & «Entertainment»

Depuis plus de trente ans, le Groupe assiste les acteurs des secteurs télécommunications, médias et divertissement dans la réalisation de leurs objectifs stratégiques et financiers. Cette activité a effectué en 2003 des missions dans des domaines de pointe comme les nouveaux services multimédias et la gestion des médias numériques, ou encore des services plus traditionnels comme la refonte de la facturation et la fusion de systèmes. Parmi nos principaux clients figurent BSkyB, France Telecom, Nextel, Reach Telecom, TeliaSonera, Telecom Italia Mobile, Time Warner et Vodafone.

## Sciences de la vie

Au cours des dernières années, les clients du Groupe dans le secteur des Sciences de la Vie (pharmacie, biotechnologie, matériel médical et agrochimie) ont affiché une croissance soutenue et régulière de leur activité et de leurs résultats. En 2003 toutefois, ils ont pour la plupart subi une dégradation de leur environnement de marché, en raison notamment de l'érosion du chiffre d'affaires généré par les produits phares et d'une concurrence accrue des produits génériques. Dans ce contexte, les efforts des entreprises ont porté prioritairement sur l'amélioration de la productivité et les réductions de coûts, tandis qu'un mouvement de concentration se fait jour dans ce secteur. La division Sciences de la Vie dispose d'une force commerciale mondiale et d'équipes de consultants hautement qualifiés, qui développent des solutions innovantes et spécifiques au secteur pour favoriser la compétitivité de nos clients. Le Groupe accompagne dix-sept des vingt plus grandes entreprises pharmaceutiques mondiales dans la redéfinition de leurs processus métiers essentiels, au travers de partenariats qui s'inscrivent souvent dans le long terme.

## V - ORGANISATION GÉOGRAPHIQUE ET PRINCIPALES FILIALES DU GROUPE

Le Groupe est présent dans 34 pays. Avec une forte implantation en Amérique du Nord (30 % du chiffre d'affaires 2003), en France (marché historique du Groupe, avec 18 % du chiffre d'affaires), au Royaume-Uni (18 %) et au Benelux (13 %), lesquelles représentent au total près de 80 % de l'ensemble.

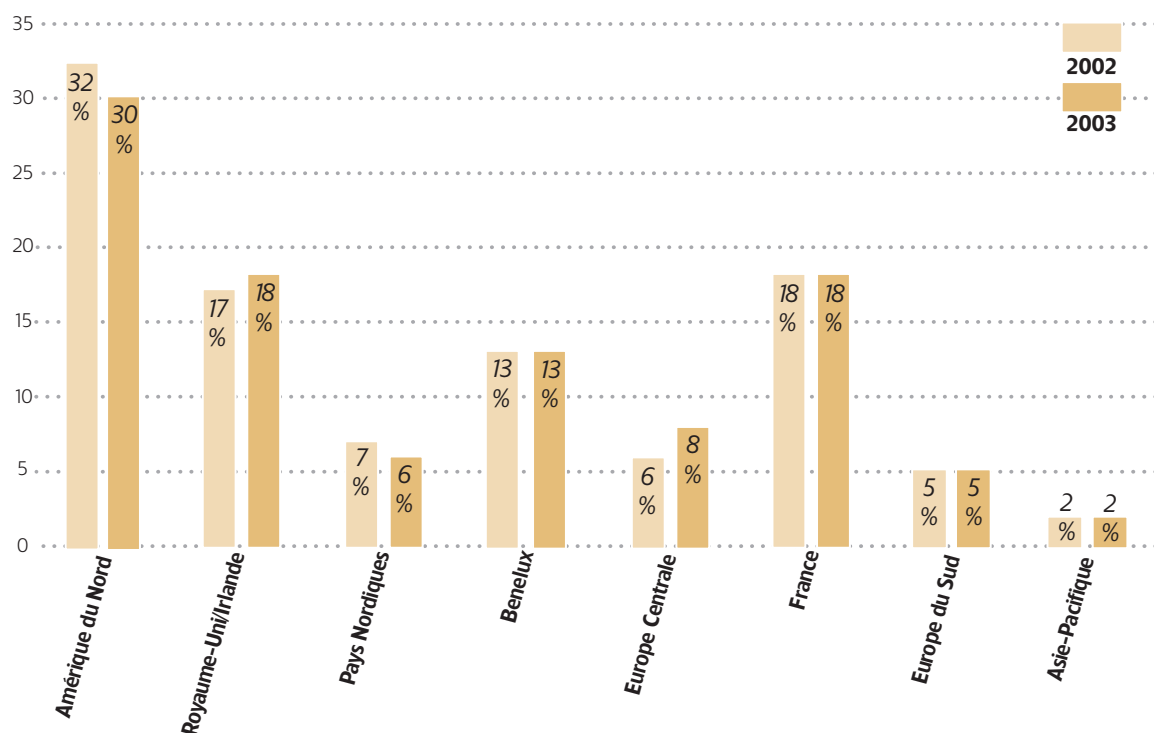
Le Groupe exerce son activité au travers de 153 filiales consolidées dont la liste est donnée à la note 27 (page 72 à 74) des états financiers consolidés. Ces filiales sont regroupées opérationnellement en 8 « géographies » dont le poids relatif en 2002 et 2003 est illustré par le schéma ci-dessous.

Au 31 décembre 2003, après le rachat des 4,84 % d'intérêts minoritaires que Cisco détenait dans le capital de Cap Gemini Telecom SA, le pourcentage de participation du Groupe a été porté à 100 %. Le Groupe détient ainsi 100 % du capital de ses principales filiales à l'exception de Transiciel dont le pourcentage de détention du capital au 31 décembre 2003 était de 93,3 % (il est de 96,71 % à l'issue de la période de réouverture de l'offre).

Outre ces filiales opérationnelles, Cap Gemini S.A. détient 100 % du capital de trois autres sociétés :

- deux sociétés civiles immobilières, l'une propriétaire des locaux abritant le siège social de la Place de l'Etoile à Paris, l'autre les installations de l'ancienne Université du Groupe située à Béhoust,
- une SARL propriétaire de la nouvelle Université du Groupe, centre de formation international situé à Gouvieux, à 40 km au nord de Paris, et mise en exploitation début 2003.

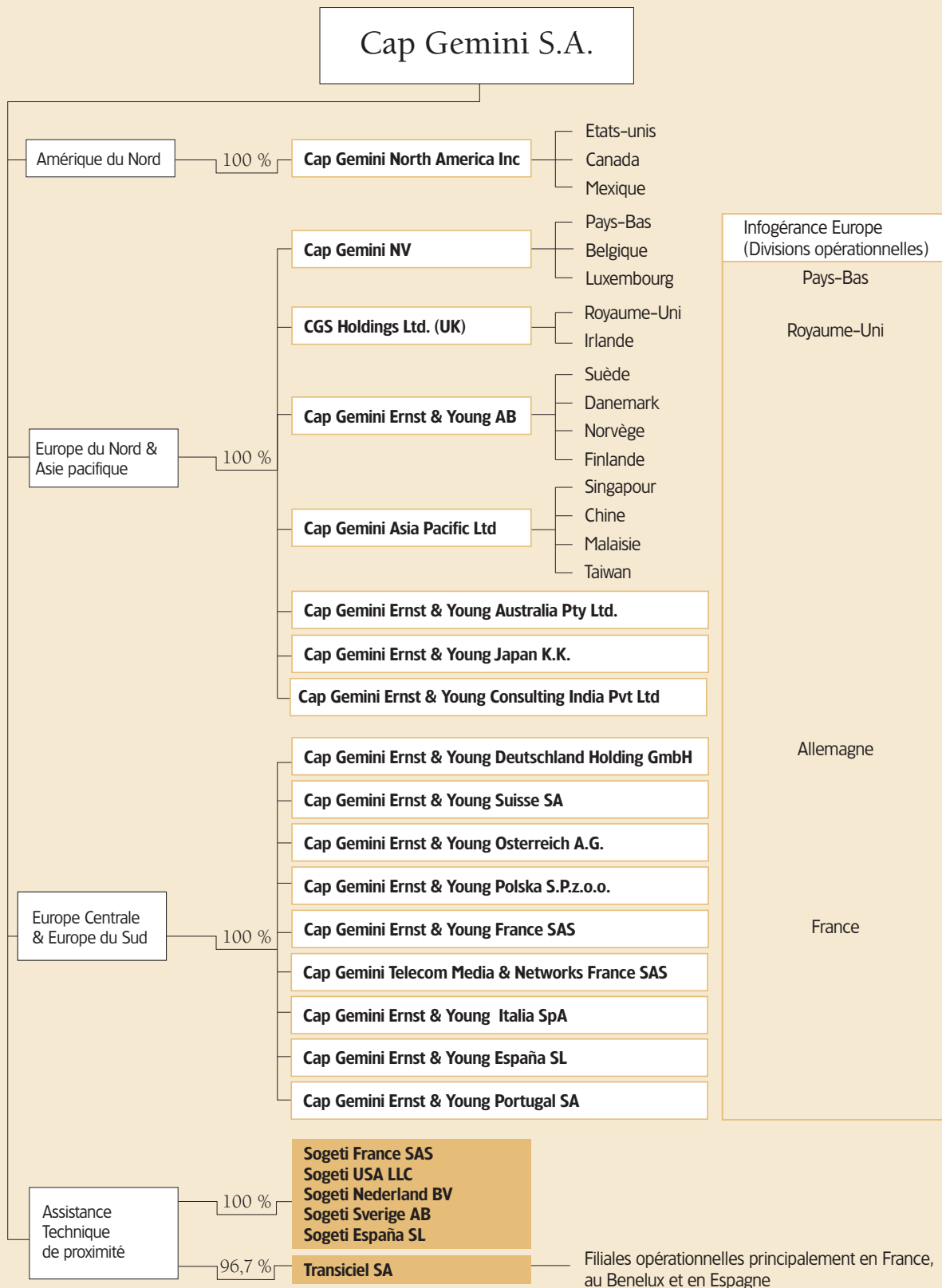
La société mère Cap Gemini S.A., via son Conseil d'Administration, détermine les orientations stratégiques du Groupe et veille à leur mise en oeuvre. Dans son rôle d'actionnaire, elle contribue notamment au financement de ses filiales, soit en fonds propres, soit sous forme de prêts, soit par la mise en place de cautionnements. Enfin, elle met à la disposition de ses filiales l'usage de la marque et de méthodologies qui lui appartiennent notamment "Deliver" et perçoit à ce titre des redevances (celles-ci se sont élevées à 125 millions d'euros en 2003 contre 159 millions d'euros en 2002).



## Organigramme simplifié du Groupe

A compter du 1er janvier 2004, le Groupe est constitué de 5 grandes unités opérationnelles (Strategic Business Units ou « SBU ») :

- 3 unités géographiques : Amérique du Nord, Europe du Nord et Asie-Pacifique, Europe Centrale et Europe du Sud
  - 2 unités métiers : d'une part la SBU Infogérance qui exerce son activité au Royaume-Uni, en France, aux Pays-Bas et en Allemagne ; d'autre part, le pôle assistance technique de proximité, à savoir l'activité Sogeti-Transiciel.
- (voir aussi commentaire page 3)



Comme indiqué en page 2, le Groupe prévoit d'adopter à compter du 15 avril 2004 la dénomination «Capgemini». En conséquence, les démarches ont été entreprises afin de supprimer les mots «Ernst & Young» de la dénomination sociale des filiales.



## VI – L'ENTREPRISE SOCIALE ET CITOYENNE

Les objectifs fondamentaux du Groupe sont :

- de faire bénéficier ses clients et partenaires de son expertise et de ses savoir-faire dans une approche ouverte de collaboration,
- d'assurer une croissance durable et profitable sur le long terme,
- de permettre un retour sur investissement vis à vis des actionnaires
- de favoriser le développement de ses collaborateurs.

Cette ambition repose sur de grands principes d'organisation mais également sur des valeurs et des règles de conduite qu'il convient de respecter, de défendre et de faire vivre au quotidien.

Ces valeurs et ces règles sont ancrées dans l'histoire du Groupe. A cet égard, le Président rappelait dans son message de Mars 2003 que dans une société de services : « les attitudes comptent autant que les aptitudes et les comportements autant que les savoirs ». L'attention portée au respect des valeurs du Groupe constituera toujours une alternative pertinente à la prolifération des règlements et aux défaillances des systèmes.

Ces valeurs sont :

- **L'HONNÉTÉTÉ** et en particulier le refus de toutes pratiques déloyales dans la conduite des affaires en vue d'obtenir un contrat ou un avantage particulier. Des règles précises relatives aux commissions, cadeaux et dons de toute nature ont été établies dans cet esprit.
- **L'AUDACE** au sens du goût d'entreprendre, de l'envie de prendre des risques et de s'engager, dans le respect d'un principe général de prudence et de lucidité sans lequel le manager audacieux peut se révéler dangereux.
- **LA CONFIANCE**, qui implique la volonté de responsabiliser les hommes et les équipes, et de confronter les responsables aux effets de leurs actions et décisions. La confiance implique également l'ouverture d'esprit et une grande transparence dans la circulation de l'information.

- **LA LIBERTÉ** ou encore, la créativité, l'innovation, l'indépendance d'esprit et le respect des autres dans leurs cultures, leurs habitudes et leurs différences ce qui est indispensable dans un Groupe présent dans plus d'une trentaine de pays et comptant plus de 55 000 personnes représentant une centaine de nationalités différentes.
- **LA SOLIDARITÉ** et la capacité à partager solidairement les bons et les mauvais moments.
- **LA SIMPLICITÉ** dans les relations avec les autres et dans l'approche des sujets.
- **LE PLAISIR** enfin, sans lequel tout projet d'entreprise est difficile, voire impossible à réaliser.

Par ailleurs, les entreprises de service ont un rôle primordial à jouer dans la transmission de valeurs sociales et sociétales tant en interne qu'au sein de leurs entreprises clientes.

L'importance grandissante de ces notions ne doit pas occulter la nécessité d'en avoir une approche adaptée à chaque société ou à chaque secteur dans une perspective dynamique et pragmatique. Pour être en mesure d'assumer plus de responsabilités dans la société tout en intégrant de nombreuses contraintes nouvelles légales ou sociétales sans pour autant perdre en compétitivité, chaque entreprise doit inventer un nouveau cadre de développement de manière pragmatique et volontariste.

En tant que société de services, c'est la démarche que le Groupe a voulu adopter en interne en mettant l'accent en priorité sur les aspects sociaux et sociétaux, qui semblent les mieux adaptés à ses activités, avant d'aborder ultérieurement de manière plus approfondie l'aspect environnemental. Les actions prioritaires pour 2004 porteront sur :

- une mesure précise et régulière du respect des règles fondamentales liées aux relations humaines telles qu'elles sont définies au sein du Groupe,
- la formation et la mise à niveau des compétences en fonction des évolutions technologiques et de la demande du marché,
- une meilleure prise en compte de la diversité,
- la mise en place d'indicateurs environnementaux.

## 1 - LES RELATIONS HUMAINES

### A. Évolution de l'effectif du Groupe

L'évolution de l'effectif du Groupe sur les 9 dernières années est le reflet des cycles d'investissement en conseil et services informatiques. En particulier, l'effectif a fortement progressé à la fin des années 90 pour culminer lors du rachat des activités d'Ernst & Young Consulting en 2000, à la faveur d'une croissance de l'activité alimentée par les besoins que faisaient naître l'adop-

tion grandissante d'Internet et les passages à l'an 2000 et à l'euro. Au cours des trois dernières années, l'industrie du conseil et des services informatiques s'est ressentie de l'explosion de la bulle Internet et de la dégradation de l'environnement économique suite aux diverses crises internationales (11 Septembre et guerre en Irak en particulier). Ces conditions de marché ont conduit à des ajustements à la baisse de l'effectif sur cette dernière période :

Années	Effectif moyen		Effectif fin d'année	
	Nombre	Evolution	Nombre	Evolution
1995	20 477		22 079	
1996	23 934	16,9 %	25 950	17,5 %
1997	28 059	17,2 %	31 094	19,8 %
1998	34 606	23,3 %	38 341	23,3 %
1999	39 210	13,3 %	39 626	3,4 %
2000	50 249	28,2 %	59 549	50,3 %
2001	59 906	19,2 %	57 760	- 3 %
2002	54 882	- 8,4 %	52 683	- 8,8 %
2003	49 805	- 9,3 %	(*) 55 576	5,5 %

(\*) 48 304 hors apport Transiciel

L'évolution de la répartition géographique est la suivante :

Fin d'année	31/12/2003		31/12/2002		31/12/2001	
	Effectif	Mix %	Effectif	Mix %	Effectif	Mix %
Europe Centrale	3 055	5,5 %	3 124	5,9 %	3 555	6,2 %
France	18 442	33,2 %	13 378	25,4 %	14 045	24,2 %
Europe du Sud	5 404	9,7 %	4 636	8,8 %	5 546	9,6 %
Benelux	8 540	15,4 %	8 860	16,8 %	9 862	17,1 %
Amérique du Nord	7 914	14,2 %	9 674	18,4 %	9 810	17,0 %
Royaume-Uni / Irlande	6 496	11,7 %	7 268	13,8 %	7 906	13,7 %
Pays Nordiques	3 672	6,6 %	4 250	8,1 %	5 149	8,9 %
Asie-Pacifique	2 053	3,7 %	1 493	2,8 %	1 887	3,3 %
<b>TOTAL</b>	<b>55 576</b>	<b>100 %</b>	<b>52 683</b>	<b>100 %</b>	<b>57 760</b>	<b>100 %</b>

Cette évolution traduit d'une part l'impact des mesures d'ajustement des effectifs du Groupe au cours des 3 dernières années ainsi que les effets de l'adoption progressive du modèle de production appelé « Rightshore », qui combine des ressources locales proches du client et des ressources qui peuvent être situées dans des centres de production spécialisés en fonction d'une technologie ou d'une offre, ou encore dans des zones à plus faible coût salariaux, ce qui explique notamment le développement des activités en Inde, en Pologne, en Chine et en Espagne.

En excluant l'effet de Transiciel (acquis fin décembre 2003), l'effectif de fin 2003 comptait 4 379 personnes de moins qu'à fin

2002, du fait essentiellement des mesures d'ajustements de capacité et d'une politique sélective de remplacement des départs volontaires. Les 5 000 embauches effectuées pendant l'année 2003 (dont un peu moins de 800 par le biais de projets d'Infogérance) ont porté principalement sur des profils expérimentés notamment pour compenser l'effet des 5 500 départs volontaires, même si les embauches de jeunes diplômés ont également repris en cours d'année dans certains pays (notamment l'Inde ou le Royaume-Uni) ou secteurs (télécommunications).

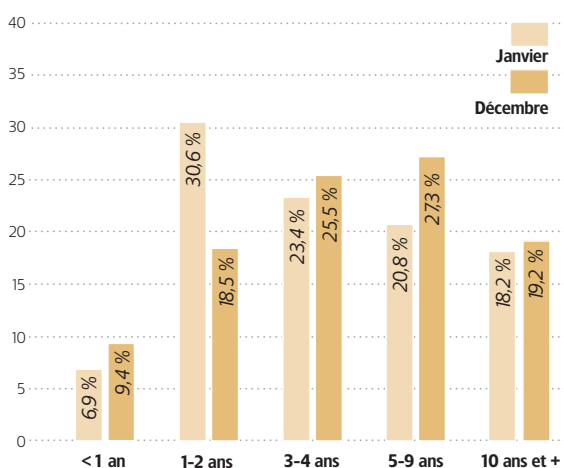
Dans le même temps, le taux de rotation du personnel, qui enregistre le pourcentage de départs volontaires, s'est inscrit cette année à 10,7 %, en légère décroissance par rapport à l'année 2002 (12,3 %).

Le taux d'activité s'établit à 74,6% pour l'exercice 2003 à comparer à 71,2% pour l'exercice 2002. Ce taux est égal aux temps imputés sur les projets par les collaborateurs, rapportés au total des temps travaillés et payés.

De manière à mieux connaître la composition de ses effectifs, le Groupe a mis en place en 2003 des indicateurs en particulier au niveau de l'ancienneté moyenne, de l'âge moyen et de la répartition homme/femme.

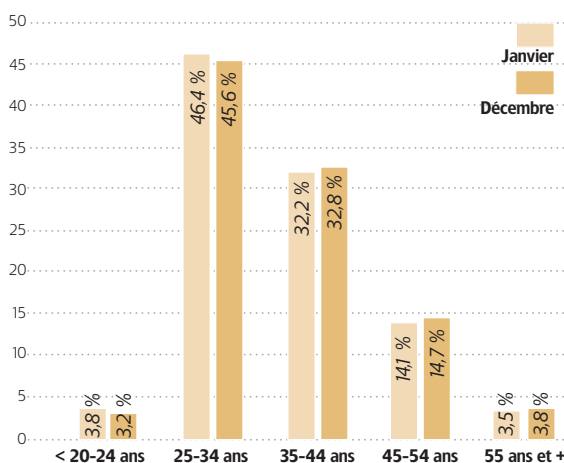
### Analyse des effectifs par ancienneté, âge et mixité

Effectifs - Ancienneté (2003)



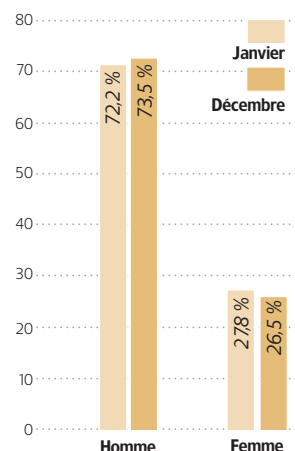
Les personnes ayant plus de 5 ans d'ancienneté ont représenté en moyenne environ 43 % des effectifs du Groupe en 2003.

Effectifs - Répartition en fonction de l'âge (2003)



La moyenne d'âge des collaborateurs du Groupe s'établit à 37 ans et n'a que très peu évolué sur l'année 2003.

Effectifs - Répartition homme / femme (2003)



Les femmes ont représenté en moyenne 26,5 % de l'effectif en 2003, l'évolution sur l'année traduisant l'importance croissante de l'activité d'infogérance plus « masculine » dans notre portefeuille d'activités.

### B. Le capital humain

Le Groupe étant fournisseur de prestations intellectuelles, son outil de production repose essentiellement sur ses collaborateurs dont le niveau de qualification se doit d'être élevé. La motivation des hommes et la gestion du capital intellectuel constituent des facteurs déterminants de succès : la gestion sociale et la politique des ressources humaines sont au cœur de la démarche du Groupe en matière de développement durable.

#### 1) LES FONDAMENTAUX

Une telle démarche doit s'inscrire dans le respect d'un certain nombre de principes. Ces principes représentent les fondamentaux de la relation que le Groupe souhaite construire avec ses collaborateurs. Ils stipulent que :

- tout collaborateur doit avoir une évaluation annuelle de performance et avoir l'opportunité de discuter de celle-ci lors d'un entretien individuel.
- tout collaborateur doit disposer d'un plan personnalisé de développement indiquant les axes de formation.
- tout collaborateur qui le souhaite doit pouvoir disposer de l'assistance d'un « mentor » avec lequel échanger sur son évolution professionnelle.
- tout collaborateur doit avoir l'occasion à intervalles réguliers de fournir son opinion lors d'un sondage sur l'évolution de la société dans son ensemble et plus spécifiquement sur le développement professionnel.
- tout collaborateur doit être régulièrement informé par ses managers et doit avoir la possibilité d'échanger sur ses affectations et son environnement de travail.

## 2) UNE GESTION DES CARRIÈRES PERSONNALISÉE

### *Le modèle de compétences*

L'évolution de carrière des collaborateurs et leur développement professionnel se fait dans le cadre d'un modèle de compétences défini au niveau du Groupe qui est la base de l'évaluation de performance et du développement professionnel.

Le modèle de compétences générique qui s'appuie sur le partage de valeurs communes est décliné pour prendre en compte les spécificités de chaque métier du Groupe (expériences nécessaires pour progresser, savoirs ou expertises propres à chaque métier, etc)

### *Le développement personnel et l'évaluation*

Un des enjeux majeurs d'une entreprise de services est d'assurer l'homogénéité et la transparence dans l'évaluation de la performance individuelle sur des bases connues et clairement définies. C'est dans un tel cadre que l'on peut assurer le développement professionnel de tous.

Pour ce faire, le Groupe dispose d'un système homogène d'évaluation des performances de ses collaborateurs qui repose sur des évaluations régulières établies essentiellement à l'occasion des projets clients, discutées lors d'entretiens individuels avec les intéressés.

Un système de parrainage a été déployé dans certains métiers, pour permettre aux collaborateurs d'avoir tout au long de leur parcours professionnel un avis indépendant et des conseils sur la gestion de carrière donnés par d'autres collaborateurs du même métier, mais plus expérimentés.

### *La mobilité*

La mobilité géographique, soit au sein d'un pays, soit à l'international, est une caractéristique des métiers du Groupe et répond souvent à des demandes exprimées par les collaborateurs. La mobilité est favorisée au sein même des pays par l'existence de sites Internet dédiés à l'emploi indiquant les postes disponibles de manière à permettre la promotion de ces postes en interne et en priorité avant d'aller éventuellement recruter à l'extérieur de la société. Une section spécifique de l'Intranet du Groupe est destinée aux règles/procédures et informations utiles aux collaborateurs du Groupe impliqués sur des missions à l'étranger en envisageant une carrière internationale.

## 3) L'IMPÉRATIF DE LA FORMATION

### *Politique générale de formation*

La valeur d'une société de conseil et de services informatiques réside dans son capital intellectuel. Dans un monde en mutation permanente et rapide, il est impératif de maintenir, d'adapter et de développer les connaissances et compétences des collaborateurs aux technologies les plus innovantes ainsi qu'aux besoins des clients. Les collaborateurs qui rejoignent le Groupe sont désireux de capitaliser leurs connaissances et d'acquérir des expériences professionnelles enrichissantes. Il y a donc sur ce point convergence d'intérêts entre eux et le Groupe.

Cet axe fondamental de développement des compétences repose sur différentes approches :

- les programmes de formation classiques,
- la mise en place du parrainage,
- le développement du e-learning,
- la formation sur projet,
- la mise en œuvre de base de données aisément accessibles pour partager la connaissance,
- la gestion de communautés d'intérêts professionnels.

Cette approche repose sur une culture de partage et l'utilisation de réseaux pour faciliter la diffusion de la connaissance, son utilisation, l'innovation et la collaboration.

Une attention particulière est portée à la formation du personnel d'encadrement, car il exerce un rôle clé dans l'articulation et la mise en œuvre de la stratégie du Groupe (managers, responsables de comptes, de projets...). De nouveaux programmes de formation des managers sont régulièrement développés et notamment, seront adaptés en 2004 afin d'intégrer les aspects relatifs à la notion d'entreprise citoyenne.

### *Des moyens conséquents au service de la formation*

S'agissant de la formation, il convient de distinguer les moyens mis en œuvre au niveau du Groupe de ceux mis en œuvre localement.

La politique de formation se décline tout d'abord au niveau global avec un système commun : « Mylearning » accessible sur inscription à tous les collaborateurs du Groupe et qui regroupe un catalogue de formations délivrées soit par Internet (e-learning) soit dans des centres de formation locaux ou au sein de la nouvelle Université du Groupe mise en service début 2003. Cette Université qui représente un investissement très significatif (96 millions d'euros) est la traduction de l'importance que le Groupe attache à la formation. Elle constitue une passerelle d'intégration et d'échanges pour les collaborateurs du Groupe.

Par ailleurs, la formation est déclinée localement par métier et par pays (essentiellement pour des raisons tenant à la langue) sur la base de catalogues et de serveurs de formations.

En 2003, en moyenne 12 700 collaborateurs ont suivi une formation chaque trimestre, une même personne pouvant en avoir suivi plusieurs, ce qui montre qu'une majorité des collaborateurs a bénéficié d'une formation en 2003. A cela il convient d'ajouter les formations sur projets ainsi que les prestations e-learning. Ces dernières ne se mesurent pas en heures mais plutôt en nombre de personnes ayant achevé un cycle de formation. En 2003 plus de 20 000 cursus de formation ont été suivis sur plus de 2 000 cours disponibles en catalogue.

### *L'anticipation des besoins - l'« employabilité »*

Dans un secteur d'activité en évolution technologique rapide,

le maintien du niveau des connaissances et des compétences de nos collaborateurs et l'adéquation de celles-ci avec les besoins du marché représentent un enjeu majeur, au niveau économique et au niveau social. Dans ce cadre, l'entretien annuel d'évaluation est l'occasion d'établir un plan de développement personnalisé. Par ailleurs, un processus systématique et itératif de revue du portefeuille d'offres et de son évolution prévisible est en cours de déploiement dans les unités opérationnelles afin de mieux appréhender les besoins futurs, construire les plans de formation et adapter les compétences par le biais de programmes globaux et locaux. A cette évaluation participent différents partenaires, des experts des différents métiers du Groupe et de son réseau interne de certification.

#### **Le processus de certification**

Ce processus interne consiste à faire évaluer par des pairs les compétences des collaborateurs selon des critères précis et clairement définis (expérience acquise, partage de la connaissance, utilisation des outils et méthodes internes, « mentoring » et leadership). L'objectif de cette certification est triple :

- créer une communauté d'intérêt professionnelle forte et reconstruite en partageant l'information, le savoir et le savoir-faire dans des domaines spécifiques,
- s'assurer de l'homogénéité des compétences et de leur graduation au niveau interne et vis à vis des clients,
- acquérir ainsi un avantage compétitif pour la société et accroître « l'employabilité » du collaborateur.

A fin 2003 le nombre de personnes certifiées au niveau du Groupe s'élevait à 2 285 personnes contre 1 529 seulement à fin juin 2003.

Le Groupe dispose d'une politique de certification externe déjà ancienne avec de nombreux sites ou unités opérationnelles certifiés ISO9001 en France, en Grande-Bretagne, en Irlande, en Belgique, en Espagne, en Italie, au Canada et en Inde et plus récemment avec la certification CMM (« Capability Maturity Model ») spécifique au métier du développement applicatif. A ce titre, une certification au niveau maximum a été obtenue par le centre de Mumbai en Inde et de nombreux centres de développement applicatif sont déjà certifiés ou en cours de certification aux niveaux 2 et 3 (Etats Unis, France...).

#### **4) LE PARTI PRIS DE LA COMMUNICATION INTERNE**

La communication étant un moyen clé de diffusion de la connaissance, il existe de nombreuses initiatives destinées à la favoriser au niveau du Groupe :

- le site interne du Groupe : Talent, actualisé de façon hebdomadaire et sur lequel sont logés l'ensemble des informations, des processus et des méthodes de la société, des liens avec les sites locaux, la formation, les communautés,
- l'université du Groupe qui constitue une plate-forme d'échanges internationaux,
- les organisations transversales métiers ou sectorielles.

Par ailleurs, la communication est un acte de management quotidien qui s'appuie sur de nombreuses initiatives locales développées au travers de journaux, de sites intranet, de réunions d'information ou tout simplement d'échanges. Il existe également un dispositif Groupe de contrôle périodique de la satisfaction des collaborateurs qui est géré localement. Cet outil repose sur un jeu de questions stables dans le temps (avec des évolutions néanmoins), de manière à pouvoir mesurer l'évolution de cette satisfaction et l'effet des éventuelles mesures correctives. Les résultats de ces enquêtes font l'objet d'une communication auprès des collaborateurs.

La communication interne passe également par le dialogue social :

- par le biais de « l'International Works Council » (IWC) constitué en Juin 2001 qui se réunit 4 fois par an avec les représentants des salariés de 15 pays européens, et à des représentants invités de pays non européens à compter de 2004.
- localement par le biais du dialogue avec les Organisations Représentatives des salariés ou les représentants du personnel au sein des organes et dans le cadre des processus prévus par les lois, règlements et conventions.

Un accord a été signé avec l'IWC pour créer un site web dédié de manière à ce que l'ensemble des salariés du Groupe puisse accéder à cette information.

Les représentants du personnel ont été impliqués dans les négociations consécutives à la mise en oeuvre des récents plans de réduction d'effectifs ou de sauvegarde de l'emploi. Le Groupe s'attache à éviter ou limiter dans la mesure du possible les réductions d'effectifs, lesquelles de ce fait constituent des solutions de dernier recours. Le Groupe propose lorsque cela est compatible avec les impératifs de production des mesures telles que :

- la possibilité, pour les personnes le souhaitant, de prendre des congés pour convenance personnelle (1,2 % de l'effectif du Groupe avait fait ce choix au 31/12/2003)
- le recours au travail à temps partiel. Ainsi 5,8 % de l'effectif de la société travaillait à temps partiel à fin 2003.

#### **5) LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION**

La politique de rémunération du Groupe repose sur des principes communs mais son application est décentralisée pour être en phase avec les marchés de l'emploi locaux et les diverses réglementations domestiques. Les objectifs de cette politique sont :

- d'attirer et de retenir les talents,
- de récompenser la performance par un modèle de rémunération motivant tout en étant flexible,
- d'assurer la cohérence avec les objectifs économiques et industriels.

Lorsque les règles locales le permettent, les collaborateurs peuvent choisir dans le cadre d'un menu prédéfini les composants de leur rémunération.

Les collaborateurs du Groupe bénéficient, lorsque la réglementation de leur pays de rattachement le prévoit, d'un intéressement aux résultats de l'entreprise qui les emploie.

Des options de souscription d'actions Cap Gemini sont attribuées à intervalles réguliers. Ces distributions, bien que sélectives, sont réalisées dans une optique de fidélisation des collaborateurs qui ont contribué de manière exceptionnelle aux ventes, à la production, à l'innovation ou au management, ou encore pour récompenser des initiatives reconnues. Au titre du cinquième plan le nombre total d'attributaires est de 4 765. Dans le même temps le nombre d'options attribuées à des membres du Conseil d'Administration représente un pourcentage très limité du nombre total d'options attribuées.

Les informations détaillées concernant les options de souscription d'actions consenties par Cap Gemini SA aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et les options levées par ces derniers sont données en page 107 du Document de Référence.

## 6) LA DIVERSITÉ ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Le Groupe respecte, dans chaque pays dans lequel il est implanté la législation locale en matière sociale et par construction les réglementations internationales du travail.

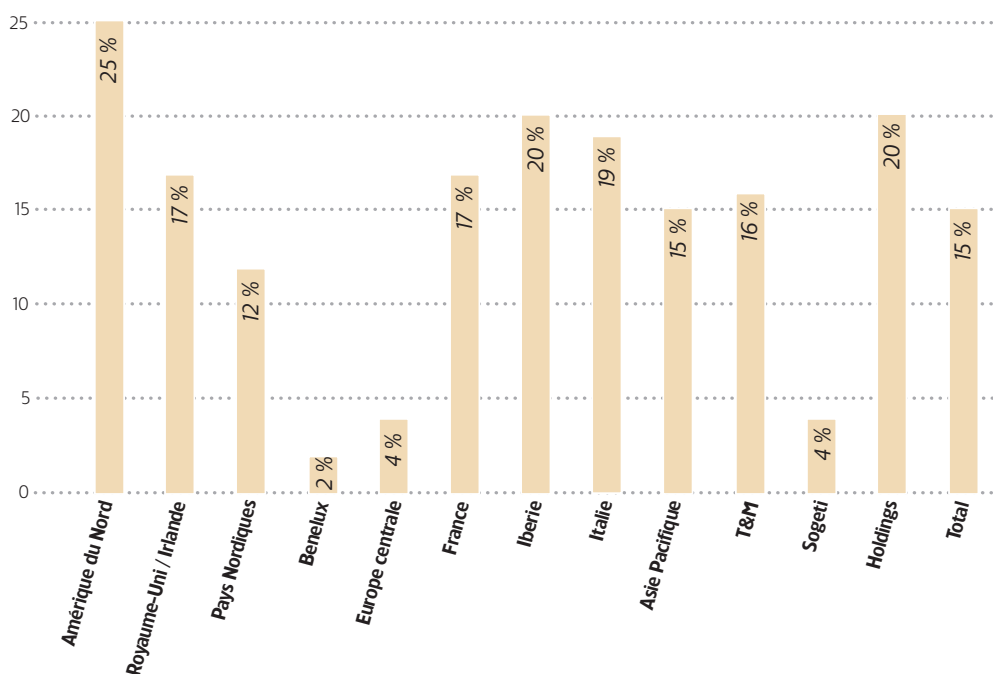
Dans le cadre de sa relation avec les collaborateurs, le Groupe s'efforce d'assurer l'égalité des chances et l'application des principes et valeurs du Groupe pour promouvoir la diversité, l'intégrité physique de ses collaborateurs et le juste équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

Quelques exemples de ces pratiques sont :

- la mise en oeuvre d'un protocole des minorités aux Pays-Bas signé avec le gouvernement et dont l'objectif est d'assurer l'intervention d'un Comité indépendant dans les cas de discrimination ou harcèlement,
- la mise en oeuvre en Inde d'une politique d'embauche favorisant la diversité sous toutes ses formes qu'il s'agisse de religion, de caste ou d'origine géographique,
- au Royaume Uni, la filiale anglaise a été distinguée en 2003 par l'organisation « Race for Opportunity » parmi les dix sociétés ayant le plus progressé en matière de respect des minorités,
- la société fait également partie de groupes de réflexion externes et facilite la formation de réseaux internes travaillant sur l'évolution de la place des femmes dans le monde du travail et sur la nécessité de réduire les barrières à la progression du travail féminin.

Pour ce faire, le Groupe a mis en place une mesure de la représentativité féminine dans les niveaux hiérarchiques les plus élevés qui ressortait comme suit au 31 décembre 2003 :

Proportion de femmes managers au 31/12/2003



L'équilibre entre vie professionnelle et vie privée est un thème sur lequel la sensibilité des collaborateurs s'est fortement développée dans les dernières années. Bien que les activités de service requièrent un niveau d'adaptabilité et de flexibilité assez élevé de la part de nos collaborateurs, des initiatives sont menées localement pour favoriser cet équilibre telles que :

- un quota d'heures annuel laissé au libre usage des collaborateurs,
- l'autorisation de congés spéciaux ou sans solde en sus des congés légaux,
- un congé d'une année maximum payée à un tiers du salaire (50 collaborateurs étaient concernés fin 2003).

Le Groupe a par ailleurs développé un module de formation destiné aux managers sur le thème : « un travail efficace n'est pas forcément synonyme de longues heures de présence ».

Cette politique fondée sur le respect des individus est appréciée par les collaborateurs de clients qui rejoignent le Groupe à l'occasion de contrats d'infogérance, ce qui constitue un atout compétitif pour le Groupe.

## 2 - LE GROUPE ET SES CLIENTS

### A. La politique de satisfaction client (OTACE)

Le Groupe a développé pour son propre usage un processus de gestion de la relation client. L'indicateur clé du succès de la relation client réside dans le reporting OTACE (« On Time Above Client Expectation »). Les clients sont invités à indiquer leurs principales attentes vis à vis de la prestation du Groupe sur les bases d'une sélection d'indicateurs pertinents liés non seulement à la nature de la prestation, mais également à la nature de la relation de travail, au partage du savoir et à des éléments qualitatifs. Ces indicateurs sont documentés et revus avec le client et font l'objet d'une notation à une périodicité définie (au minimum annuelle) en accord avec le client. Les résultats de ces évaluations sont publiés.

### B. L'offre CSR (« Corporate Social Responsibility »)

Face à une problématique complexe, faisant intervenir de nombreux acteurs indépendants (entreprises, organismes internationaux et administrations, investisseurs, les media, les représentants du personnel, les actionnaires ...) le Groupe aide certains de ses clients à :

- concevoir leur stratégie de développement durable,
- concevoir et déployer des « produits durables »,
- identifier les évolutions technologiques pouvant affecter la compétitivité, le positionnement ou la politique d'investissement à moyen terme,
- évaluer les transformations nécessaires en fonction des réglementations existantes ou des évolutions prévisibles,
- construire des outils de reporting pour mieux comprendre les enjeux et suivre les progrès,
- adapter les politiques de gestion des risques,
- contribuer à la prise de conscience par des diagnostics et de la formation.

Pour cela, il s'appuie sur :

- une connaissance sectorielle forte, locale et internationale permettant de comprendre les enjeux et l'évolution des modèles de création de valeur,
- une approche globale de la problématique développement durable intégrant la dimension économique,
- un réseau d'experts au travers de ses implantations géographiques au niveau mondial,
- la participation active au sein d'organismes indépendants comme le Collège des Hautes Etudes de l'Environnement et du Développement Durable depuis 2002,
- l'organisation d'évènements (colloques et conférences).

## 3 - LE GROUPE ET L'ENVIRONNEMENT EXTERNE

### A. Les relations avec les fournisseurs

L'activité du Groupe se caractérise par la fourniture de prestations de nature intellectuelle, et de ce fait la structure de coût est constituée pour quasiment les deux tiers de frais de personnel, l'essentiel des achats externes étant relatif aux loyers, aux coûts informatiques et de télécommunications, et aux achats de prestations externes (formation, avocats, auditeurs, recrutement ou prestations informatiques).

Le Groupe est en phase de déploiement d'un outil de gestion des achats et les nouvelles procédures mises en place ont défini les conditions à respecter en termes d'éthique et de sélection des fournisseurs, lesquels doivent en particulier s'engager :

- à ne recourir ni au travail forcé, ni au travail de mineurs, ni à la discrimination,
- à respecter la liberté d'association et de façon plus générale, les lois en vigueur (conditions de travail, hygiène et sécurité,...)

### B. Les relations avec la société civile

Le Groupe encourage ses collaborateurs à s'engager activement dans la société civile.

A titre d'illustration :

- près d'un tiers des collaborateurs au Royaume-Uni s'impliquent chaque année dans le volontariat au profit d'établissements scolaires ou d'organisations caritatives. Le Groupe concentre localement ses efforts sur la lutte contre l'exclusion notamment :
  - en facilitant et subventionnant les donations de ses collaborateurs à des organismes caritatifs, en particulier grâce à une collecte directe des dons (150 000£ sont ainsi collectées chaque année),
  - en libérant du temps libre pour les collaborateurs qui souhaitent s'impliquer dans les activités caritatives.
- aux Etats-Unis, le Groupe favorise et subventionne pour partie les dons faits par ses collaborateurs au profit de divers organismes caritatifs (notamment La Croix Rouge, Chicago abused women's coalition, Special Olympics, Habitat for Humanity, Toys for Tots, Adopt-a-Family, le programme National United Way). Les fonds collectés à cet effet ont représenté plus de 250 000 \$ en 2003.

Enfin, le Groupe a noué différents partenariats avec des universités ou écoles de commerce pour favoriser les échanges avec le mode universitaire.

### C. L'approche environnementale

En dépit de son impact limité sur l'environnement de par la nature de ses activités, le Groupe développe localement des initiatives pour contribuer à sa mesure à l'amélioration de l'environnement. Le Groupe peut agir directement sur l'environnement dès lors qu'il s'agit en particulier d'infrastructures immobilières et de déplacements professionnels.

Dans le cadre de l'implantation dans de nouveaux bureaux comme récemment aux Pays-Bas, le Groupe a recours aux installations les plus modernes en matière d'économies d'énergie (extinction automatique des lumières en cas d'absence dans une pièce, recyclage de l'air chaud généré en été pour alimenter le chauffage en hiver, isolation...). Aux Etats Unis, les initiatives mises en œuvre au cours des trois dernières années visant à rationaliser les infrastructures ont permis de réduire sensiblement la consommation d'électricité par mètre carré de bureaux utilisé.

Dans la plupart des pays, des systèmes de recyclage ont été mis en place (papier, aluminium, équipement électronique...)

De même, le Groupe contribue à améliorer les conséquences environnementales de l'activité de ses clients, notamment par l'optimisation de la gestion de leur cycle de production ou de leur réseau de distribution, limitant ainsi l'utilisation des ressources notamment naturelles grâce à des processus technologiques en perpétuelle évolution.

Toutefois, cette approche reste encore empirique et le Groupe a décidé de travailler en 2004 à la mise en œuvre d'indicateurs environnementaux pertinents pour son activité qu'il lui sera permis de suivre et de faire évoluer dans la durée.

## VII - POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le groupe dispose de la masse critique requise pour opérer efficacement sur les métiers, les zones géographiques et les segments de marché qui sont les siens. Des partenariats nouveaux assortis ou non d'un lien financier sont néanmoins envisagés, en vue de renforcer sa présence géographique dans certains marchés ou accélérer la mise en œuvre de sa stratégie de développement sur les segments de marché les plus prometteurs.

Ainsi, l'acquisition de Transiciel par voie d'offre publique d'échange fin 2003 a permis de porter la part de l'assistance technique de proximité dans l'activité du Groupe à 15 %, d'avantage en ligne avec ce segment qui représente environ 20 % du marché des services informatiques en Europe.

S'agissant de l'infogérance, le Groupe compte développer ses services liés à l'externalisation de fonctions non strictement informatiques (« Business Process Outsourcing ») en capitalisant notamment, s'agissant de celle des fonctions administratives et financières, sur les deux centres intégrés en 2003 respectivement en Pologne et en Chine à l'occasion de la signature de nouveaux contrats. S'agissant de l'infogérance d'infrastructure, la priorité du Groupe est la poursuite de son programme de rationalisation des centres de calcul en Europe continentale, à l'image de ce qui a été réalisé jusqu'ici au Royaume-Uni, avec à la clé un objectif ambitieux d'amélioration de la productivité.

Pour ce qui concerne les activités conseil et intégration de système, l'industrialisation croissante de la production conduira le Groupe à produire une part toujours plus importante des services qu'il rend dans des centres de développement applicatif, à les spécialiser en termes d'offres ou de technologies, et à définir leur localisation en tenant compte de facteurs tels que le niveau de qualification et le coût des informaticiens et techniciens employés. A cet égard, le Groupe a triplé en 2003 ses capacités de productions en Inde, et pourrait être amené à les augmenter en Asie ou en Europe de l'Est au cours des prochaines années.

Les principaux investissements réalisés au cours des exercices 2001, 2002 et 2003 sont détaillés dans les notes 2 a) b) c) et 9, 10, 11 annexées aux comptes consolidés.

## VIII - LES RISQUES

### A - Risques de marché

#### 1) Risques de crédit

Les actifs à court et moyen terme qui pourraient par nature exposer le Groupe à une éventuelle concentration du risque de crédit correspondent d'une part aux placements financiers à court terme et d'autre part aux comptes clients. Les placements financiers à court terme sont essentiellement effectués sur supports monétaires et prennent la forme de valeurs mobilières de placement gérées par des institutions financières de premier plan et de titres de créances négociables émis par des sociétés ou institutions financières bénéficiant d'une bonne notation accordée par des agences de notation reconnues. Ces placements à court terme ne constituent donc pas un risque significatif. Le Groupe détient par ailleurs des créances sur ses clients ; les clients du Groupe ne sont concentrés sur aucune zone géographique ou aucun secteur d'activité particulier (le plus gros client du Groupe ne représente que 1,6 % du chiffre d'affaires total et le poids des 10 plus gros clients est inférieur à 13,5 % du chiffre d'affaires).

Les activités des clients du Groupe peuvent être affectées par leur environnement économique et les créances correspondantes s'en trouver affectées par voie de conséquence, mais le Groupe estime qu'aucun de ses clients, aucun des secteurs d'activité ni aucune des zones géographiques où il opère ne présentent un risque significatif d'irrécouvrabilité.



## 2) Instruments financiers

Des instruments financiers sont utilisés en couverture de certains risques liés à l'activité du Groupe. Ces opérations sont toujours basées sur des actifs ou passifs existants et/ou des transactions opérationnelles ou financières.

Le Groupe réalise ces opérations en concluant des contrats de couverture avec des établissements financiers de premier plan et le risque de contrepartie est donc considéré comme négligeable. Toutes les positions de change et de taux d'intérêts sont prises au moyen d'instruments cotés sur des marchés organisés ou de gré à gré qui présentent des risques de contrepartie minima. Ces instruments sont essentiellement des contrats d'échange de taux et de change de devises à terme. Les résultats dégagés sur les instruments financiers constituant des opérations de couverture sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats sur les éléments couverts. La juste valeur des instruments financiers est estimée sur la base des cours de marchés ou des valeurs données par les banques.

Les données chiffrées sont fournies dans la note 19 annexée aux états financiers consolidés du Groupe.

## 3) Politique de financement

Le Groupe dispose pour son financement de facilités bancaires dont la principale est une ligne de crédit syndiquée multi-devises de 600 millions d'euros signée le 31 juillet 2001 pour une durée de 5 ans, ainsi que d'un programme de Billets de Trésorerie de 550 millions d'euros.

Ces lignes n'étaient pas utilisées au 31 décembre 2003.

Seules étaient utilisés des lignes de crédit locales et des découverts couvrant des besoins opérationnels à court et moyen terme. Les dettes du Groupe sont à taux variable à hauteur de 38 % et à taux fixe à hauteur de 62 %.

Le Groupe finance quelques-uns des immeubles dont il a l'usage sous forme de crédit-bail.

## 4) Risque actions

Le Groupe n'a aucune exposition significative en actions.

## B - Risques juridiques

Le Groupe n'est soumis à aucune réglementation particulière et l'exploitation de son activité n'est subordonnée à aucune autorisation légale, réglementaire ou administrative.

## C - Risques liés à l'activité

Le Groupe exerce une activité de prestation de services au titre de laquelle sa responsabilité civile générale et professionnelle pourrait être engagée. Des procédures d'approbation et de contrôle sont mises en place pour maîtriser ce risque depuis l'engagement contractuel jusqu'à la réception, par le client, des services rendus. Chaque projet important fait l'objet d'un contrat, dont les termes sont revus par les services juridiques. Le Groupe a développé les meilleures méthodes, regroupées et formalisées dans la méthodologie Deliver, certifiée ISO9001,

qu'il applique à ses projets. Cap Gemini S.A. et l'ensemble de ses filiales sont assurées contre les conséquences pécuniaires attachées à la responsabilité civile générale et professionnelle pouvant leur incomber en raison de leurs activités, au sein d'un programme mondial organisé en plusieurs lignes placées auprès de plusieurs compagnies d'assurances.

## D - Assurances

### Responsabilité civile générale et professionnelle

Cap Gemini S.A., l'ensemble de ses filiales et toute société contrôlée directement ou indirectement à 50 % ou plus sont assurées pour les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile générale et professionnelle pouvant leur incomber en raison de leurs activités au sein d'un programme mondial organisé en plusieurs lignes placées auprès de plusieurs compagnies d'assurances. Les termes et conditions de ce programme, y compris les limites de couvertures, sont revus et ajustés périodiquement pour tenir compte de l'évolution du chiffre d'affaires, des activités exercées et des risques encourus.

Une partie de ce programme, d'un montant de 20 millions d'euros, est réassurée par l'intermédiaire d'un montage captif consolidé dont les engagements sont entièrement couverts par des fonds propres, des réserves et des couvertures en réassurance.

### Domages directs et pertes d'exploitation

Les locaux dans lesquels le Groupe exerce son activité sont répartis dans plusieurs pays et, dans la plupart des pays, sur plusieurs sites. Une grande partie des prestations est réalisée dans les locaux des clients. Cette dispersion géographique limite les risques, notamment de pertes d'exploitation, qui pourraient résulter d'un sinistre affectant un site de production. Le plus important centre d'infogérance du Groupe, qui dispose bien entendu de plans de secours permettant d'assurer la continuité des opérations, représente moins de 2 % du chiffre d'affaires total du Groupe.

En raison de la dispersion géographique des activités, les assurances couvrant les dommages aux biens et les pertes d'exploitation sont gérées au niveau local. Les limites de garanties sont fixées dans chaque pays en fonction de la valeur des biens, de la nature des opérations réalisées sur chaque site et des risques encourus.

### Autres risques

Les autres risques à caractère général sont couverts en conformité avec les pratiques et réglementations locales. Les polices d'assurances correspondantes, notamment celles concernant les collaborateurs et l'automobile, sont souscrites pays par pays à hauteur des risques encourus.

Certains risques ont fait l'objet d'exclusions générales imposées par le marché de l'assurance, notamment le terrorisme. Le Groupe n'a pas jugé nécessaire, à ce jour, d'assurer spécifiquement ce risque, hormis les cas où cette couverture est obligatoire et disponible.

## IX - CAP GEMINI ET LA BOURSE

Au 31 décembre 2003, le capital de la Société Cap Gemini S.A. était composé de 131 165 349 actions (code ISIN : FR0000125338) cotées au Premier Marché de la Bourse de Paris et jusqu'au 29 janvier 2004, l'action Cap Gemini était également cotée à Amsterdam.

Le nombre de titres composant le capital de Cap Gemini S.A. est en augmentation d'une année sur l'autre de 5 686 244 actions provenant de la création de 5 689 304 actions nouvelles émises dans le cadre de l'Offre publique d'échange alternative en rémunération des actions Transiciel présentées à l'offre et de 38 300 actions nouvelles émises dans le cadre des levées de souscription d'actions consenties aux collaborateurs du Groupe et de l'annulation de 41 360 actions restituées à la Société confor-

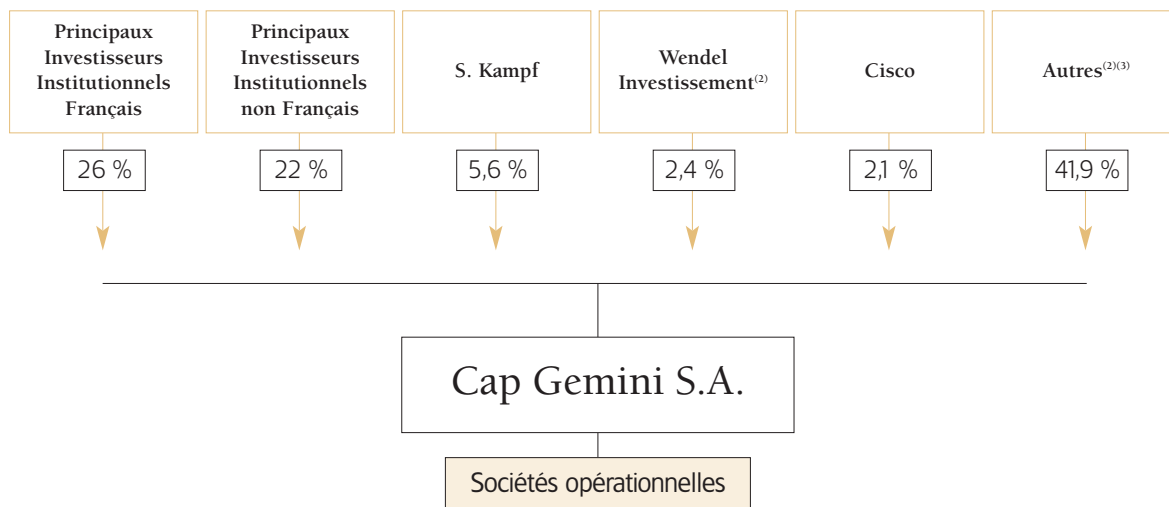
mément aux accords conclus entre Cap Gemini et Ernst & Young lors de l'apport de l'activité de conseil et en application de la sixième résolution de l'Assemblée Générale du 23 mai 2000.

L'action Cap Gemini fait partie de l'indice CAC40, de l'indice Euronext 100 et des indices européens Dow Jones STOXX et Dow Jones Euro STOXX. Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2003, son cours au Premier Marché de la Bourse de Paris est passé de 23,75 euros à 35,21 euros.

Le volume moyen des transactions quotidiennes constatées sur les actions Cap Gemini s'est établi en 2003 à environ 1,55 % du volume total des capitaux échangés sur le marché de Paris.

### Dernière répartition du Capital connue

au 2 décembre 2003<sup>(1)</sup>



(1) Sur la base d'une enquête d'actionnariat effectuée pour les besoins de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 2003.

(2) Au 15 mars 2004.

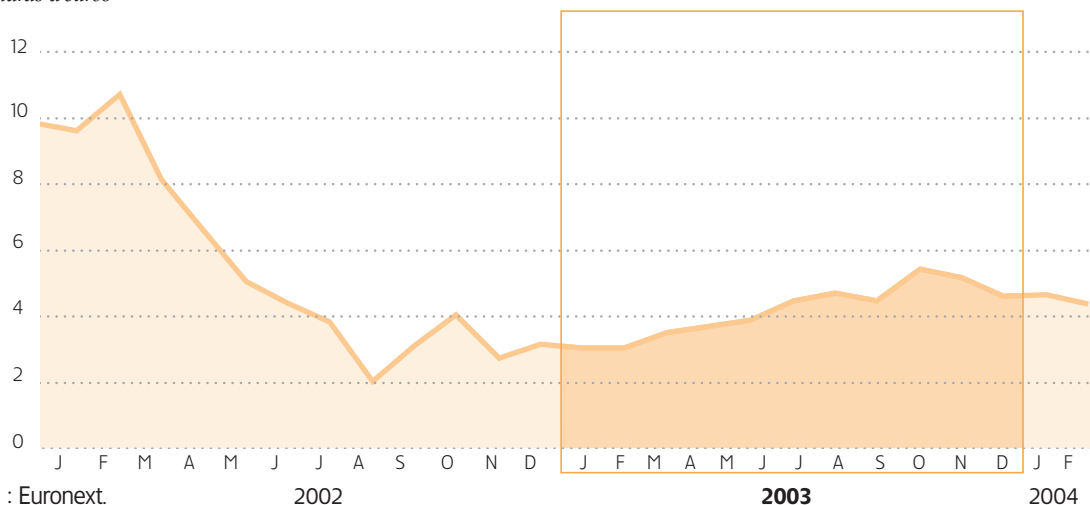
(3) Y compris :

- la part de capital détenue par les managers du Groupe, notamment ceux détenant des actions à la suite de l'exercice d'options de souscription d'actions, ainsi que les anciens associés d'Ernst & Young Consulting ayant reçu des actions en mai 2000 suite à cette acquisition et étant devenus depuis lors salariés du Groupe.
- les actions restituées par les anciens associés d'Ernst & Young Consulting devenus salariés du Groupe lors de la fusion et l'ayant quitté depuis.

## CAPITALISATION BOURSIÈRE

DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2002 AU 27 FÉVRIER 2004

en milliards d'euros

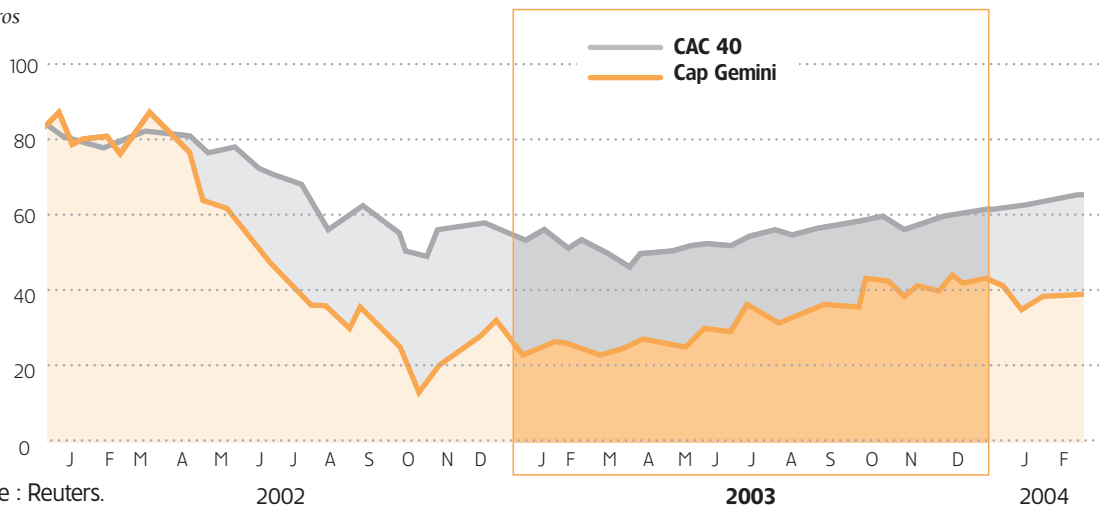


source : Euronext.

## COURS DE L'ACTION

DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2002 AU 27 FÉVRIER 2004

en euros

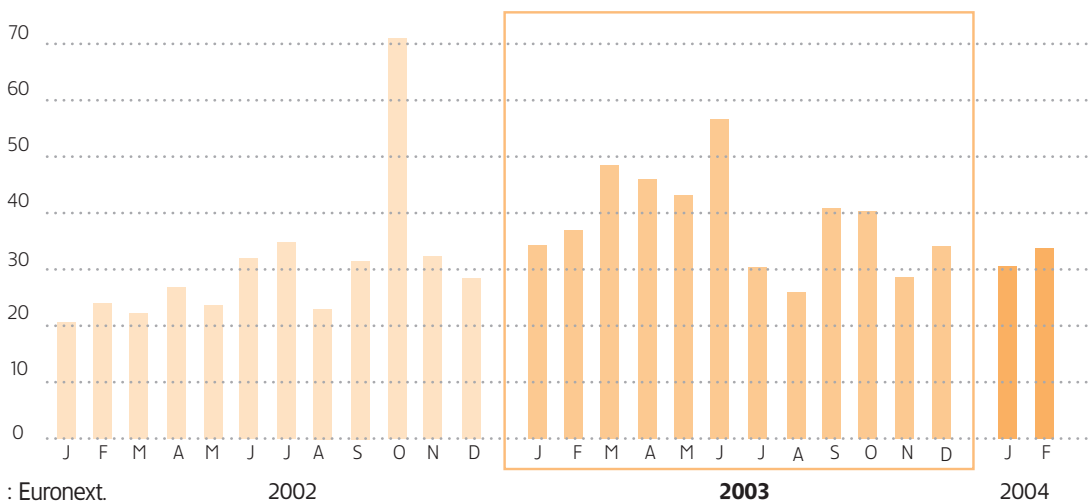


source : Reuters.

## NOMBRE DE TRANSACTIONS PAR MOIS

DE JANVIER 2002 À FÉVRIER 2004

en millions de titres - inclus les actions cotées à Amsterdam jusqu'au 29 janvier 2004



source : Euronext.

## MARCHÉ DE L'ACTION CAP GEMINI

L'analyse des transactions sur les 24 derniers mois est reprise ci-après :

Mois	Nombre de Séances	Cours cotés en euros			Volume des Transactions		
		+ haut	moyen	+ bas	Nombre de Titres		Capitaux (millions d'euros)
					total	moyen (quotidien)	
Mars 02	20	89,25	83,99	75,25	22 280 715	1 114 036	1 893,2
Avril 02	21	84,00	73,46	61,90	26 922 863	1 282 041	1 940,5
Mai 02	22	64,80	58,55	51,40	23 547 876	1 070 358	1 388,7
Juin 02	20	53,50	47,13	40,15	32 026 793	1 601 340	1 488,3
Juillet 02	23	42,02	35,58	29,30	34 798 941	1 512 998	1 240,2
Août 02	22	36,50	31,43	27,36	23 157 859	1 052 630	749,4
Septembre 02	21	30,94	23,99	15,10	31 601 084	1 504 814	772,7
Octobre 02	23	26,25	18,87	12,85	70 946 117	3 084 614	1 394,9
Novembre 02	21	32,81	26,77	22,78	32 302 064	1 538 194	870,1
Décembre 02	20	33,27	25,03	21,15	28 491 455	1 424 573	741,0
Janvier 03	22	27,20	24,92	21,75	34 243 579	1 556 526	847,6
Février 03	20	25,98	22,92	19,15	36 974 146	1 848 707	850,4
Mars 03	21	27,69	24,62	21,10	48 397 484	2 304 642	1 262,1
Avril 03	20	28,44	25,11	23,59	46 076 402	2 303 820	1 171,7
Mai 03	21	30,50	28,42	26,46	43 026 575	2 048 885	1 217,5
Juin 03	21	36,67	32,66	29,39	56 423 975	2 686 856	1 828,5
Juillet 03	23	36,30	33,28	29,90	30 507 086	1 326 395	1 016,3
Août 03	21	38,15	35,83	34,41	26 060 480	1 240 975	941,3
Septembre 03	22	42,90	39,69	35,10	40 805 907	1 854 814	1 610,5
Octobre 03	23	43,70	39,73	35,13	40 192 445	1 747 498	1 593,3
Novembre 03	20	44,86	42,08	38,16	28 662 940	1 433 147	1 201,4
Décembre 03	21	43,29	38,91	34,16	34 177 403	1 627 495	1 301,4
Janvier 04	21	39,61	37,66	35,43	30 611 858	1 457 708	1 153,7
Février 04	20	38,46	36,43	33,07	33 936 403	1 696 820	1 220,4

source : Euronext.

## DIVIDENDES VERSÉS PAR CAP GEMINI

Exercice clos le 31 décembre	Distribution		Nombre d'actions	Dividende par action	Avoir fiscal <sup>(a)</sup>	Revenu global <sup>(b)</sup>
	En millions	En % du net				
1998	380 FF	31 %	69 130 658	5,50 francs	2,75 francs	8,25 francs
1999	78 €	29 %	77 945 108	1 euro	0,50 euro	1,50 euro
2000	149 €	35 %	124 305 544	1,20 euro	0,60 euro	1,80 euro
2001	50 €	33 %	125 244 256	0,40 euro	0,20 euro	0,60 euro
2002	La société n'a pas versé de dividende					

Votre Conseil d'Administration propose qu'il ne soit pas versé de dividende au titre de l'exercice 2003.

(a) et (b) : aux termes de l'article 158 bis du Code Général des Impôts, l'avoir fiscal est fixé à 50 % du montant distribué si le crédit d'impôt est susceptible d'être utilisé par une personne physique ou par une société bénéficiant du régime mère-fille visé à l'article 145 du Code Général des Impôts, mais est réduit à 10 % pour les autres personnes morales utilisant leur avoir fiscal à partir du 1er janvier 2003. La loi de Finances pour 2004 a supprimé l'avoir fiscal pour les distributions effectuées à compter du 1er janvier 2005.

# RAPPORT DE GESTION

## PRESENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

### À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 29 AVRIL 2004

(15 AVRIL SUR PREMIÈRE CONVOCATION)

## I - COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

Pour la troisième année consécutive, l'industrie des services informatiques s'est trouvée confrontée à un environnement économique défavorable résultant à la fois d'une conjoncture générale déprimée - même si des signes positifs semblent se faire jour aux Etats-Unis - et d'un ralentissement brutal des investissements en technologies de l'information depuis l'éclatement de la « bulle Internet ». Les tendances générales observées en 2002 se sont poursuivies en 2003 : la demande a été soutenue dans les domaines de l'infogérance classique, de l'externalisation des fonctions non strictement informatiques (« Business Process Outsourcing ») et de l'assistance technique de proximité. En revanche, l'activité « grands projets » et le consulting sont restés atones pendant la quasi-totalité de l'exercice.

Dans ce contexte difficile, le Groupe a réalisé en 2003 un chiffre d'affaires de 5 754 millions d'euros, en décroissance de 12,5 % par rapport à l'exercice précédent à taux de change et périmètre constants. Cependant, on a pu noter cette année que le 4<sup>ème</sup> trimestre, traditionnellement fort pour des raisons de saisonnalité, a enregistré cette année un rebond par rapport au 3<sup>ème</sup> trimestre un rebond plus accentué qu'en 2002 (5,8 % contre 4,7 % l'an dernier).

Les prises de commandes sur l'exercice ont atteint un niveau record de 11,7 milliards d'euros dont 4,7 milliards d'euros pour le seul contrat « Aspire » signé fin décembre avec Inland Revenue. Mais une analyse par secteur montre que seul le secteur public (administrations, grands services aux usagers) a accéléré sa mutation technologique en 2003. Une légère relance des investissements a pu cependant être observée au second semestre chez les opérateurs de télécommunication où des projets nouveaux commencent à apparaître. Une tendance similaire se fait jour dans le secteur des services financiers. Ces développements récents laissent espérer un retour progressif à la normale, ce qui est d'un grand intérêt s'agissant de secteurs qui historiquement ont été de gros consommateurs de prestations de conseil et de services informatiques.

Les autres marchés ont continué à se rétracter, principalement à cause d'une forte pression sur les prix unitaires due à une offre globalement excédentaire et à l'arrivée sur le marché d'acteurs nouveaux venus de pays émergents.

L'analyse de l'activité commerciale montre que les contrats d'infogérance ont représenté environ la moitié des prises de commandes enregistrées en 2003 mais qu'ils n'ont eu qu'un effet limité sur l'activité 2003 car ils ont été signés en grande partie en fin d'exercice. Ils auront pour effet bénéfique d'améliorer la visibilité sur l'activité du Groupe dans les prochaines années en raison de la récurrence des revenus générés par ces contrats pluriannuels.

Si la marge d'exploitation du Groupe n'a pu atteindre les objectifs que le management s'était fixés, elle a toutefois progressé d'un exercice sur l'autre, passant de 1,6 % en 2002 à 2,7 % en 2003 grâce à des mesures complémentaires d'ajustement des capacités de production et à la poursuite des efforts de réduction des coûts de structure, comme en atteste le moindre poids des charges indirectes (28,9 % du chiffre d'affaires contre 31,1 % en 2002).

L'objectif principal de l'année 2003 était de faire franchir au Groupe plusieurs étapes de la transformation décidée au mois de juin 2002. L'enjeu de celle-ci est de réorganiser les opérations en quatre grands métiers, permettant de « coller » aux évolutions du marché, de simplifier les structures de management, de caler les modalités de gestion sur les modèles économiques propres à chacun de ces métiers et de relancer l'action commerciale : ces quatre grands métiers sont le conseil, l'intégration de systèmes, l'infogérance et l'assistance technique de proximité. Le déploiement du modèle simplifié d'organisation a été progressif : mis en place dès le 1<sup>er</sup> janvier 2003 au Royaume-Uni, en Centre et Sud Europe, dans les Pays Nordiques et dans la zone Asie Pacifique, le basculement a été opéré en France au 1<sup>er</sup> juillet 2003 et seulement au 1<sup>er</sup> janvier 2004 en Amérique du Nord.

L'acquisition de la société Transiciel et la signature du contrat « Aspire » avec l'administration fiscale britannique constituent deux événements majeurs de l'exercice 2003 en ce qu'ils renforcent le Groupe dans deux de ses quatre métiers : l'assistance technique de proximité d'une part, l'infogérance d'autre part.

Facilitée par l'adoption de structures et de valeurs identiques et par plusieurs complémentarités géographiques, l'intégration de Transiciel dans l'ensemble Sogeti conforte les positions du Groupe sur le marché de l'assistance technique de proximité, qui représente environ 20 % du marché des services informatiques européens. En doublant la taille de ses opérations dans ce domaine au moment où Sogeti renoue avec la croissance et dégage une marge supérieure à 8 %, le Groupe se donne les moyens de bénéficier pleinement du dynamisme d'un segment de marché dont il est désormais le leader en Europe.

Dans le domaine de l'infogérance (30 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2003), la signature du contrat « Aspire » au Royaume-Uni constitue une étape importante de l'histoire de Cap Gemini, non seulement en raison de la durée et de la taille exceptionnelles de ce contrat (4,7 milliards d'euros sur 10 ans) et de l'enjeu qu'il représente pour les deux parties, mais aussi parce qu'il démontre la capacité du Groupe à concurrencer les grands acteurs internationaux dans un métier où les références conditionnent les succès commerciaux futurs. Parallèlement, le développement de l'activité « Business Process Outsourcing » et l'ouverture de deux centres spécialisés dans l'externalisation des fonctions administratives et financières (l'un en Pologne, l'autre en Chine), démontrent la volonté du Groupe d'acquiescer une position forte sur ce segment de marché en croissance rapide.

L'investissement commercial qu'il a été nécessaire de consentir pour gagner le contrat « Aspire » a eu pour conséquence de mobiliser une part importante des ressources commerciales de la division infogérance et explique en partie que cette activité n'ait pas progressé au même rythme que ce marché qui a connu en 2003 une croissance à deux chiffres. La mise en place d'une entité opérationnelle paneuropéenne dédiée à l'infogérance et la poursuite de la rationalisation des centres de calcul en Europe devraient permettre de gagner des parts de marché en 2004, d'accroître la proportion de chiffre d'affaires récurrent dans l'activité globale et d'améliorer la profitabilité du Groupe.

L'activité Projets & Conseil a évolué en 2003 au rythme du marché, c'est-à-dire qu'elle a enregistré une nouvelle décroissance en 2003 et de ce fait, ne représente plus que 62 % du chiffre d'affaires consolidé en 2003 contre 67 % en 2002 :

- dans le conseil, les volumes d'affaires sont restés orientés à la baisse en raison de la faiblesse prolongée de la demande ; toutefois les premiers signes de reprise dans le secteur du conseil en management sont encourageants : situé en amont du conseil en informatique proprement dit, le conseil en management est généralement considéré comme l'un des indicateurs avancés de la demande en services informatiques ;
- dans l'intégration de systèmes, la pression sur les prix a continué de peser sur l'activité, sous l'effet conjugué de la persistance de surcapacités de production et de l'arrivée sur les marchés anglo-saxons de nouveaux acteurs, notamment indiens. Une certaine reprise semble perceptible s'agissant du volume d'activité mais elle n'affecte que certains segments du marché. Pour permettre au Groupe d'en profiter, une gestion plus active des offres a commencé à être déployée :
  - accélération du développement d'offres innovantes à fort contenu technologique ;
  - développement des solutions sectorielles au fur et à mesure que les offres génériques arrivent à maturité ;
  - poursuite de la stratégie d'industrialisation de la production de services en ayant recours à un modèle de production appelé « Rightshore », qui combine des ressources locales proches du client et des ressources situées dans des zones à plus faibles coûts salariaux afin d'améliorer la compétitivité des offres. Les effectifs du Groupe localisés « offshore » sont passés de 400 à 1 500 personnes entre 2002 et 2003.

L'analyse des performances du Groupe par grandes régions montre que celles-ci sont également contrastées selon les pays dans lesquels il opère : on constate un redressement sensible de nos marges au Royaume-Uni, en Europe Centrale et au Benelux ; les pays nordiques et l'Asie Pacifique sont en voie de stabilisation ; en revanche les opérations nord américaines et françaises ont enregistré un recul de leur performance opérationnelle en cours d'année. Dans ces deux « régions », des mesures radicales ont été prises à mi-année portant sur le management, l'organisation et l'adaptation de la structure de coûts

(y compris des réductions d'effectifs), mesures dont les effets ne se feront sentir que progressivement sur 2004.

Pour mener à bien la nécessaire amélioration de ses performances, le Groupe dispose de l'atout important que constitue sa structure financière : au 31 décembre 2003, la consolidation du bilan de Transiciel a eu pour conséquence de réduire la trésorerie nette du Groupe de 188 millions d'euros, ce qui la fait ressortir à 266 millions d'euros à cette même date. En excluant Transiciel, la trésorerie nette du Groupe aurait été d'un niveau proche de celui atteint au 31 décembre 2002 (465 millions d'euros) et ce malgré les décaissements liés aux mesures de restructuration. A noter aussi que l'émission pour 460 millions d'euros d'obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) lancée en juin 2003, a permis au Groupe d'améliorer encore sa flexibilité financière.

## II - COMMENTAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE

### 2.1. Le compte de résultat consolidé

On a vu dans le chapitre précédent que le chiffre d'affaires de l'exercice a été de 5 754 millions d'euros, en baisse de 12,5 % par rapport à l'exercice 2002 à taux de change et périmètre constants. A taux de change et périmètre courants, la forte dégradation des cours du dollar et de la livre Sterling par rapport à l'euro a pour conséquence de faire apparaître une décroissance plus élevée encore (18,3 %).

Une analyse détaillée montre que la baisse du chiffre d'affaires est plus marquée en Europe continentale (-14,4 % à taux constants) qu'au Royaume-Uni (-8,7 %) ou même en Amérique du Nord (-10,7 %). L'évolution de l'activité entre le premier et le second semestre a montré des signes de stabilisation au Royaume-Uni, en Europe centrale et au Benelux ; à l'inverse, les Etats-Unis et le reste de l'Europe continentale ont continué d'enregistrer une décroissance à deux chiffres. En Amérique du Nord, les premiers signes de reprise économique ne semblent pas encore se traduire par la relance de gros investissements : l'essentiel de la demande concerne l'infogérance et le secteur public, domaines dans lesquels le Groupe ne dispose pas encore aux Etats-Unis d'une masse critique suffisante.

L'effectif moyen du Groupe (voir note 23 sur les comptes consolidés) ressort à 49 805 personnes, en réduction de 9,3 % par rapport à l'effectif moyen de l'exercice 2002 (54 882 personnes). L'effectif au 31 décembre 2003 est de 55 576 personnes en incluant les 7 272 collaborateurs de Transiciel ; hors Transiciel, il n'aurait été que de 48 304 personnes, soit 4 379 personnes de moins qu'au 31 décembre 2002 (-8,3 %). Cette réduction s'analyse en 9 400 départs (5 500 départs volontaires et 3 900 licenciements) et 5 000 entrées provenant pour

4 700 personnes de recrutements sélectifs et pour le solde (300 personnes) de l'intégration de personnels clients dans le cadre de contrats d'infogérance.

Le taux d'activité s'est amélioré progressivement tout au long de l'exercice, passant de 72,7 % au premier trimestre à 75,5 % au dernier et reflétant une meilleure adéquation des capacités de production du Groupe aux besoins du marché. Cette amélioration de la productivité a toutefois été annulée pour partie par une pression continue sur les prix, laquelle s'est un peu atténuée en fin d'exercice.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 5 599 millions d'euros, soit une réduction de 19,2 % par rapport à l'exercice précédent, réduction supérieure de près d'un point à celle du chiffre d'affaires (18,3 %).

L'analyse par nature de coûts fait apparaître par rapport à l'an dernier :

- une forte baisse du poste charges salariales (-14,3 %), très supérieure à la réduction de l'effectif moyen (-9,3 %). Outre les effets de change, cette réduction reflète un moindre poids relatif des effectifs nord-américains et britanniques - où les salaires sont relativement plus élevés - et à l'inverse une proportion croissante des effectifs « offshore » dans la masse salariale ; elle traduit aussi la poursuite des efforts d'allègement des structures hiérarchiques et le poids croissant de l'infogérance dans l'activité du Groupe ;
- une très forte diminution des frais de déplacement (-30 %) ainsi qu'une réduction non moins significative du poste achats (22 %), premières retombées du programme de rationalisation des coûts et d'une politique plus sélective de recours à la sous-traitance ;
- des charges locatives en baisse de 24 % grâce à la mise en œuvre progressive en cours d'année du programme de rationalisation du parc de bureaux décidé en 2002.

L'analyse par destination montre que le coût des services rendus a représenté 68,4 % du chiffre d'affaires en 2003 contre 67,3 % en 2002 ; l'amélioration de la marge d'exploitation provient donc de la baisse des frais généraux et administratifs et des frais commerciaux qui représentent au total 28,9 % du chiffre d'affaires contre 31,1 % en 2002.

Le résultat d'exploitation s'élève à 155 millions d'euros en 2003 contre 114 millions d'euros en 2002, soit une marge d'exploitation de 2,7 % contre 1,6 % pour l'exercice précédent.

La marge d'exploitation s'est améliorée au second semestre au niveau de l'ensemble consolidé, mais les évolutions sont très différentes selon les zones géographiques :

- redressement manifeste au Royaume-Uni et en Europe Centrale, qui sont redevenus profitables, et progression sensible de la performance du Benelux qui avec un niveau de marge de 9,4 % (contre 5 % en 2002) renoue avec son habitude d'afficher une rentabilité supérieure à la moyenne du Groupe ;

- les Pays Nordiques et l'Asie Pacifique sont sur la voie de la stabilisation ;
- la profitabilité de l'Amérique du Nord, bien que marquant une amélioration sensible par rapport à l'an dernier (2,4 % en 2003 contre 1,9 % en 2002), a été décevante au second semestre (2 % contre 3 % au premier semestre), la stabilisation escomptée n'étant pas intervenue ;
- la forte détérioration de la marge opérationnelle en Europe du Sud (-13 % contre -4,6 %) résulte essentiellement d'une activité commerciale décevante masquée par un incident comptable constaté en Espagne où un plan drastique de relance commerciale et de réduction des coûts a été lancé sous l'autorité d'une direction entièrement renouvelée.

Le solde des produits et frais financiers est de -14 millions d'euros contre -1 million d'euros en 2002. Cette dégradation résulte principalement :

- de l'augmentation des charges financières résultant d'une part de la mise en place à fin 2002 d'un financement par crédit-bail de la nouvelle Université, et d'autre part aux coûts liés à l'obligation convertible ou échangeable en actions (OCEANE) de 460 millions d'euros émise en juin dernier, et enfin à la rémunération de la réserve spéciale de participation dont bénéficient les salariés français du Groupe ;
- d'excédents nets de trésorerie plus faibles d'une année sur l'autre et d'une moindre rémunération des placements du Groupe compte tenu de la réduction des taux d'intérêt sur la période.

Les autres produits et charges représentent une charge nette de 251 millions d'euros en 2003, soit une diminution d'exactement 50 % par rapport à 2002 (503 millions d'euros). Mais il faut préciser que pour la clôture de l'exercice 2003, il a été décidé de classer l'effet de l'actualisation des impôts différés actifs américains et français en charge d'impôt et non plus en autres produits et charges : c'est en procédant au même retraitement pour l'exercice précédent que le poste « autres produits et charges » de 2002 a été réévalué à 503 millions d'euros (au lieu des 401 millions d'euros figurant dans l'arrêté de l'an dernier). Dans ce poste, on retrouve principalement au titre de 2003 :

- des coûts de restructuration pour un total de 211 millions d'euros (contre 463 millions d'euros en 2002), se répartissant en 141 millions d'euros de coûts relatifs aux réductions d'effectifs réalisées en France, en Amérique du Nord, dans les Pays Nordiques et en Ibérie, et 70 millions d'euros relatifs aux coûts de rationalisation du parc immobilier,
- une charge de 16 millions d'euros résultant de la cession à un établissement de crédit de la créance de « carry-back » de 90 millions d'euros constatée en France au titre du résultat fiscal d'intégration 2002,
- une charge exceptionnelle de 17 millions d'euros que le Groupe a décidé d'enregistrer suite aux conclusions d'une étude menée par l'audit interne en Espagne, et concernant des exercices antérieurs à 2003,
- 11 millions d'écart de change négatif.

La charge d'impôt s'élève à 47 millions d'euros (contre 6 millions d'euros en 2002) et s'analyse comme suit :

- 38 millions d'euros de charge d'impôts courants (impôt forfaitaire en Amérique du Nord et en Italie, impôt sur les bénéfices de nos sociétés aux Pays-Bas),
- 9 millions d'euros d'impôts différés nets recouvrant :
  - une dépréciation des impôts différés américains pour un total de 182 millions d'euros répartie pour moitié sur les impôts différés actifs reconnus antérieurement à l'acquisition d'Ernst & Young et pour l'autre moitié sur les impôts relatifs à l'amortissement fiscal de l'écart d'acquisition reconnu lors de cette opération.
  - la réévaluation de l'impôt différé actif reconnu en France pour un total de 225 millions d'euros, afin de prendre en compte les effets de la loi de finances pour 2004 qui a supprimé la limite de 5 ans pour le report des déficits fiscaux ordinaires.
  - la dépréciation d'impôts différés actifs reconnus dans les Pays Nordiques, en Europe Centrale et en Ibérie.

L'amortissement des écarts d'acquisitions s'élève à 38 millions d'euros. Au 31 décembre 2003, il a été procédé à des tests de valeur sur les immobilisations incorporelles (parts de marché et écarts d'acquisition) par référence à une valeur de marché et à une valeur d'utilité pour le Groupe (estimée en utilisant respectivement la méthode des multiples de chiffre d'affaires et celle des flux nets de trésorerie futurs actualisés) : la conclusion de ces tests a été qu'aucune dépréciation complémentaire n'est apparue nécessaire.

Après prise en compte du résultat des sociétés mises en équivalence et des intérêts minoritaires (2 millions d'euros au total) le résultat net part du Groupe est une perte de 197 millions d'euros en très nette amélioration par rapport à celle enregistrée au 31 décembre 2002 (514 millions d'euros).

## 2.2. Le Bilan

La situation nette de l'ensemble consolidé (capitaux propres et intérêts minoritaires) s'élève à 3 351 millions d'euros soit, par rapport au 31 décembre 2002, une diminution de 183 millions d'euros que le résultat négatif enregistré par le Groupe en 2003 (-197 millions d'euros) suffirait à lui seul à expliquer. Les autres mouvements significatifs enregistrés sur ce poste sont :

- la variation de la réserve de conversion (-155 millions d'euros) qui résulte principalement de l'évolution du dollar américain et de la livre sterling par rapport à l'euro,
- l'augmentation de capital destinée à payer en actions Cap Gemini l'acquisition de la société Transiciel le 18 décembre 2003 (197 millions d'euros),
- le rachat pour 29 millions d'euros des 4,84 % de Cap Gemini Telecom S.A. détenus par Cisco Systems,
- l'annulation des actions restituées à Cap Gemini S.A. par des anciens associés d'Ernst & Young devenus salariés du Groupe (-1 million d'euros),
- l'augmentation de capital de Cap Gemini S.A. consécutive à des levées d'options détenues par des salariés du Groupe (1 million d'euros).

Les actifs à long terme sont de 3 079 millions d'euros au 31 décembre 2003 contre 2 912 millions d'euros au 31 décembre 2002, soit une augmentation de 167 millions d'euros résultant principalement des mouvements suivants :

- la reconnaissance de 352 millions d'euros d'écart d'acquisition relatifs à la société Transiciel,
- le solde entre acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles (142 millions d'euros) enregistrées principalement au Benelux (43 millions d'euros), au Royaume-Uni (30 millions d'euros), dans la région Europe Centrale (25 millions d'euros) et aux Etats-Unis (16 millions d'euros),
- des amortissements pour 169 millions d'euros relatifs aux immobilisations corporelles et incorporelles et 38 millions relatifs aux écarts d'acquisition,
- une augmentation de 51 millions d'euros du poste « actifs d'impôts différés à long terme » qui provient essentiellement de la réévaluation des impôts différés actifs relatifs aux opérations de réorganisation nord américaines (augmentation partiellement compensée par la dépréciation des impôts différés actifs reconnus aux Etats-Unis lors de l'acquisition des activités de conseil nord américaines d'Ernst & Young),
- l'effet négatif de la conversion des actifs à long terme en devises (176 millions d'euros dont 65 sur l'impôt différé actif à long terme).

Dans les créances d'exploitation nettes (1 411 millions d'euros), le poste « comptes clients et comptes rattachés » représente 1 346 millions d'euros contre 1 550 millions au 31 décembre 2002, soit une diminution de 13,2 %. Hors Transiciel, ce montant n'est plus que de 1 207 millions d'euros, soit une diminution de 22,1 % (343 millions d'euros) par rapport au 31 décembre 2002 et il représente 77 jours du chiffre d'affaires 2003 contre 80 jours du chiffre d'affaires 2002 au 31 décembre 2002.

La trésorerie nette consolidée au 31 décembre 2003 est encore de 266 millions d'euros après prise en charge de l'endettement net apporté par Transiciel (188 millions d'euros). Hors Transiciel cette trésorerie nette aurait été de 454 millions d'euros, à comparer aux 465 millions d'euros affichés au 31 décembre 2002. Ce maintien au même niveau de la trésorerie nette s'explique essentiellement par :

- un flux de trésorerie d'exploitation positif de 147 millions d'euros malgré des décaissements liés aux restructurations pour 297 millions d'euros. À l'inverse, le flux de trésorerie d'exploitation tient compte de 74 millions d'euros de produits résultant de la cession à un établissement de crédit d'une créance de « carry back » de déficits fiscaux en France et a profité de l'amélioration constatée du nombre de jours du compte clients (77 au lieu de 80) ;
- un flux de trésorerie d'investissement négatif de 156 millions d'euros, dont plus de la moitié (84 millions d'euros) sont relatifs à des contrats d'infogérance.



### 2.3. Passage aux IAS/IFRS

La Commission Européenne a adopté en juillet 2002 une directive par laquelle toutes les sociétés européennes dont les titres sont cotés sur un marché réglementé en Europe devront présenter à partir du 1er janvier 2005 leurs états financiers consolidés selon les normes IAS/IFRS.

Afin de préparer la mise en conformité de ses états financiers à ces nouvelles normes, le Groupe a lancé courant 2003 une étude visant à identifier les différences entre les principes comptables français actuellement appliqués et les normes IAS/IFRS. Viendront ensuite une phase de révision des procédures comptables et financières et une phase de formation des équipes.

Tout en sachant que certaines de ces normes ne sont pas encore finalisées à ce jour, les principales différences déjà identifiées portent sur les points suivants :

- les parts de marché reconnues par le Groupe devront être reclassées en écarts d'acquisition,
- les écarts d'acquisition amortis aujourd'hui sur 40 ans ne pourront plus être amortis et devront être soumis chaque année à des tests de valeur (« impairment test »),
- les impôts différés actifs ne pourront plus faire l'objet d'une actualisation,
- les engagements de retraite sur des plans à prestations définies et pour lesquels il est constaté un déficit évalué selon les règles de la norme IAS 19 seront dorénavant enregistrés au passif du bilan (ces engagements font aujourd'hui l'objet d'une simple information donnée en annexe aux comptes consolidés),
- les avantages représentés par l'attribution aux salariés d'options de souscription d'actions devront être comptabilisés en charge : cette disposition concernera les attributions d'options consenties postérieurement au 7 novembre 2002 (et non exercées au 1<sup>er</sup> janvier 2004),
- la présentation du compte de résultat sera modifiée afin d'être mise en conformité avec la norme IAS 1 : ceci impactera principalement le poste « autres produits et charges » et le compte « amortissement des écarts d'acquisition et dépréciation des parts de marché ».

## III – COMMENTAIRES SUR LES COMPTES SOCIAUX DE CAP GEMINI S.A.

### 3.1. Le compte de résultat

Les produits d'exploitation s'élèvent à 136 millions d'euros (dont 125 millions d'euros de redevances reçues des filiales) contre 162 millions d'euros l'an dernier (dont 159 millions d'euros de redevances). Cette réduction de 16 % est à peu près en ligne avec la diminution du chiffre d'affaires du Groupe. Ces produits d'exploitation comprennent aussi 8 millions d'euros de « transfert de charges » correspondant aux honoraires relatifs à l'émission de 9 019 607 obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes (OCEANE).

Le résultat d'exploitation s'établit à 112 millions d'euros contre 144 millions d'euros l'an dernier, cette baisse étant directement liée à la diminution des redevances reçues.

Le résultat financier est négatif de 155 millions d'euros. Il convient de rappeler que l'an dernier, ce même résultat avait été négatif de 4 629 millions d'euros : en effet, afin de tirer les conséquences de l'évolution des valorisations du secteur et des conditions de marché, l'ensemble des valeurs comptables des titres de participation inscrits au bilan de la société Cap Gemini S.A. avait été ramené de 11,2 à 6,5 milliards d'euros, conduisant à comptabiliser une provision pour dépréciation de 4,7 milliards d'euros. Retraité des provisions sur titres (178 millions d'euros en 2003, contre 4 706 millions en 2002) et des dividendes reçus des filiales (7 millions d'euros en 2003 contre 61 millions d'euros en 2002) ce résultat financier reste stable à 16 millions en 2003. Les provisions sur titres constatées en 2003 sont principalement constituées d'une dépréciation des titres de la filiale Cap Gemini Telecom, holding financier du pôle télécommunications et médias, pour un montant de 167 millions d'euros, sans impact sur les comptes consolidés du Groupe. Cette provision a été enregistrée pour aligner la valeur nette comptable sur la valeur implicite résultant du rachat des 4,84 % à Cisco Systems.

Après un résultat exceptionnel négatif de 3 millions d'euros et un produit d'impôt de 4 millions d'euros résultant principalement de l'intégration fiscale française, le résultat net de la Société est une perte de 42 millions d'euros.

### 3.2. Le bilan

Les immobilisations financières passent d'un montant net de 6 727 millions d'euros l'an dernier à 7 029 millions d'euros au 31 décembre 2003 : cette augmentation d'un peu plus de 300 millions d'euros provient principalement de l'acquisition dans le cadre de l'Offre Publique d'Echange lancée par la Société le 20 octobre 2003 de 17 571 514 actions de la société Transiciel (soit 93,32 % du capital) pour un montant de 202 millions d'euros. D'autre part, la Société a racheté les 4,84 % d'intérêts minoritaires détenus par Cisco Systems dans sa filiale Cap Gemini Telecom - désormais détenue à 100 % -. Enfin la Société a procédé à des augmentations de capital de quelques-unes de ses filiales (Hollande, Italie, Australie).

Les capitaux propres de la Société ressortent à 7 376 millions d'euros contre 7 222 millions d'euros l'an dernier, augmentation principalement due à la création de 5 689 304 actions nouvelles émises dans le cadre de l'Offre Publique d'Echange sur les titres de la société Transiciel (pour un montant total de 202 millions d'euros, hors frais d'émission).

Les dettes financières passent de 14 millions d'euros à 476 millions d'euros au 31 décembre 2003 suite à la création des OCEANE émises le 2 juillet 2003 pour un montant total de 460 millions d'euros. Au 31 décembre 2003, la situation de trésorerie nette de l'endettement financier ressort à 316 millions d'euros contre 369 millions l'an dernier.

Le total du bilan s'élève à 7 965 millions d'euros au 31 décembre 2003 contre 7 354 millions d'euros au 31 décembre 2002.

### 3.3. Affectation du résultat

Le Conseil d'Administration vous propose de reporter à nouveau la perte de l'exercice dont le montant exact est de 41 681 723,70 euros.

Compte tenu du résultat déficitaire affiché par le Groupe, votre Conseil propose également qu'il ne soit pas distribué de dividende au titre de l'exercice 2003.

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il vous est rappelé que la Société n'avait pas non plus distribué de dividende au titre de l'exercice 2002 mais qu'il avait été procédé à la distribution d'un dividende de 50 097 702,40 euros (0,40 euro x 125 244 256 actions) au titre de l'exercice 2001 et de 149 166 652,80 euros (1,20 euro x 124 305 544 actions) au titre de l'exercice 2000.

### 3.4. Informations sur le capital social et sa répartition

Au cours de l'exercice 2003, le capital social a été augmenté d'un peu plus de 45 millions d'euros (et porté de 1 003 832 840 euros à 1 049 322 792 euros) suite à :

- l'émission de 5 689 304 actions émises en rémunération des 17 571 514 actions Transiciel apportées lors de l'Offre Publique d'Echange lancée par la Société sur le capital de Transiciel,
- la création de 38 300 actions par levées d'options de souscription d'actions consenties antérieurement à des collaborateurs du Groupe,
- l'annulation de 41 360 actions restituées à la Société par des managers devenus salariés du Groupe le 23 mai 2000 lors de l'apport de l'activité conseil d'Ernst & Young à Cap Gemini et l'ayant quitté depuis.

Par ailleurs, en application des dispositions de l'article L.233-13 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration vous informe ou vous confirme :

- qu'à la date de clôture de l'exercice, M. Serge Kampf, Président du Conseil d'Administration de notre Société, détenait plus de 5 % du capital et des droits de vote aux Assemblées Générales,
- qu'au cours de l'exercice, WENDEL Investissement (ex C.G.I.P.) a franchi à la baisse le seuil légal de 10 % puis le seuil de 5 % du capital et des droits de vote,
- que Morgan Stanley & Co International Ltd a franchi une fois à la hausse puis une fois à la baisse ce même seuil de 5 %.

### 3.5. Options de souscription d'actions

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 mai 2000 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir aux collaborateurs du Groupe et de ses filiales françaises et étrangères - et ce pendant un délai de 5 ans commençant à courir le 23 mai 2000 - des options donnant droit

à la souscription d'un total de 12 millions d'actions de la Société. Cette autorisation est constitutive du cinquième plan de « Stock Options » mis en oeuvre par la Société.

Au cours de l'exercice 2003, le Conseil d'Administration a, dans le cadre de cette autorisation, alloué à un total de 621 collaborateurs du Groupe des options permettant de souscrire à 1 406 000 actions de la Société à un prix de souscription de 40 euros par action (soit la moyenne des cours cotés pendant les 20 jours de bourse précédant le jour où les options ont été consenties).

Il est rappelé que dans l'hypothèse d'une publication par Euronext d'un avis de recevabilité d'une offre publique d'achat ou d'échange portant sur les titres de la société, les titulaires d'options de souscription d'actions pourraient, s'ils le souhaitent, lever aussitôt la totalité des options qui leur ont été consenties (ou le solde en cas de levées partielles déjà réalisées) sans attendre la fin des périodes de blocage imposées au moment de l'attribution.

A noter aussi qu'au cours de l'exercice écoulé, 38 300 actions (soit 0,03 % du capital au 31 décembre 2003) ont été souscrites au titre du cinquième plan, étant rappelé qu'aucune action ne peut plus être souscrite au titre des premier, deuxième et troisième plans dont les périodes de souscription ont expiré respectivement le 1er novembre 1995, le 1er avril 1999 et le 1er avril 2002.

### 3.6. Autorisation de rachat par la Société de ses propres actions

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an dernier avait autorisé le rachat par la Société de ses propres actions, mais qu'au cours de l'exercice 2003, cette autorisation n'a pas été utilisée.

La durée de validité légale d'une telle autorisation n'étant que de dix-huit mois, nous vous proposons aujourd'hui de substituer à l'autorisation consentie l'an dernier une nouvelle autorisation de même nature, afin de permettre à la Société de procéder éventuellement :

- à de nouvelles opérations de croissance externe qui pourraient être payées partiellement ou en totalité en actions Cap Gemini S.A.,
- à l'attribution des actions acquises à l'occasion de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société,
- à l'annulation des actions acquises,
- à l'optimisation de la gestion financière et patrimoniale de la Société,
- à des achats ou à des ventes en Bourse en fonction des situations de marché,
- à des attributions d'actions aux salariés du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par le biais du régime des options d'achat d'actions,

- à la régulation des cours au moyen d'interventions en contre-tendance sur le marché.

Il vous est donc proposé d'autoriser, pour une durée maximum de 18 mois, le Conseil d'Administration à acheter (ou vendre) un nombre d'actions représentant au maximum 10 % du capital de la Société et de décider d'un prix maximum d'achat (qui pourrait être de 50 euros par action) et d'un prix minimum de vente (qui pourrait être de 20 euros par action).

Ces interventions se placeraient dans le cadre des articles 225-206 et suivants du Code de Commerce qui permettent également d'autoriser le Conseil d'Administration à annuler tout ou partie des actions ainsi acquises dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois.

Il est rappelé ici qu'une note d'information relative à ce programme de rachat a été visée par l'Autorité des marchés financiers en date du 19 mars 2004 sous le numéro 04-175 précisant notamment les objectifs retenus dans le cadre de ce programme.

### 3.7. Actions restituées

En exécution des accords conclus entre Cap Gemini et Ernst & Young lors de l'apport le 23 mai 2000 de l'activité conseil d'Ernst & Young un total de 209 568 actions Cap Gemini ont été restituées à la Société entre le 27 février 2003 et le 25 février 2004 par des anciens associés d'Ernst & Young qui étaient devenus salariés du Groupe et qui l'ont quitté depuis. Il faut rappeler en effet qu'au cas où ces anciens associés décident de quitter le Groupe avant un certain délai, ils sont tenus de restituer tout ou partie des actions reçues au titre de l'apport, le nombre d'actions devant être restituées étant fonction de la cause du départ et de la date de celui-ci.

Contrairement à ce qui vous avait été proposé les années précédentes, votre Conseil ne souhaite pas procéder cette année à l'annulation des actions restituées mais les vendre.

### 3.8. Rémunération et mandats des mandataires sociaux

Au cours de sa réunion du 25 février 2004, le Conseil d'Administration a pris acte de la démission, confirmée par lettre reçue le 18 décembre 2003, de M. Jean-Bernard Lafonta de son mandat d'administrateur. Il a décidé de le remplacer par M. Yann Delabrière, membre du Comité Exécutif et Directeur Financier de PSA Peugeot Citroën et il vous demande aujourd'hui de bien vouloir ratifier cette cooptation.

Votre Conseil d'Administration vous indique :

- à la page 106 du Document de Référence le montant global de la rémunération totale et des avantages versés par la Société et les sociétés contrôlées à chacun des mandataires sociaux, durant l'exercice 2003,

- aux pages 101 à 105 du Document de Référence la liste des mandats ou fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

## IV - CONSÉQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITÉ DU GROUPE

Le chapitre VI intitulé « l'Entreprise Sociale et Citoyenne » figurant à la page 8 du Document de Référence, développe la politique du Groupe relative aux relations humaines (notamment l'évolution et les principales caractéristiques de l'effectif, le développement professionnel, l'impératif de la formation et le parti pris de la communication interne) et traite de la nature des relations entretenues avec les parties prenantes externes (les clients, les fournisseurs et la société civile).

## V - PERSPECTIVES D'AVENIR

L'infogérance devrait en 2004 constituer le principal moteur de croissance aussi bien pour les sociétés de service en général que pour le Groupe en particulier. Mais la croissance de ce métier ne contribuera pas à l'amélioration de la marge du Groupe et ceci pour deux raisons : la première est que la montée en puissance de cette activité suppose d'y consacrer d'importants efforts commerciaux ; la seconde est que la rentabilité de ces contrats n'apparaît qu'au terme de leur phase de démarrage, la durée de celle-ci pouvant être longue.

L'activité « assistance technique de proximité » devrait-elle aussi connaître cette année une croissance significative, sachant que pour le Groupe, la réussite de l'intégration de Transiciel constitue la priorité du premier semestre. Dans l'activité consulting, les premiers signes de raffermissement de la demande laissent espérer une reprise progressive des investissements de la part de nos clients, mais il est toutefois trop tôt pour en mesurer les effets positifs sur nos deux derniers métiers, le conseil et l'intégration de systèmes.

Pour 2004, le management s'est fixé pour objectif prioritaire de renouer avec la croissance, mais l'activité de ce début d'année se ressent du faible niveau des ventes du second semestre 2003. C'est pourquoi les économies générées en 2004 par la poursuite du plan de réduction des coûts seront réinvesties dans le renforcement de l'action commerciale. L'amélioration de la marge d'exploitation sera fonction du rythme auquel cette mobilisation des forces commerciales du Groupe - associée à une amélioration du climat général des affaires - alimentera le carnet de commandes de nos filiales opérationnelles.

## VI - COMMENTAIRES SPÉCIFIQUES À LA PARTIE EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

### 6.1. Autorisation d'annulation d'actions rachetées

Ainsi qu'il est mentionné plus haut, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le Conseil d'Administration à annuler tout ou partie des actions acquises dans le cadre des articles L.225-206 et suivants du Code de Commerce (autorisation d'acquisition qui a fait l'objet du sixième paragraphe du Chapitre 3 du présent rapport), et ce dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois.

### 6.2. Autorisations financières

Les autorisations consenties par les Assemblées Générales Extraordinaires des 16 mai 2001 et 7 mai 2003 permettent au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social, avec ou sans droit préférentiel de souscription, par tout moyen de son choix, ainsi que de faire appel au marché financier en procédant à l'émission de valeurs mobilières, avec ou sans droit préférentiel de souscription, donnant accès ou pouvant donner accès au capital de la Société (obligations convertibles en actions, obligations à bons de souscription d'actions, bons conférant à leurs titulaires le droit de souscrire des titres représentant une quote-part du capital de la société, valeurs mobilières composées donnant droit à l'attribution d'actions). Nous vous rappelons qu'en juin 2003, votre conseil a émis un emprunt d'un montant nominal de 460 millions d'euros représenté par 9 019 607 obligations à option de conversion en actions ordinaires nouvelles et/ou d'échange en actions ordinaires existantes d'une valeur nominale de 51 euros (valeur mobilière composée donnant droit à l'attribution d'actions). Les autres autorisations n'ont pas été utilisées et restent donc valables, mais leur période de validité légale diffère selon le type d'opération qui pourrait être choisi.

Afin que votre Conseil d'Administration soit toujours en mesure de lancer, le cas échéant et au moment qui lui paraîtra le plus opportun, celle de ces opérations financières qui sera la mieux adaptée aux besoins de notre Société et aux possibilités offertes par le marché, nous vous proposons de substituer aux autorisations dont la période de validité légale expire cette année (ainsi que, dans un souci d'harmonisation des dates de renouvellement, l'autorisation d'augmenter le capital avec droit préférentiel de souscription ou par incorporation de réserves

qui ne vient à expiration que le 16 mai 2006) de nouvelles autorisations de même nature et de même montant mais avec des dates de validité actualisées.

Il vous est donc demandé d'autoriser le Conseil d'Administration à augmenter le capital social avec ou sans droit préférentiel de souscription, dans la limite d'un plafond nominal maximum de 1,5 milliard d'euros, et à émettre des actions et/ou des valeurs mobilières venant en rémunération des titres apportés à toute offre publique d'échange initiée par la Société.

Il vous est également demandé d'autoriser le Conseil d'Administration à procéder à l'émission de bons conférant à leurs titulaires le droit de souscrire des titres représentant une quote-part du capital de la société ou à l'émission de valeurs mobilières composées donnant droit à l'attribution d'actions, chacune de ces émissions pour un montant nominal limité à 3 milliards d'euros (400 millions d'euros concernant les bons de souscription d'actions et les actions à bons de souscription d'actions), celui de la ou des augmentation(s) de capital découlant directement ou indirectement de chacune de ces émissions ne pouvant être supérieur à 400 millions d'euros, montant s'inscrivant dans la limite du montant nominal maximum du capital social de 1,5 milliard d'euros. Il est prévu que MM. les Commissaires aux Comptes établiront un rapport spécial concernant tant les augmentations de capital réservées que les émissions de valeurs mobilières pouvant conduire à une ou plusieurs augmentation(s) de capital ultérieure(s). Il est précisé que dans le cas où ces augmentations et ces émissions seraient réalisées sans que soit réservé aux actionnaires l'exercice de leur droit préférentiel de souscription, ces opérations s'effectueraient au cours de Bourse et dans l'hypothèse où elles seraient réalisées sur le marché français, les actionnaires bénéficieraient d'un droit de priorité non négociable.

Enfin il vous est demandé, pour satisfaire aux exigences de la législation sur l'épargne salariale, de déléguer au Conseil d'Administration, notamment dans l'hypothèse où il ferait usage d'une autorisation lui permettant d'augmenter le capital social, le soin de décider s'il y a lieu de réaliser une augmentation de capital en numéraire réservée aux adhérents d'un Plan d'Épargne d'Entreprise (PEE) du Groupe qui devrait alors être mis en place, étant précisé que cette augmentation de capital réservée ne pourrait donner droit de souscrire plus de 3 500 000 actions nouvelles.

# RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL AINSI QUE SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ ET SUR LES ÉVENTUELLES LIMITATIONS APPORTÉES PAR LE CONSEIL AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

(ARTICLE L 225-37 DU CODE DE COMMERCE)

### I - GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Cap Gemini est une société anonyme dans laquelle les fonctions de Président et celles de Directeur Général ont été dissociées par décision du Conseil d'Administration en date du 24 juillet 2002 suite à l'autorisation qui lui en avait été donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires le 25 avril 2002.

#### 1.1. Le Conseil d'Administration

Ce Conseil comprend aujourd'hui onze administrateurs et deux censeurs :

- dix des onze administrateurs (ainsi que les deux censeurs) ont été élus par l'Assemblée Générale des actionnaires le 23 mai 2000 pour une durée de six ans,
- le onzième, M. Yann Delabrière, a été coopté par le Conseil d'Administration le 25 février dernier en remplacement de M. Jean-Bernard LAFONTA (représentant Wendel Investissement, anciennement C.G.I.P.) qui avait démissionné il y a quelques mois en raison de la sortie quasi-complète de cet actionnaire du capital de notre société : la ratification de cette cooptation fait l'objet d'une résolution qui sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle d'avril 2004.

Le mandat des onze administrateurs et celui des deux censeurs prendront simultanément fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en avril ou mai 2006 pour statuer sur les comptes consolidés et les comptes sociaux de l'exercice 2005.

Le Conseil d'Administration a pour mission principale de déterminer les grandes orientations de l'activité de la Société et du Groupe qu'elle contrôle et de veiller à leur mise en œuvre. S'agissant d'un métier de service, il attache une importance particulière à la gestion des hommes et notamment des managers.

Il se réunit six fois par an sur convocation de son Président selon un calendrier arrêté en commun à la fin de l'exercice précédent, mais qui peut-être modifié en cours d'année si des événements imprévus le justifient ou à la demande de plusieurs administrateurs. Au cours de l'exercice 2003, il s'est réuni 4 fois alors qu'il comptait 11 administrateurs en fonction et 2 fois avec seulement 10 administrateurs en fonction, soit un total théorique de 64 réunions/hommes : le taux de participation a été de 95,3 % (3 absences/64).

Ces réunions sont précédées, dans un délai raisonnable, de l'envoi à chaque administrateur :

- d'un ordre du jour détaillé,
- d'un dossier sur les points de cet ordre du jour nécessitant une analyse particulière ou une réflexion préalable, ceci dans la mesure où les données sont disponibles et où il semble possible de sauvegarder le caractère confidentiel de certaines informations sensibles jusqu'au jour de la réunion du Conseil,
- d'un document de synthèse illustrant la performance de l'action Cap Gemini comparée à celles des indices généraux ou sectoriels et à celle de ses principaux concurrents,
- d'un tableau donnant le détail par analyste du dernier « consensus » connu.

Le Conseil d'Administration de la Société a mis en œuvre depuis déjà plusieurs années les principales règles de « bonne gouvernance » aujourd'hui recommandées, cela :

- en élaborant, adoptant et appliquant un Règlement Intérieur très détaillé,
- en constituant en son sein trois comités spécialisés – le Comité Stratégie et Investissements, le Comité d'Audit et le Comité Nominations et Rémunérations – et en donnant à chacun une mission précise,
- en faisant varier une forte partie de la rémunération des administrateurs (jetons de présence) en fonction de leur présence effective aux réunions du Conseil et aux réunions de ces Comités,
- en examinant la situation de chaque administrateur et en décidant de le considérer ou non comme indépendant vis-à-vis de la société et/ou du Groupe qu'elle contrôle.

#### 1.2. le Règlement Intérieur

Ainsi qu'il était prévu à l'article 18 des statuts de la Société, un règlement intérieur a été élaboré, discuté et finalement adopté le 24 juillet 2002 par le Conseil d'Administration suite à la décision que l'Assemblée Générale du 25 avril 2002 avait prise d'autoriser la dissociation des fonctions de Président et de celles de Directeur Général. Ce règlement intérieur :

- rappelle ou précise les modalités d'exercice des prérogatives :
  - du Conseil lui-même (et des Comités spécialisés qu'il peut créer en son sein),
  - du Président,
  - du Directeur Général,
- organise l'articulation de ces différents organes,
- donne la liste des principales obligations que les administrateurs de Cap Gemini S.A. s'engagent lors de leur nomination à respecter tout au long de leur mandat (code d'éthique).

Il souligne que l'approbation préalable du Conseil d'Administration est requise pour toute décision à caractère stratégique majeur ou susceptible d'avoir un effet significatif sur la situation financière ou les engagements de la société ou de l'une de ses principales filiales.

Il rappelle enfin qu'en vertu des dispositions légales en vigueur, les membres d'un Conseil d'Administration doivent s'abstenir d'effectuer des opérations sur les titres des sociétés sur lesquelles ils disposent, de par leurs fonctions, d'informations non encore rendues publiques et il recommande aux administrateurs de Cap Gemini S.A. de n'acheter ou de ne vendre des actions de la société que pendant les deux mois qui suivent l'annonce des résultats semestriels ou des résultats annuels et de s'interdire formellement de le faire pendant le mois qui précède ces annonces. Il est précisé à cet effet que chaque membre du Conseil doit, à la fin de chaque semestre, informer la Société de toutes les transactions qu'il a effectuées sur les titres de la Société au cours des six derniers mois : celle-ci établit ensuite une déclaration globale des transactions effectuées par les membres du Conseil d'Administration qu'elle transmet à l'Autorité des marchés financiers (AMF) et qui est portée à la connaissance du public par un communiqué diffusé sur le site de l'AMF.

Il est prévu que ce Règlement Intérieur soit prochainement complété d'un dispositif fixant les modalités d'une procédure d'auto-évaluation par le Conseil de son propre fonctionnement (envoi à chaque administrateur d'un questionnaire détaillé portant sur la composition et le fonctionnement du Conseil et de ses Comités, dépouillement et synthèse des réponses par un des deux censeurs, présentation d'un rapport au Conseil, discussion, évaluation, recommandations éventuelles, ...).

### **1.3. les Comités spécialisés : travaux et mode de fonctionnement**

Sur proposition de son Président, le Conseil d'Administration a décidé le 23 mars 2000 la création en son sein de trois comités spécialisés (un Comité Stratégie et Investissements, un Comité d'Audit et un Comité Nominations et Rémunérations) ayant pour mission d'étudier ou de préparer certaines délibérations relevant de leur domaine de compétence, de faire des propositions et de transmettre au Conseil d'Administration des avis ou des recommandations sur les décisions à prendre.

La répartition des administrateurs et censeurs entre ces 3 comités a été décidée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 13 septembre 2000. Chacun de ces comités a élu son président et s'est doté d'un Règlement Intérieur particulier précisant le contenu de sa mission, les limites de celle-ci et les modalités de son fonctionnement.

#### **1.3.1. – le Comité Stratégie et Investissements**

Ce Comité a pour mission d'étudier les différentes stratégies que les dirigeants du Groupe auraient ensuite à mettre en œuvre, de mesurer les investissements nécessaires au développement

de l'une ou l'autre de ces stratégies, d'analyser les alliances possibles ou nécessaires, plus généralement de débattre de toute question jugée essentielle pour l'avenir stratégique du Groupe et le maintien de ses grands équilibres financiers.

Composition de ce Comité :

- Président : Jean-René Fourtou (depuis le 15 octobre 2003),
- Membres : Paul Hermelin, Serge Kampf, Bruno Roger et Ernest-Antoine Seillière (qui en était le Président jusqu'au 15 octobre 2003).

Ce Comité s'est réuni trois fois au cours de l'exercice 2003 et le taux de participation a été de 100 %. Il a procédé à l'examen des axes stratégiques du Groupe en termes de métiers et de zones géographiques et il a débattu des questions posées par l'industrialisation de la production et la délocalisation d'une partie de celle-ci dans des pays à plus faibles coûts. Il a consacré une journée entière à une discussion sur les grandes options stratégiques que le Groupe peut mettre en œuvre compte tenu notamment des prévisions disponibles sur l'évolution du marché, sur la situation de ses principaux concurrents, sur la politique qu'ils conduisent, etc. Le Comité a également procédé à l'examen de plusieurs opportunités d'acquisitions ou prises de participation et défini les limites dans lesquelles devraient s'inscrire d'éventuelles négociations.

#### **1.3.2. – le Comité d'Audit**

Ce Comité a pour mission d'apprécier la pertinence (référentiel comptable) et la permanence des principes et méthodes comptables adoptés pour l'établissement des comptes (annuels et semestriels) consolidés et sociaux. Il vérifie les procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissant la fiabilité de celles-ci. Enfin, il donne son appréciation sur les diverses missions conduites par les Commissaires aux Comptes et émet un avis sur le renouvellement de leur mandat.

Composition de ce Comité :

- Président : Phil Laskawy,
- Membres : Pierre Hessler, Michel Jalabert, Jean-Bernard Lafonta (jusqu'au 18 décembre 2003), et Yann Delabrière (à compter de la validation par la prochaine Assemblée Générale de sa cooptation en date du 25 février 2004).

Ce Comité s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2003 (avec à chaque fois la participation du Directeur Financier du Groupe, du Directeur des Services Comptables et des deux Commissaires aux Comptes) et le taux de participation a été là-aussi de 100 %.

Il a examiné les principes comptables régissant la clôture des comptes 2002 (sociaux et consolidés) et le traitement comptable des événements significatifs de cet exercice. Il a également examiné les comptes provisoires du Groupe au 30 juin 2003 puis les résultats définitifs à cette même date. Il a donné son avis sur les projets de recapitalisation de certaines des filiales de Cap Gemini. Enfin il a examiné les principales dispositions de la Loi de Sécurité Financière ainsi que le projet de conversion aux normes comptables IAS/IFRS.

### 1.3.3. – le Comité Nominations et Rémunérations

Ce Comité a pour mission de veiller à la politique suivie par les sociétés du Groupe en matière de gestion des managers, notamment les nominations, les plans de succession, l'évolution des rémunérations et la détermination des parts variables de celles-ci, l'attribution de stock-options, etc. Il est consulté sur la nomination ou le remplacement des membres du Comité Exécutif et des directeurs des grandes unités opérationnelles. Il fait des propositions au Conseil concernant la rémunération (fixe et variable) des principaux cadres du Groupe, en particulier celle du Président et celle du Directeur Général. Enfin il propose au Conseil d'Administration des candidatures en cas de vacance d'un ou de plusieurs postes d'administrateurs existants ainsi que dans le cas où le Conseil estimerait opportun ou nécessaire de proposer à l'Assemblée Générale d'augmenter le nombre d'administrateurs (dans la limite du nombre maximum autorisé par la loi, soit 18).

Composition de ce Comité :

- Président : Ruud van Ommeren,
- Membres : Christian Blanc, Terry Ozan, Geoff Unwin.

Ce Comité ne s'est réuni officiellement qu'une seule fois au cours de l'exercice 2003 (en réalité 2 fois, mais l'une de ces réunions a été estimée « informelle ») et le taux de participation à cette unique réunion a été de 75 % (un absent sur 4 membres). Il a étudié les questions relatives aux rémunérations 2003 des principaux cadres du Groupe ainsi que la politique générale de rémunération suivie par le Groupe pour 2003.

Concernant la rémunération du Président et celle du Directeur Général, le Comité a au cours de cette réunion formulé des propositions relatives à la détermination de la part variable de leur rémunération au titre de 2002 et défini les règles de calcul de cette part variable pour 2003, laquelle sera fonction pour moitié de la performance réalisée par le Groupe (chiffre d'affaires, résultat d'exploitation, coût des fonctions centrales) et pour moitié du degré de réalisation d'une liste d'objectifs personnels fixés à chacun.

Il a également proposé que pour l'exercice 2003, la règle de répartition des jetons de présence entre les administrateurs, les censeurs et les membres des Comités spécialisés soit identique à celle retenue pour l'exercice 2002.

Enfin, le Comité a pour la deuxième fois examiné la situation de chacun des membres du Conseil au regard de la notion d'indépendance. Tout en faisant observer que les critères permettant de juger de l'indépendance d'un administrateur sont à la fois trop nombreux (il est rare qu'il n'y en ait pas au moins un qui s'applique à l'un ou l'autre des administrateurs actuels ou à tel ou tel des administrateurs potentiels), différents d'un pays à l'autre et parfois mal définis, il a présenté des propositions au Conseil d'Administration que celui-ci a approuvées à l'unanimité (voir 1.5. ci-dessous).

### 1.4. Rémunération des administrateurs

En rémunération des responsabilités prises et du temps passé tant dans les réunions elles-mêmes que dans la préparation de celles-ci, la Société verse aux administrateurs et censeurs les sommes suivantes (dans la limite d'un montant global maximum annuel de 500 000 euros fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mai 2000 et qui n'a pas été modifié depuis) :

- à chaque administrateur ou censeur,
    - une somme forfaitaire de 10 000 euros en qualité d'administrateur ou censeur,
    - une somme forfaitaire de 3 500 euros en qualité de membre d'un comité spécialisé,
    - une somme de 2 500 euros pour chaque participation effective à une réunion du Conseil,
    - une somme de 1 500 euros pour chaque participation effective à une réunion de l'un des trois comités spécialisés.
- La rémunération « normale » d'un administrateur / censeur de la société est donc de l'ordre 33 000 euros (un peu plus s'il est membre du Comité d'Audit).
- au Président (et au vice-président du Conseil s'il y en a un) : une somme forfaitaire de 25 000 euros.
  - au président de chacun des comités spécialisés : une somme forfaitaire de 10 000 euros.

Compte tenu des résultats consolidés du Groupe à la fin de l'exercice 2003, il est prévu cette année encore de ne pas demander à la prochaine Assemblée Générale une augmentation du plafond global de 500 000 euros bien que celui-ci ait été fixé il y a déjà 4 ans et que les responsabilités des administrateurs (ainsi que le travail préparatoire et le nombre de réunions nécessaires au bon exercice de leur mission) aient beaucoup augmenté entre-temps.

### 1.5. Indépendance des administrateurs

Ainsi qu'il a été dit ci-dessus (cf. 1.3.3.), le Comité Nominations et Rémunérations a examiné la situation de chacun des membres actuels du Conseil d'Administration au regard de la définition de l'indépendance fournie par les rapports Viénot et Bouton (« un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement ») et des multiples critères utilisés aux Etats-Unis et dans les différents pays où le Groupe opère (critères que la loi Sarbanes-Oxley est en train de faire évoluer) ou encore ceux proposés pour les sociétés françaises par ledit rapport Bouton. Le Comité a finalement conclu de cette étude que cinq administrateurs sur onze (45 %) pouvaient être considérés comme « indépendants » : MM. Christian Blanc, Jean-René Fourtou, Michel Jalabert (anciennement salarié du Groupe mais qui a pris sa retraite il y a bientôt 5 ans, le 30 avril 1999), Phil Laskawy et Ruud van Ommeren.

Par ailleurs, le Comité a rappelé au Conseil d'Administration qu'il appartient à celui-ci de juger souverainement du caractère indépendant de chaque administrateur, le rapport Viénot précisant même que « le Conseil d'Administration peut estimer qu'un administrateur, bien que remplissant les critères détaillés ci-dessus, ne doit pas être qualifié d'indépendant compte tenu de sa situation particulière ou celle de sa société, eu égard à son actionnariat ou pour tout autre motif, ... et réciproquement » !

Enfin le Comité a préconisé que des initiatives soient prises afin que le Conseil d'Administration soit, dans un délai raisonnable, composé au moins pour moitié d'administrateurs dits « indépendants » sans pour autant qu'il en soit réduit à ne plus recruter que des administrateurs professionnels (dont on peut imaginer que l'indépendance vis-à-vis de la société serait inversement proportionnelle au montant des jetons de présence qu'elle leur verserait).

Le Conseil a examiné ces conclusions et ces recommandations et, après en avoir débattu, il les a approuvées sans réserve et à l'unanimité. Il a par ailleurs constaté qu'en raison de la démission de M. Jean-Bernard Lafonta (qui n'avait pas été considéré comme indépendant puisque délégué au sein de notre Conseil par un actionnaire important) et son remplacement par M. Yann Delabrière (qui lui est incontestablement indépendant), le nombre d'administrateurs indépendants passera – après validation par l'Assemblée Générale de la cooptation de ce dernier – de 5 à 6 et qu'ainsi la proportion passera de 45 % à 55 %, c'est à dire au de là de la moitié.

## II - LIMITATIONS APPORTÉES PAR LE CONSEIL AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Par décision du Conseil d'Administration du 24 juillet 2002 - et sur proposition de M. Serge Kampf, alors Président Directeur Général de la Société - les fonctions de Président et celle de Directeur Général ont été dissociées, ces dernières étant dès lors confiées à M. Paul Hermelin.

Comme indiqué précédemment, le Règlement Intérieur du Conseil adopté le même jour a précisé les modalités d'exercice des fonctions et des attributions du Conseil lui-même, de son Président et du Directeur Général, a fixé les règles de fonctionnement des Comités spécialisés créés au sein du Conseil et organisé l'articulation de ces différents organes.

Concernant le rôle et les pouvoirs du Directeur Général, ce Règlement Intérieur précise qu'il doit demander et recevoir l'approbation préalable du Conseil d'Administration – ou de son Président quand celui-ci en a reçu délégation – pour toute décision à caractère stratégique majeur ou susceptible d'avoir un effet significatif sur la situation financière ou les engagements de la Société ou de l'une ou l'autre de ses principales filiales.

Il en est ainsi en particulier :

- de l'approbation et la mise à jour du Plan à 3 ans découlant de la stratégie arrêté par le Conseil,
- de la conclusion d'une alliance considérée comme stratégique,
- des modifications significatives apportées au périmètre ou à la gamme d'activités,
- des opérations significatives de restructuration interne,
- des opérations financières ayant un impact significatif sur les comptes sociaux ou sur les comptes consolidés du Groupe (et notamment l'émission de valeurs mobilières donnant accès directement ou à terme au capital social),
- des acquisitions ou cessions d'actifs d'un montant unitaire supérieur à 50 millions d'euros,
- de l'augmentation ou la réduction de capital d'une filiale importante,
- des autorisations spécifiques en matière de cautions, avals et garanties.

## III - PROCÉDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

### 3.1. Objectifs de la Société en matière de procédures de Contrôle Interne

Les procédures de contrôle interne du Groupe sont constituées de règles, directives et manières de procéder qui visent à :

- s'assurer que ses activités ainsi que les comportements de ses membres :
  - soient conformes aux lois et règlements, normes et règles internes applicables,
  - s'inscrivent dans le cadre des valeurs, orientations et objectifs définis par les organes sociaux et leurs délégués, notamment en matière de politique de gestion des risques.
- vérifier que la communication interne et externe reflète avec sincérité (et aussi avec la prudence nécessaire) la situation et l'activité de l'organisation.

Les procédures de contrôle interne du Groupe concernent principalement deux niveaux de la structure :

- la Direction Générale définit, dans le cadre des valeurs fondamentales du Groupe et dans le but d'en assurer la promotion, un recueil de « règles et procédures » (appelé le « blue book ») qu'il est obligatoire de respecter au sein de toutes les entités opérationnelles. Ce « blue book » dessine le cadre de sécurité général dans lequel les activités du Groupe doivent s'inscrire, ainsi que les méthodes permettant d'exercer les contrôles nécessaires sur les risques identifiés par la Direction Générale dans toutes les grandes fonctions de l'entreprise.
- les entités opérationnelles complètent ou amendent ce « blue book » en définissant des procédures de contrôle interne détaillées conformes aux lois et règlements en vigueur dans le pays où elles opèrent, ceci afin de mettre sous contrôle les risques propres au marché et à la culture locale.



L'audit interne du Groupe évalue de manière indépendante l'efficacité de ces procédures de contrôle interne, sachant qu'aussi bien conçues et rigoureusement appliquées soient-elles, celles-ci ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable et ne peuvent constituer une garantie absolue.

### 3.2. Organisation générale des procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne mises en place au sein du Groupe reposent sur **une structure de gouvernance resserrée** et **une organisation opérationnelle claire**, qui s'appuient sur **des processus et des méthodes expressément définis** que sont :

- un processus formel d'autorisation des décisions,
- un référentiel de politiques et procédures générales,
- un processus de contrôle des risques sur les projets.

#### Une structure de gouvernance resserrée

Afin de décliner, mettre en œuvre et contrôler les orientations stratégiques du Groupe décidées par le Conseil d'Administration, le Directeur Général a mis en place une structure de gouvernance resserrée. Elle s'articule autour de différents comités :

- **Le Comité de Direction Générale** composé du Directeur Général, du Directeur des Opérations, et du Directeur Financier, qui se réunit chaque semaine pour assurer le pilotage d'ensemble du Groupe.
- **Le Comité Exécutif**, composé des trois membres du Comité de Direction Générale et des Directeurs des 5 Grandes Unités Opérationnelles ; il se réunit une fois par mois sur un ordre du jour préparé par le Directeur Général. Des conférences téléphoniques permettent de faire le point sur la mise en œuvre des décisions prises au cours de ces réunions. Le Comité Exécutif est chargé du pilotage des Grandes Unités Opérationnelles ; il définit les priorités, évalue les risques et s'assure de la capacité de l'organisation à respecter tant ses engagements de résultats que la réalisation de ses objectifs stratégiques. Le cas échéant, il définit et met en œuvre un plan d'action visant à corriger dans l'une des unités opérationnelles ou dans l'ensemble de ces unités les dérives par rapport aux objectifs décidés et annoncés par le Groupe.
- **Le Comité Stratégie et Développement** est constitué des trois membres du Comité de Direction Générale auxquels se joignent le Secrétaire Général du Groupe, le Directeur du Développement, le Directeur délégué à l'amélioration de la Productivité, le Directeur délégué à l'activité Infogérance, le Directeur délégué à l'activité Technologie qui est aussi responsable des secteurs et des alliances et le Directeur délégué à l'activité Conseil. Ce comité se réunit une fois par mois avec pour mission :
  - d'analyser et anticiper les évolutions du marché,
  - de dynamiser l'offre de services (gestion du portefeuille d'offres par métier) et de promouvoir l'innovation,
  - de proposer des solutions permettant d'accroître les parts de marché et de renforcer les processus de production,
- de décider des moyens d'améliorer la rentabilité.
- **Le Comité des Engagements**. Composé des 3 membres du Comité de Direction Générale, du Secrétaire Général, du Directeur du « Corporate Development » et du Directeur Juridique International, ce comité se réunit deux fois par mois afin d'examiner, dans le cadre de la délégation de pouvoir consentie au Directeur Général, les opportunités commerciales les plus importantes, les projets d'acquisitions ou de cessions, les propositions de partenariats stratégiques et les contrats cadres globaux (clients ou fournisseurs) répondant à des critères spécifiques. Ce comité prend ses décisions sur la base d'analyses des risques et à partir de recommandations préparées sous la responsabilité du Secrétariat Général et en liaison avec les Grandes Unités Opérationnelles. Il est expressément prévu que la Direction Juridique Internationale doit être impliquée dans la revue des engagements majeurs dès le début des négociations commerciales.

L'administration générale du Groupe est assurée par les fonctions centrales suivantes :

- la Direction Financière du Groupe : elle est en charge de l'informatique interne, des achats, de la communication financière et bien entendu de la finance, laquelle comprend les services suivants :
  - le contrôle de gestion,
  - le reporting,
  - la consolidation,
  - la normalisation comptable du Groupe,
  - la trésorerie,
  - la fiscalité,
  - l'ingénierie financière.
- le Secrétariat Général auquel rapportent la Direction Juridique, la Direction des Ressources Humaines, les services généraux ainsi que le « Corporate Development ». Concernant ce dernier, on peut préciser qu'il est plus particulièrement chargé de l'appréciation des risques liés aux opérations commerciales importantes et aux opérations d'acquisition et que son indépendance vis-à-vis des autres fonctions corporate et des lignes de management opérationnel facilite une instruction objective des projets et des opportunités.
- la Direction de la Communication, chargée de définir les grands axes de communication du Groupe et de veiller à leur mise en œuvre par les Grandes Unités Opérationnelles.
- enfin, la Direction de l'Audit Interne. Cette direction rapporte à la fois au Président et au Directeur Général et a pour mission d'évaluer les procédures de contrôle interne mises en place au sein des Unités Opérationnelles, de s'assurer que celles-ci sont conformes aux principes et aux règles définis par le Groupe et de vérifier l'application qui en est faite. L'audit interne inspecte l'ensemble des unités opérationnelles du Groupe selon un programme bi-annuel qui peut être modifié à tout instant en fonction des conditions dans les-

quelles les objectifs opérationnels sont respectés. Fort d'un effectif moyen de 17 personnes, l'audit interne a réalisé en 2003 43 missions dans les différentes Grandes Unités Opérationnelles et 1 300 jours de contrôle effectif passés au sein des Unités Opérationnelles.

### **Une organisation opérationnelle claire**

L'organisation opérationnelle du Groupe reposait en 2003 sur un modèle décentralisé comprenant des Grandes Unités Opérationnelles dotées d'une large autonomie de gestion. Ces Unités - dénommées Major Business Units ou MBUs - procédaient principalement d'un découpage de l'activité par zones géographiques. Au sein de ces zones géographiques, la Direction Générale du Groupe a mis en place une nouvelle organisation fondée sur la répartition de ses activités en quatre grands métiers : le conseil, l'intégration de systèmes, l'infogérance et l'assistance technique de proximité.

L'unité opérationnelle élémentaire de cette organisation est la « Business Unit » : d'une taille volontairement limitée pour en faciliter le management, celle-ci fonctionne selon un mode opératoire spécifique et dispose d'outils de gestion lui permettant un suivi de la performance très proche du terrain. Chaque directeur de Business Unit est responsable de la réalisation d'objectifs mesurables relatifs à la performance financière, au développement commercial, à la qualité de gestion de la satisfaction clients qui lui sont attribués.

Ces Unités Opérationnelles sont regroupées, dans chacun des pays où opère le Groupe, en un nombre volontairement limité d'entités légales.

### **Des processus et des méthodes expressément définis :**

La structure de gouvernance ainsi que l'organisation opérationnelle reposent sur des processus et des méthodes rappelant la nécessaire transparence des décisions et la traçabilité de celles-ci.

#### **Le processus formel d'autorisation des décisions.**

Le processus de prise de décision en vigueur dans le Groupe repose sur des règles de délégation de pouvoirs mises à jour et communiquées régulièrement par le biais d'une Règle d'Auto-ricision définissant trois niveaux de décision en fonction des enjeux :

- le Groupe (Comité de Direction Générale, Comité Exécutif ou Fonctions Centrales),
- la Grande Unité Opérationnelle,
- l'Unité Opérationnelle.

En outre, ce processus de décision impose formellement un processus préalable de consultation et d'information des acteurs concernés. Il conduit à préparer des recommandations en recueillant l'opinion des parties prenante. La conclusion est remise au décideur final responsable de la mise en œuvre de la décision.

### **Le référentiel de politiques et de procédures générales**

Le « blue book » fixe les principes et les règles fondamentales sur lesquels reposent les procédures de contrôle interne en place au sein du Groupe, et renvoie à des manuels spécifiques à chaque domaine technique.

Ce référentiel de politiques et de procédures générales couvre les domaines suivants :

- l'organisation interne,
- les principes et procédures de gestion des ressources humaines,
- l'organisation et les procédures de la fonction financière,
- l'organisation et le contrôle des achats de services extérieurs,
- les systèmes d'information et de communication du Groupe,
- la protection et la gestion partagée des connaissances liées au savoir-faire acquis dans le cadre de l'activité,
- la production de services dans un contexte multinational,
- la gestion commerciale, opérationnelle et financière des projets.

### **Le processus de contrôle des risques liés aux projets**

Le Groupe a défini un processus formalisé afin d'anticiper et de contrôler les risques liés à son activité de réalisation de projets informatiques, depuis la phase d'avant vente jusqu'à la livraison au le règlement par le client.

Ce processus distingue les contrôles propres à la gestion commerciale, les procédures de contrôle technique durant la phase de réalisation des projets, et les procédures de contrôle financier.

#### **Les contrôles propres à la gestion commerciale :**

Les projets devenant de plus en plus complexes, par leur taille et par leur niveau d'exigence technique, en particulier dans le métier de l'infogérance (engagements à long terme, transferts de personnel et/ou d'actifs, montages financiers spécifiques), la signature de nouveaux contrats, comme les extensions ou renouvellements de contrats existants, nécessitent d'en appréhender les risques tout au long du processus de vente.

L'analyse des risques s'appuie en particulier sur :

- une approche méthodologique de chaque opportunité commerciale comportant un découpage en étapes intermédiaires permettant de qualifier au mieux l'intérêt de soumettre une proposition, de valider les solutions techniques proposées et d'élaborer les propositions aux plans techniques, juridique et financier ; des analyses de risques marquent les différentes étapes de la démarche ;
- un outil de pilotage international des opportunités permettant l'identification des projets le plus tôt possible dans le cycle de ventes et une consolidation des données relatives à ces opportunités ;
- un processus formel de décision par le niveau requis en fonction de la nature et de la taille du projet. A ce titre, les départements juridiques et les gestionnaires de risques sont fortement impliqués dans l'élaboration de la proposition ; ils assistent, revoient et proposent des mesures pour tous les

risques relatifs aux opérations qui répondent à certains critères tels que :

- dimension du projet,
- clauses contractuelles s'écartant significativement des principes et/ou Standards du Groupe,
- complexité (projets internationaux ou montages financiers spécifiques),
- nécessité d'un investissement financier préalable.

Selon leur taille et les risques qui y sont associés, les propositions d'engagements sur les projets sont autorisés au niveau des Unités Opérationnelles, des Grandes Unités Opérationnelles ou du Groupe, par les gestionnaires de risques, les services juridiques et financiers correspondants, et les managers disposant du pouvoir de décision nécessaire.

#### ***Un processus de contrôle de réalisation de production et de contrôle de la qualité des projets***

Les avis techniques sont sollicités au moment de la phase commerciale afin que les solutions techniques qui seront mises en oeuvre durant la phase de production répondent aux besoins du client. Des politiques générales de suivi ont été arrêtées par le Groupe et sont ainsi mises en oeuvre tout au long de la vie d'un projet pour s'assurer de son bon déroulement :

- une définition claire des rôles et responsabilités de réalisation et de supervision dans le processus de production, en particulier au niveau du chef de projet, du suivi commercial, de la facturation et des mécanismes de pilotage organisés conjointement avec les clients,
- l'utilisation de méthodologies de production définies par le Groupe et les modalités de recours aux Centres de Développement Applicatif,
- le recours à des audits qualité indépendants, en fonction des risques identifiés sur les projets et notamment lorsque la réalisation du projet semble s'écarter des prévisions,
- la mesure de la satisfaction exprimée par le client dans le cadre des enquêtes OTACE («On Time Above Client Expectation»).

Il est enfin à noter que le Groupe dispose d'un outil de supervision des principaux projets à risques en cours de réalisation dans l'ensemble du Groupe ; ces projets sont déclarés chaque mois par les Grandes Unités Opérationnelles et l'analyse de leurs risques conduit à la mise en place de plans d'actions destinés à les contenir.

#### ***Un processus de contrôle financier des projets***

Au sein des unités opérationnelles, des contrôleurs financiers de projets ont pour mission d'effectuer :

- un suivi financier du projet et de ses coûts de développement par rapport à un budget initialement approuvé. Ce suivi fait l'objet de comptes rendus d'avancement et d'indicateurs de gestion ; il repose principalement sur l'analyse des impacts comptables de l'estimation par travaux restant à engager pour assurer l'achèvement des projets, qui est régulièrement mise à jour au fur et à mesure de l'avancement desdits projets ;
- un contrôle précis des aspects financiers des engagements contractuels et en particulier des facturations et des échéanciers de paiements.

### **3.3. Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable**

Les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable sont définies dans le cadre de l'organisation de la fonction financière, et concernent la mise en oeuvre de règles comptables définies par le Groupe, et les processus de communication et de contrôle des informations comptables et de gestion.

#### **Organisation financière et comptable :**

L'organisation financière du Groupe est décentralisée sur le plan du contrôle des opérations et calquée sur le découpage des Unités Opérationnelles. Afin d'assurer l'indépendance d'opinion nécessaire à l'arrêté des résultats comptables, les Contrôleurs Financiers des Grandes Unités Opérationnelles sont rattachés hiérarchiquement au Directeur Financier du Groupe. Le Contrôleur Financier de la Grande Unité Opérationnelle a notamment pour responsabilité de veiller à ce qu'une information financière et comptable de qualité soit transmise à la Direction Financière du Groupe dans les délais fixés.

Chaque Unité Opérationnelle dispose d'un contrôleur financier qui rapporte au Contrôleur Financier de la Grande Unité Opérationnelle. Son rôle est d'assurer une traduction comptable des résultats de l'activité en appliquant les règles et méthodes comptables arrêtées par le Groupe. Il contrôle les estimations de résultats des projets en cours, en tire les conséquences comptables, s'assure de la facturation des prestations et leur règlement ainsi que de la qualité des informations du reporting de gestion et les liasses d'états comptables qui serviront de base à l'établissement des comptes consolidés du Groupe.

#### **Manuel de procédures comptables et financières**

Le manuel de procédures et règles comptables du Groupe définit :

- la nature des informations et leur périodicité de diffusion,
- la structure de remontée de l'information,
- les indicateurs de performances,
- les règles comptables applicables.

#### **Les processus financiers**

Pour réaliser un contrôle efficace de ses opérations, le Groupe soumet ses entités opérationnelles à des obligations de communication hebdomadaires, mensuelles, semestrielles et annuelles portant sur des informations de natures budgétaire, prévisionnelle et comptable.

#### **Le processus budgétaire et prévisionnel**

Le processus budgétaire est un outil fondamental du contrôle interne. Il fixe en fonction des performances passées, des orientations stratégiques prises par le Groupe et des anticipations d'évolution des marchés, les objectifs chiffrés que doivent poursuivre les Grandes Unités Opérationnelles ainsi que les Unités Opérationnelles qui les composent.

Ce processus constitue un élément incontournable de pilotage. Il permet également d'associer de manière significative la rémunération variable des managers opérationnels à la réalisation des objectifs budgétaires fixés.

Le compte prévisionnel de résultat opérationnel (glissant sur 7 mois) est établi mensuellement et fait l'objet d'une analyse d'écart par rapport au budget pour élaborer le cas échéant, dans les plus brefs délais des plans d'actions correctrices.

#### **Le processus de reporting et de consolidation comptable**

L'information est structurée par unités opérationnelles appartenant à une zone géographique (Grandes Unités Opérationnelles) et par métier. Le contenu de cette information financière permet l'analyse des revenus et charges par nature et par destination, des postes du bilan et des indicateurs de performance par rapport au budget, au prévisionnel et à l'année précédente.

Une procédure de rapprochement est appliquée mensuellement pour vérifier la concordance entre les données financières du reporting opérationnel et les informations financières de la consolidation issues des entités juridiques du Groupe.

Le périmètre du Groupe est contrôlé à chaque clôture semestrielle par la Direction Financière, et validé par la Direction Juridique du Groupe.

A chaque clôture également, des instructions écrites précisent le calendrier des tâches (en particulier les modalités de rapprochement des transactions intra-groupe), les points d'actualité comptable qui méritent attention et les procédures de contrôle des informations qui concourent à l'établissement des états financiers consolidés du Groupe.

La consolidation financière est fondée sur un processus de communication des informations via une liasse comptable signée par le responsable de sa préparation.

Les comptes de résultats, bilans et autres indicateurs clés de gestion utiles à l'analyse sont conservés dans une base de données unique maintenue par le Groupe. L'accès à ce système d'information est strictement réglementé et l'information qu'il contient fait l'objet d'une maintenance et d'une sauvegarde adéquates.

Chaque mois, un rapport sur la gestion de chaque Grande Unité Opérationnelle est établi par le manager qui en est responsable et son Contrôleur Financier afin d'expliquer les performances chiffrées, les prévisions de l'exercice et les actions entreprises. Ce rapport est adressé au Comité de Direction Générale.

#### **Les contrôles de l'information financière**

Des contrôles spécifiques portant sur l'information financière sont également effectués sur les arrêtés semestriels et annuels.

#### **Contrôles sur les comptes consolidés semestriels et annuels**

Des procédures spécifiques ont été mises en œuvre afin de fiabiliser l'information financière semestrielle et annuelle publiée.

Il s'agit entre autres :

- d'une revue avec la Direction Juridique Internationale de toutes opérations/transactions significatives survenues pendant la période,
- de procédures d'identification, de recensement et de remontée des engagements hors bilan et toutes autres informations pouvant avoir une influence significative sur l'information financière de la période,
- d'une revue des questions fiscales avec le Directeur Fiscal du Groupe,
- d'une analyse détaillée du tableau de variation de trésorerie avec le responsable de la trésorerie Groupe.

Aux contrôles décrits ci-dessus s'ajoutent deux sources de contrôles indépendants permettant de vérifier la qualité des états financiers : les auditeurs internes et les commissaires aux comptes.

#### *L'audit interne*

Dans le cadre de son programme de couverture bi-annuelle des Unités Opérationnelles du Groupe, l'audit interne effectue des contrôles pour vérifier que les procédures visant à la protection des actifs, à l'évaluation des en-cours de production et des créances clients et à l'enregistrement des passifs sont appliquées conformément aux règles et méthodes définies par le Groupe. L'audit interne vérifie notamment que les règles et méthodes comptables du Groupe ont été respectées et sont appliquées de manière homogène dans chacune des unités opérationnelles et des structures juridiques du Groupe; une attention particulière est portée sur la reconnaissance du revenu et le contrôle de l'avancement des projets afin de vérifier que leur traduction comptable repose sur des appréciations techniques à jour et rigoureuses. Le programme d'audit interne comprend par ailleurs une revue des procédures et contrôles mis en place au sein de l'entité pour assurer la sécurité et la validité des transactions et des enregistrements comptables.

#### *Les commissaires aux comptes*

La mission permanente des commissaires aux comptes comprend notamment la revue des procédures de contrôle interne qui concourent à la qualité des états financiers.

#### **Communication de l'information financière**

La communication financière fait l'objet d'un contrôle interne rigoureux qui porte en particulier sur les trois supports suivants :

- le Rapport Annuel et le rapport semestriel
- les communiqués de presse à caractère financier
- les réunions d'analystes et d'investisseurs.

- Le Rapport Annuel et le rapport semestriel constituent des vecteurs importants de la communication financière et à ce

titre leur préparation, leur revue et leur communication font l'objet d'une attention particulière et d'un processus de contrôle spécifique. Ils sont gérés sous forme de projet, la Direction Financière assurant la maîtrise d'œuvre, la revue et la cohérence de l'ensemble des informations. La diversité et la technicité des informations publiées nécessitent l'implication dans la rédaction de ces rapports de nombreux intervenants. Chacun, dans son domaine de compétences, est en charge d'élaborer une ou des parties de ces rapports dans le respect d'un planning prédéfini et des exigences légales et réglementaires.

- Les communiqués de presse comportant une information financière font l'objet d'une analyse et d'une approbation du Conseil d'Administration ou de son Président, du Directeur Général et du Directeur Financier. Sauf circonstances

exceptionnelles, ils sont publiés en dehors des horaires d'ouverture de la Bourse de Paris.

- Les réunions d'analystes et d'investisseurs font l'objet d'une préparation spéciale dont le contenu est présenté au Conseil d'Administration ou à son Président et sert de cadre aux commentaires et aux explications fournies par le Directeur Général et/ou le Directeur Financier au cours de ces réunions.

#### **Règles régissant les opérations sur titres**

Le Groupe impose à tous ses employés le respect de périodes d'interdiction pendant lesquelles ils ne peuvent réaliser aucune transaction de quelque type que ce soit sur les actions Cap Gemini. Cette interdiction est rappelée par écrit aux salariés avant le début de chacune des périodes. De même, la fin de ces périodes d'interdiction leur est signifiée formellement.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DU  
DERNIER ALINÉA DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR  
LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ CAP GEMINI S.A., POUR CE QUI  
CONCERNE LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À  
L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET  
FINANCIÈRE

Aux actionnaires de CAP GEMINI S.A.

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Cap Gemini S.A. et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Sous la responsabilité du Conseil d'Administration, il revient à la Direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations et déclarations contenues dans ce rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Conformément à la doctrine professionnelle applicable en France, nous avons pris connaissance des objectifs et de

l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, tels que présentés dans le rapport du Président.

Rappelant qu'il s'agit du premier exercice d'application des dispositions introduites par la loi n° 2003-706 du 1er août 2003, et en l'absence de pratiques reconnues quant au contenu du rapport que le Président doit établir, nous relevons que celui-ci ne comporte pas d'appréciation sur l'adéquation et l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière : cette même limitation s'applique donc à l'étendue de nos diligences et au contenu de notre propre rapport.

À l'exception de la limite mentionnée ci-dessus, et sur la base des travaux que nous avons réalisés, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations et les déclarations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris, le 26 février 2004

*Les Commissaires aux Comptes*

**PricewaterhouseCoopers Audit**

Bernard RASCLE

**KPMG Audit**

*Département de KPMG S.A.*

Jean-Luc DECORNOY  
Associé

Frédéric QUELIN  
Associé

# COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2003

Aux actionnaires de CAP GEMINI S.A.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de Cap Gemini S.A., relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2003, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

### Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, et qui s'appliquent pour la première fois à cet exercice, nous portons à votre connaissance les éléments suivants, qui

contribuent à l'opinion exprimée ci-dessus portant sur les comptes pris dans leur ensemble :

- La note 1 j) de l'annexe expose la méthode de comptabilisation du chiffre d'affaires des contrats au forfait s'échelonnant sur plusieurs exercices, qui implique une part d'estimations. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables du Groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes de comptabilisation retenues, nous sommes assurés de leur correcte application ainsi que du caractère raisonnable des estimations retenues.
- Un montant d'actif d'impôt différé de 774 millions d'euros figure au bilan consolidé dont les modalités de détermination sont décrites dans la note 20 de l'annexe. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié la cohérence d'ensemble des données et des hypothèses retenues ayant servi à l'évaluation de l'actif d'impôt différé.
- Le montant des immobilisations incorporelles nettes figurant au bilan consolidé inclut à hauteur de 1 783 millions d'euros des parts de marché non amorties et des écarts d'acquisition amortis sur une durée maximale de 40 ans. Les notes 1d) et 9 de l'annexe exposent les principes et méthodes comptables relatifs à l'approche retenue par le Groupe pour l'évaluation de la valeur d'utilité des ces actifs incorporels. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le bien fondé de l'approche retenue ainsi que la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées et des évaluations qui en résultent.

### Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, le 26 Février 2004

*Les Commissaires aux Comptes*

**PricewaterhouseCoopers Audit**

Bernard RASCLE

**KPMG Audit**

*Département de KPMG S.A.*

Jean-Luc DECORNOY  
Associé

Frédéric QUELIN  
Associé

## COMPTES DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2001, 2002 ET 2003

en millions d'euros	Notes	2001		2002		2003	
		Montants	%	Montants	%	Montants	%
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	3	8 416	100,0	7 047	100,0	5 754	100,0
Coûts des services rendus	4	5 664	67,3	4 742	67,3	3 934	68,4
Frais commerciaux	4	813	9,7	892	12,7	662	11,5
Frais généraux et administratifs	4	1 516	18,0	1 299	18,4	1 003	17,4
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>423</b>	<b>5,0</b>	<b>114</b>	<b>1,6</b>	<b>155</b>	<b>2,7</b>
Produits et frais financiers (net)	5	6	0,1	(1)	0,0	(14)	(0,2)
Autres produits et charges (net)	6	(159)	(1,9)	(503)	(7,1)	(251)	(4,4)
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES</b>		<b>270</b>	<b>3,2</b>	<b>(390)</b>	<b>(5,5)</b>	<b>(110)</b>	<b>(1,9)</b>
Impôts	7	(84)	(1,0)	(6)	(0,1)	(47)	(0,8)
<b>RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES AVANT AMORTISSEMENT DES ÉCARTS D'ACQUISITION ET DÉPRÉCIATION DES PARTS DE MARCHÉ</b>		<b>186</b>	<b>2,2</b>	<b>(396)</b>	<b>(5,6)</b>	<b>(157)</b>	<b>(2,7)</b>
Résultat des sociétés mises en équivalence		(3)	0,0	(2)	0,0	(1)	(0,0)
Intérêts minoritaires		-	-	7	0,1	(1)	(0,0)
<b>RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE) AVANT AMORTISSEMENT DES ÉCARTS D'ACQUISITION ET DÉPRÉCIATION DES PARTS DE MARCHÉ</b>		<b>183</b>	<b>2,2</b>	<b>(391)</b>	<b>(5,5)</b>	<b>(159)</b>	<b>(2,7)</b>
Amortissement des écarts d'acquisition et dépréciation des parts de marché	8	(31)	(0,4)	(123)	(1,8)	(38)	(0,7)
<b>RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)</b>		<b>152</b>	<b>1,8</b>	<b>(514)</b>	<b>(7,3)</b>	<b>(197)</b>	<b>(3,4)</b>

	Notes	2001	2002	2003
<b>NOMBRE MOYEN D' ACTIONS EXISTANTES</b>		124 799 003	125 420 369	125 785 036
Nombre moyen potentiellement dilutif d'options de souscription d'actions		2 715 671	1 307 299	559 468
<b>NOMBRE MOYEN D' ACTIONS RETRAITÉ</b>		<b>127 514 674</b>	<b>126 727 668</b>	<b>126 344 504</b>
<b>NOMBRE D' ACTIONS EN FIN DE PÉRIODE</b>		<b>125 244 256</b>	<b>125 479 105</b>	<b>131 165 349</b>
Résultat net part du Groupe (rappel)	1.o	152	(514)	(197)
Résultat net par action (en euros) (1)	1.o	1,22	(4,10)	(1,57)
Résultat net dilué par action (en euros) (2)	1.o	1,20	(4,10)	(1,57)
Résultat net par action (en euros) (3)	1.o	1,22	(4,10)	(1,50)

(1) résultat net part du Groupe rapporté au nombre moyen d'actions

(2) résultat net part du Groupe rapporté au nombre moyen d'actions retraité à l'exception des 31 décembre 2002 et 2003, où le résultat dilué par action, étant négatif, est identique au résultat de base

(3) résultat net part du Groupe rapporté au nombre d'actions en fin de période.

Le compte de résultat consolidé du Groupe n'inclut pas les activités de la société Transiciel intégrée globalement le 31 décembre 2003.

Le résultat net du Groupe après amortissement des écarts d'acquisition mais avant intérêts minoritaires ressort à -196 millions d'euros pour 2003, soit -3,4 % du chiffre d'affaires contre respectivement -521 millions d'euros et -7,4 % en 2002, et 152 millions d'euros et 1,8 % en 2001.



## BILANS CONSOLIDÉS

AUX 31 DÉCEMBRE 2001, 2002 ET 2003

<i>en millions d'euros</i>	<i>Notes</i>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>
<b>ACTIF</b>				
Immobilisations incorporelles	9	1 830	1 628	1 849
Immobilisations corporelles	10	490	512	471
Immobilisations financières	11	89	85	88
<b>TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ</b>		<b>2 409</b>	<b>2 225</b>	<b>2 408</b>
Impôt différé actif long terme	20	863	687	671
<b>TOTAL DES ACTIFS À LONG TERME</b>		<b>3 272</b>	<b>2 912</b>	<b>3 079</b>
Créances d'exploitation (net)	12	2 176	1 633	1 411
Créances diverses	13	322	455	320
Créances financières et placements à court terme	15	503	490	929
Banques	15	484	372	292
<b>TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT</b>		<b>3 485</b>	<b>2 950</b>	<b>2 952</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>6 757</b>	<b>5 862</b>	<b>6 031</b>
Engagements reçus	21	4	5	9

<i>en millions d'euros</i>	<i>Notes</i>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>
<b>PASSIF</b>				
Capital social		1 002	1 004	1 049
Primes d'émission et d'apport		2 112	2 063	2 220
Réserves et résultat consolidés		1 189	438	82
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	14	<b>4 303</b>	<b>3 505</b>	<b>3 351</b>
Intérêts minoritaires	14	39	29	-
<b>SITUATION NETTE DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>	14	<b>4 342</b>	<b>3 534</b>	<b>3 351</b>
Dettes financières à long terme	15	120	155	722
Provisions et autres passifs à long terme	16	237	252	258
<b>TOTAL DES PASSIFS À LONG TERME</b>		<b>357</b>	<b>407</b>	<b>980</b>
Dettes financières à court terme et découverts bancaires	15	169	242	233
Dettes d'exploitation (net)	17	1 709	1 620	1 384
Dettes diverses	18	180	59	83
<b>TOTAL DES PASSIFS À COURT TERME</b>		<b>2 058</b>	<b>1 921</b>	<b>1 700</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>6 757</b>	<b>5 862</b>	<b>6 031</b>
Engagements donnés	21	1 365	1 298	1 343
<b>TRÉSORERIE NETTE</b>	15	<b>698</b>	<b>465</b>	<b>266</b>

**TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS**  
POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2001, 2002 ET 2003

<i>en millions d'euros</i>	2001	2002	(*)2003
<b>FLUX D'EXPLOITATION</b>			
Résultat net (part du Groupe)	152	(514)	(197)
Intérêts minoritaires et résultat des sociétés mises en équivalence	-	(5)	2
<b>RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES</b>	<b>152</b>	<b>(519)</b>	<b>(195)</b>
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
Amortissements et dépréciation des parts de marché	217	325	207
Provisions	44	30	19
Variations des impôts différés	(62)	61	9
Plus et moins values sur cessions d'actifs	(57)	3	20
Autres éléments	4	(14)	6
<b>MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES (I)</b>	<b>298</b>	<b>(114)</b>	<b>66</b>
Flux de trésorerie liés :			
- aux créances clients et comptes rattachés (net) (A)	82	531	342
- aux dettes fournisseurs et comptes rattachés (net) (B)	(196)	36	(137)
- aux autres créances et dettes diverses (C)	165	(382)	(198)
- à l'effet net de la cession d'une créance de carry-back (D)	-	-	74
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉ AU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (II=A+B+C+D)</b>	<b>51</b>	<b>185</b>	<b>81</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION (III=I+II)</b>	<b>349</b>	<b>71</b>	<b>147</b>
<b>FLUX D'INVESTISSEMENTS</b>			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(295)	(278)	(151)
Produits de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	132	42	5
	(163)	(236)	(146)
Acquisitions d'immobilisations financières	(267)	(16)	(41)
Produits de cessions d'immobilisations financières	14	1	2
Dividendes reçus des sociétés non consolidées	-	1	1
	(253)	(14)	(38)
Incidence des variations de périmètre	22	13	(*) 28
<b>FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENTS (IV)</b>	<b>(394)</b>	<b>(237)</b>	<b>(156)</b>
<b>FLUX DE CAPITAUX</b>			
Augmentations de capital en numéraire ( <i>dont exercice de stock options</i> )	30	12	1
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(149)	(50)	-
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(4)	(1)	-
Emission d'un emprunt obligataire convertible ou échangeable en actions nouvelles ou existantes (OCEANE)	-	-	460
Emission / Remboursement d'emprunts	22	128	6
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (V)</b>	<b>(101)</b>	<b>89</b>	<b>467</b>
<b>VARIATION DE TRÉSORERIE (III+IV+V)</b>	<b>(146)</b>	<b>(77)</b>	<b>458</b>
<b>TRÉSORERIE D'OUVERTURE</b>	<b>1 003</b>	<b>875</b>	<b>762</b>
<b>TRÉSORERIE DE CLÔTURE</b>	<b>875</b>	<b>762</b>	<b>1 190</b>
Incidence des variations de cours des devises	18	(36)	(30)
<b>VARIATION DE TRÉSORERIE</b>	<b>(146)</b>	<b>(77)</b>	<b>458</b>

(\*) Le tableau de flux de trésorerie n'inclut pas les flux liés aux activités de la société Transiciel, intégrée globalement le 31 décembre 2003, à l'exception de sa trésorerie à la date de l'acquisition, présentée en incidence des variations de périmètre dans les flux d'investissements.

## TABLEAUX DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2001, 2002 ET 2003

<i>en millions d'euros</i>	Nombre d'actions	Capital social	Primes d'émissions et d'apport	Actions propres (1)	Réserves	Ecart de conversion	Capitaux propres du Groupe
<b>AU 1ER JANVIER 2001</b>	124 305 544	995	2 073	(33)	1 046	67	4 148
Augmentations de capital par levée d'options	1 147 082	9	21	-	-	-	30
Apport des activités conseil d'Ernst & Young (2)	-	-	49	-	-	-	49
Dividendes distribués au titre de 2000	-	-	-	-	(149)	-	(149)
Elimination de 39 486 actions propres restituées en 2001	-	-	3	(5)	-	-	(2)
Annulation de 208 370 actions dans le capital social de Cap Gemini S.A.	(208 370)	(2)	(34)	36	-	-	-
Précompte sur exercice 2000	-	-	-	-	(15)	-	(15)
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	90	90
Résultat net (part du Groupe)	-	-	-	-	152	-	152
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2001</b>	<b>125 244 256</b>	<b>1 002</b>	<b>2 112</b>	<b>(2)</b>	<b>1 034</b>	<b>157</b>	<b>4 303</b>
Augmentations de capital par levée d'options	472 201	4	8	-	-	-	12
Elimination de 256 885 actions propres restituées en 2002	-	-	12	(19)	-	-	(7)
Annulation de 237 352 actions dans le capital social de Cap Gemini S.A. (3)	(237 352)	(2)	(18)	20	-	-	-
Apport des activités conseil d'Ernst & Young	-	-	(1)	-	-	-	(1)
Dividendes distribués au titre de 2001	-	-	(50)	-	-	-	(50)
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	(238)	(238)
Résultat net (part du Groupe)	-	-	-	-	(514)	-	(514)
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2002</b>	<b>125 479 105</b>	<b>1 004</b>	<b>2 063</b>	<b>(1)</b>	<b>520</b>	<b>(81)</b>	<b>3 505</b>
Augmentation de capital par levée d'options	38 300	-	1	-	-	-	1
Augmentation nette de capital destinée à l'acquisition de la société Transiciel (4)	5 689 304	45	152	-	-	-	197
Elimination de 209 477 actions propres restituées en 2003	-	-	4	(5)	-	-	(1)
Annulation de 41 360 actions dans le capital social de Cap Gemini S.A. (5)	(41 360)	-	(1)	1	-	-	-
Apport des activités conseil d'Ernst & Young	-	-	1	-	-	-	1
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	(155)	(155)
Résultat net (part du Groupe)	-	-	-	-	(197)	-	(197)
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2003</b>	<b>131 165 349</b>	<b>1 049</b>	<b>2 220</b>	<b>(5)</b>	<b>323</b>	<b>(236)</b>	<b>3 351</b>

(1) Voir note 1.g.

(2) La variation de la prime d'émission de 49 millions d'euros provient de la reprise des provisions excédentaires constatées dans le bilan d'ouverture d'Ernst & Young au 23 mai 2000 ainsi que d'une correction de la situation nette d'ouverture d'Ernst & Young au 23 mai 2000.

(3) Soit les 23 654 actions Cap Gemini S.A. restituées au 31 décembre 2001 par d'ex-associés d'Ernst & Young auxquelles il convient d'ajouter 213 698 actions reçues durant le premier semestre 2002.

(4) L'Offre Publique d'Echange lancée le 20 octobre 2003 et visant les actions de la société Transiciel, établit la participation du Groupe dans cette société à 93,32% au 31 décembre 2003 et à 96,71% au 10 février 2004.

(5) Soit 41 360 actions Cap Gemini S.A. restituées au 31 décembre 2002 par d'ex-associés d'Ernst & Young.

# NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE

## NOTE 1 ~ PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes consolidés ont été établis en conformité avec les principes et normes comptables français et notamment avec le règlement n°99-02 du Comité de la Réglementation Comptable homologué le 22 juin 1999.

### Les principes comptables appliqués par le Groupe sont principalement les suivants :

#### a) Méthodes de consolidation

Les états financiers des sociétés dans lesquelles Cap Gemini S.A. exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale. Les principes comptables des filiales sont modifiés afin d'assurer une homogénéité avec les méthodes du Groupe. Une présentation distincte est faite des intérêts minoritaires qui sont analysés en Note 14c. Pour traduire dans les comptes consolidés l'apport des activités conseil d'Ernst & Young au Groupe Cap Gemini le 23 mai 2000, la méthode dérogatoire prévue par l'article 215 du règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable relative aux comptes consolidés a été appliquée.

Les états financiers des sociétés dans lesquelles Cap Gemini S.A. exerce directement ou indirectement un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires sont consolidés selon la méthode de l'intégration proportionnelle. Selon cette méthode, le Groupe inclut sa quote-part dans les produits et charges, actifs et passifs de l'entreprise sous contrôle conjoint dans les lignes appropriées de ses états financiers. Des informations complémentaires sur les entreprises sous contrôle conjoint sont fournies dans la Note 25.

Les sociétés sur la gestion desquelles Cap Gemini S.A. exerce une influence notable sans toutefois exercer un contrôle exclusif ou conjoint sont mises en équivalence. La comptabilisation par mise en équivalence implique la constatation dans le compte de résultat de la quote-part de résultat de l'année de l'entreprise associée. La participation du Groupe dans l'entreprise associée est comptabilisée au bilan pour un montant reflétant la part du Groupe dans l'actif net de l'entreprise associée.

Les principaux taux utilisés ont pour contre-valeur en euros :

	Taux moyens			Taux au 31 décembre		
	2001	2002	2003	2001	2002	2003
Dollar US	1,11735	1,06163	0,88582	1,13469	0,95356	0,79176
Livre Sterling	1,60836	1,59093	1,44597	1,64339	1,53728	1,41884
Dollar Canadien	0,72180	0,67607	0,63237	0,71040	0,60423	0,61599
Couronne Suédoise	0,10812	0,10919	0,10961	0,10751	0,10926	0,11013
Dollar Australien	0,57783	0,57652	0,57592	0,57870	0,53891	0,59517
Couronne Norvégienne	0,12426	0,13324	0,12519	0,12576	0,13745	0,11885
Yen (pour 100)	0,93282	0,84745	0,76413	0,86708	0,80390	0,74105

Certaines participations, dans des sociétés sans activité, répondant aux critères ci-dessus et pour lesquelles les actifs, passifs et éléments d'exploitation ne sont pas significatifs, ne sont pas consolidées.

Le périmètre de consolidation est donné en Note 27.

Les autres participations figurent au bilan consolidé pour leur valeur d'acquisition ou leur valeur d'utilité pour le Groupe.

Les sociétés consolidées par le Groupe ont clôturé leurs comptes au 31 décembre 2003.

Les transactions entre les sociétés consolidées sont éliminées.

Le Groupe ne détient pas de société ad hoc.

#### b) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui pourraient avoir un impact sur les montants d'actif et de passif à la clôture ainsi que sur les éléments de résultat de la période. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent un minimum d'aléas.

#### c) Conversion des états financiers

Les comptes consolidés au 31 décembre 2001, 2002 et 2003 ont été établis en euros.

L'ensemble des postes de bilan exprimés en devises est converti en euros aux taux en vigueur à la date de clôture de l'exercice, à l'exception de la situation nette qui est conservée à sa valeur historique. Les comptes de résultat exprimés en devises sont convertis aux taux moyens annuels, appliqués à l'ensemble des transactions. Les différences de conversion résultant de l'application de ces différents taux sur le résultat net ne sont pas incluses dans le résultat de la période mais affectées directement en réserve de conversion.

Les différences de change ayant trait à des éléments monétaires faisant partie intégrante de l'investissement net dans des filiales étrangères sont inscrites en réserve de conversion pour leur montant net d'impôt.

#### **d) Immobilisations incorporelles**

##### **PARTS DE MARCHÉ**

Lorsque l'acquisition de sociétés permet au Groupe d'obtenir des positions significatives sur des marchés déterminés, des actifs incorporels sont inscrits au bilan consolidé à la juste valeur des parts de marché identifiées.

Ces parts de marché sont valorisées à la date d'acquisition par rapport à des données économiques faisant référence à des indicateurs d'activité et de rentabilité.

Compte tenu de leur nature, les parts de marché ne sont pas amorties.

##### **ECARTS D'ACQUISITION**

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition des sociétés consolidées ou mises en équivalence et la part revenant au Groupe de l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés, en particulier des parts de marché, à la date des prises de participation. Ces écarts d'acquisition sont amortis sur une durée maximale de 40 ans.

Faisant usage de la possibilité offerte par les dispositions comptables françaises en vigueur à la date de l'opération (article 248-3 du décret sur les sociétés commerciales du 17 février 1986) et tel que précisé par la Commission des Opérations de Bourse, l'écart d'acquisition dégagé lors du rachat par offre publique d'échange de 37,5% du capital de Cap Gemini NV en juillet et août 1999 n'a pas été amorti mais a été imputé sur la prime d'émission créée lors de l'augmentation de capital correspondante.

Pour traduire dans les comptes consolidés l'apport des activités conseil d'Ernst & Young au Groupe Cap Gemini le 23 mai 2000, la méthode dérogatoire prévue par l'article 215 du règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable relative aux comptes consolidés a été appliquée, de ce fait aucun écart d'acquisition ne figure à l'actif du bilan consolidé au titre de cette opération.

##### **SUIVI DE LA VALEUR DES PARTS DE MARCHÉ ET DES ÉCARTS D'ACQUISITION**

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, et à chaque clôture d'exercice, les parts de marché et les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation en comparant la valeur nette comptable avec une valeur d'estimation appréciée en fonction d'une valeur de marché et d'une valeur d'utilité pour le Groupe. La valeur de marché est basée sur une méthode de multiple de chiffre d'affaires. La valeur d'utilité est déterminée en utilisant la méthode des flux nets de trésorerie futurs actualisés. Lorsque la valeur d'estimation est jugée notablement inférieure à la valeur nette comptable une dépréciation est enregistrée. La société n'applique pas par anticipation le règlement n°2002-10 du Comité de Réglementation Comptable du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

#### **LOGICIELS**

Les logiciels et droits d'usage acquis en pleine propriété ainsi que les logiciels développés pour un usage interne et dont l'influence sur les résultats futurs revêt un caractère bénéfique, durable et mesurable, sont immobilisés et font l'objet d'un amortissement sur une durée allant de 3 à 5 ans. A la clôture de chaque exercice, la valeur des logiciels et droits d'usage est comparée à la valeur d'utilité pour le Groupe.

#### **e) Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

Constructions .....	20 à 40 ans
Agencements et installations .....	10 ans
Matériel informatique .....	3 à 5 ans
Mobilier et matériel de bureau .....	5 à 10 ans
Matériel de transport .....	5 ans
Matériels divers .....	5 ans

#### **f) Titres de sociétés non consolidées**

Le Groupe détient des participations dans des sociétés sans exercer d'influence notable ou de contrôle. Ces prises de participations correspondent notamment à des investissements à long terme dans le cadre d'alliances avec les sociétés concernées. Les titres sont comptabilisés au bilan pour leur prix d'acquisition et dans le cas où leur valeur d'inventaire est inférieure à leur prix d'acquisition une dépréciation est constatée.

#### **g) Actions propres**

Les titres de Cap Gemini S.A. détenus par elle-même sont portés en diminution des capitaux propres consolidés.

#### **h) Impôts différés**

Les impôts différés sont constatés dans le compte de résultat et au bilan pour tenir compte du décalage entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales de certains actifs et passifs. Le traitement de l'impôt différé lié à l'apport des activités conseil d'Ernst & Young est donné en Note 20.

En application de la méthode du report variable, les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue du taux d'impôt à la date de clôture. L'effet des éventuelles variations du taux d'imposition sur les impôts différés constatés antérieurement est enregistré en compte de résultat au cours de l'exercice où ces changements de taux deviennent effectifs.

Les déficits fiscaux reportables font l'objet de la reconnaissance d'un impôt différé à l'actif du bilan. Cet impôt différé actif est le cas échéant diminué des impôts différés passifs. Chaque fois que ces déficits fiscaux reportables ne semblent pas récupérables une provision est comptabilisée pour amener la valeur de cet actif au niveau jugé récupérable. Par ailleurs, les actifs et passifs d'impôts différés sont actualisés lorsque les effets de l'actualisation sont significatifs et qu'un échéancier fiable d'utilisation a pu être établi.

#### **i) Location-financement**

Certaines immobilisations font l'objet de contrats de loyers aux termes desquels le Groupe assume les avantages et les risques liés à la propriété. Dans ce cas, il est procédé à un retraitement afin de reconnaître à l'actif la valeur du bien loué et au passif la dette financière correspondante. L'immobilisation est amortie sur sa durée de vie économique pour le Groupe. La dette est amortie sur la durée du contrat de location-financement.

#### **j) Méthode de comptabilisation du chiffre d'affaires et des résultats sur contrats**

Le chiffre d'affaires et les résultats sur l'ensemble des contrats au forfait s'échelonnent sur plusieurs exercices, qu'il s'agisse de contrats correspondant à la réalisation de prestations intellectuelles ou de systèmes intégrés, sont constatés selon la méthode du pourcentage d'avancement des travaux. Les prestations relatives à ces contrats figurent au bilan en créances clients ou en comptes rattachés, selon qu'elles ont été facturées ou non. Par ailleurs, lorsque le prix de revient prévisionnel d'un contrat est supérieur au chiffre d'affaires contractuel, une provision pour perte à terminaison à hauteur de la différence est constatée.

Le chiffre d'affaires relatif aux contrats d'infogérance est reconnu au fur et à mesure de la fourniture des prestations qui sont d'une manière générale facturées mensuellement. Pour les contrats associant de la réalisation de projet et de l'infogérance, il est procédé à une identification des différents composants (projet, infogérance), de manière à pouvoir les comptabiliser selon leur nature.

Le chiffre d'affaires et les résultats sur les travaux en régie sont pris en compte au fur et à mesure de la réalisation de ces travaux

Le poste « créances d'exploitation (net) » correspond principalement au solde net des « clients et comptes rattachés » diminué des « avances et acomptes reçus des clients ».

#### **k) Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou leur valeur d'inventaire si celle-ci est inférieure. Dans le cas de titres cotés, cette valeur d'inventaire est calculée sur la base des cours de Bourse à la date de clôture de l'exercice.

#### **l) Prestations de retraite**

La constitution des retraites du personnel du Groupe a lieu conformément aux lois et usages des pays dans lesquels il est implanté. Selon les cas, des régimes de retraite à cotisations définies et à prestations définies ont été mis en place.

Les régimes à cotisations définies font l'objet de versements par les salariés et par les sociétés du Groupe auprès d'organismes

habilités à gérer de tels fonds de retraite.

Les régimes à prestations définies sont :

- soit directement supportés par le Groupe qui à ce titre provisionne les coûts des prestations de retraite à servir, évalués à la valeur actuelle des paiements futurs estimés, en retenant des paramètres internes et externes revus régulièrement,
- soit supportés au travers d'un fonds de pension auquel le Groupe contribue selon les règles et législations sociales propres à chaque pays d'implantation.

#### **m) Instruments financiers**

Les résultats dégagés sur les instruments financiers constituant des opérations de couverture sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats sur les éléments couverts.

La juste valeur des instruments financiers est estimée sur la base des cours de marchés ou de valeurs données par les banques.

#### **n) Compte de résultat**

Afin de mieux appréhender les particularités de son activité, le Groupe présente un compte de résultat par destination, faisant ressortir les éléments suivants :

- coûts des services rendus : il s'agit des charges nécessaires à la réalisation des projets.
- frais commerciaux : il s'agit des charges engagées par le Groupe dans le cadre de son activité commerciale.
- frais généraux et administratifs : ceux-ci englobent les charges relatives à l'administration du Groupe.

L'ensemble de ces trois postes représente les charges d'exploitation qui, déduites du chiffre d'affaires, permettent d'obtenir le résultat d'exploitation.

Le résultat net est alors obtenu en prenant en compte les éléments suivants :

- le résultat financier composé des charges et produits financiers liés à l'endettement et aux placements réalisés par le Groupe.
- les autres produits et charges comprennent principalement :
  - les écarts de change,
  - les plus ou moins-values de cession d'actifs et d'activités,
  - les dividendes reçus de sociétés non consolidées,
  - les charges et provisions liées à des opérations non récurrentes (restructuration, fermeture de bureaux, intégration de nouvelles activités, etc...).
- les impôts, le résultat des sociétés mises en équivalence, les intérêts minoritaires et les amortissements des écarts d'acquisition et dépréciation des parts de marché (ces dernières ayant été agrégées de par leur nature avec les écarts d'acquisition).

Le résultat net de l'ensemble consolidé est fourni en note au pied du compte de résultat.

#### **o) Résultat par action**

L'information présentée est calculée selon les trois méthodes suivantes :

- résultat net par action : le résultat net (part du Groupe) est rapporté au nombre moyen d'actions en circulation pendant l'exercice après déduction des actions propres au 31 décembre ;
- résultat net dilué par action : le résultat net (part du Groupe)

est rapporté au nombre moyen d'actions en circulation pendant l'exercice après déduction des actions propres, augmenté du nombre d'actions dilutives potentielles relatives aux options de souscription d'actions (Note 14.b), aux Obligations Convertibles et/ou Echangeables en Actions Nouvelles ou Existantes et aux bons d'attribution d'actions (voir Note 21 engagements hors bilan) calculé sur la base d'une juste valeur établie à partir du cours moyen annuel de l'action. Le nombre moyen d'actions est une moyenne annuelle pondérée calculée en fonction de la date d'émission des actions au cours de l'exercice. Le nombre d'actions dilutives potentielles ne prend en compte que les instruments dont le prix d'exercice ou les critères d'octroi sont inférieurs au cours moyen annuel de l'action. Le résultat net est corrigé de l'impact éventuel qui résulte de la prise en compte des ces actions potentielles. Quand il est négatif, le résultat net dilué par action est identique au résultat de base.

- résultat net par action au 31 décembre : le résultat net (part du Groupe) est rapporté au nombre d'actions en circulation au 31 décembre (y compris les actions propres au 31 décembre).

#### p) Trésorerie nette

La trésorerie nette est constituée de la trésorerie diminuée des dettes financières à court terme et à long terme.

La trésorerie comprend les créances financières, les placements à court terme et le disponible en banque diminués des découverts bancaires.

#### q) Tableau des flux de trésorerie consolidés

Le tableau des flux de trésorerie consolidés analyse les flux d'exploitation, d'investissements et de capitaux.

#### r) Information géographique

Le Groupe est implanté principalement en Europe, en Amérique du Nord et dans la zone Asie Pacifique ; le Groupe a pour activité le conseil, l'intégration de système, l'infogérance et l'assistance technique de proximité.

Pour ses besoins de gestion, le Groupe suit son activité selon trois axes : la géographie, la discipline et le secteur d'activité. Seules les entités géographiques constituent des centres de profit pour lesquels il existe une mesure complète de la performance. La ventilation du chiffre d'affaires, du résultat d'exploitation, de l'actif immobilisé et des créances d'exploitation pour l'année 2003 sont donnés Note 24.

### NOTE 2 ~ EVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION EN 2001, 2002 ET 2003

#### a) Exercice 2001

Les principaux mouvements de périmètre survenus en 2001 sont les suivants :

- Au Benelux, le 28 avril 2001, Cap Gemini S.A. a acheté 5,6 % du capital de Cap Gemini NV pour un montant de 164 millions d'euros, portant ainsi sa participation dans Cap Gemini NV à 99,8 %. Le solde restant a été acquis en

août 2002 portant ainsi la participation du Groupe à 100 %. Le retrait de Cap Gemini NV de la bourse d'Amsterdam a eu lieu en 2001.

- En Allemagne, la société Synergis détenue à 51 % et intégrée globalement, a fusionné le 1er juillet avec une société tierce, Gedos. Le pourcentage de participation du Groupe dans la nouvelle entité nommée IS Energy a ainsi été réduit à 25 % et la nouvelle société est intégrée proportionnellement depuis le deuxième semestre 2001.

#### b) Exercice 2002

Les principaux mouvements de périmètre survenus en 2002 sont les suivants :

- En Amérique du Nord, le périmètre consolidé, qui est organisé autour de Cap Gemini North America Inc., société américaine regroupant l'ensemble de nos filiales nord-américaines, a connu les évolutions suivantes : une nouvelle entité a été créée en septembre 2002, Cap Gemini Technologies LLC. Elle est détenue à 100 % et intégrée globalement. Au Canada, les sociétés New Horizons System Solutions LLP et New Horizons System Solutions Inc., détenues à 49 % au 31 décembre 2001 et intégrées proportionnellement, sont détenues à 100% et sont intégrées globalement au 31 décembre 2002.
- En Allemagne, la société Media & Research GmbH, détenue à 100 % au 31 décembre 2001 et intégrée globalement, a été cédée en totalité au 31 juillet 2002.
- En France, les sociétés Agrostar et Pierre Fabre Informatique S.A. ont été acquises au 1er janvier 2002 et au 1er septembre 2002. Agrostar, détenue à 19 %, est consolidée par mise en équivalence. Pierre Fabre Informatique, détenue à 51 %, est intégrée globalement.
- Au 1er Janvier 2002, le groupe a créé, par réorganisation interne, l'entité transnationale Sogeti. Filiale à 100 % de Cap Gemini S.A., Sogeti est spécialisée dans les services d'assistance technique de proximité. Cette nouvelle entité est implantée en Europe (France, Suisse, Allemagne, Belgique, Suède et Pays-Bas) et en Amérique du Nord.
- Au 31 décembre 2002, le Groupe consolide par intégration globale sa société captive d'assurance créée en 2001.
- Le Groupe a cédé en décembre 2002 l'activité de sa filiale néo-zélandaise (chiffre d'affaires 2002 : 11 millions d'euros) à ses dirigeants locaux. Ceux-ci ont constitué une société indépendante avec laquelle le Groupe a signé un accord de partenariat et un contrat de licence pour une durée d'un an renouvelable pour des périodes successives de un an lui accordant l'usage des logos et certains services du Groupe.

#### c) Exercice 2003

Les principaux mouvements de périmètre survenus en 2003 sont les suivants :

- Le 4 Septembre 2003, Cap Gemini S.A. a acquis les 4.84 % d'intérêts minoritaires que Cisco Systems détenait dans le capital de Cap Gemini Telecom S.A. Le pourcentage de

participation du Groupe a ainsi été portée à 100 %.

- Au terme de l'Offre Publique d'Echange lancée le 20 octobre 2003 et visant les actions de la société Transiciel, le Groupe détient 93.32 % d'intérêt dans cette société au 31 décembre 2003. Transiciel est un prestataire européen en conseil en haute technologie, intégration de systèmes de gestion, infogérance et administration de systèmes et réseaux. Le Groupe Transiciel, principalement implanté en France, au Benelux et en Espagne, a réalisé en 2003 un chiffre d'affaires de 496 millions d'euros, un résultat d'exploitation de 20 millions

d'euros et un résultat net de -64 millions d'euros. L'opération ayant été approuvée par l'Assemblée Générale Extraordinaire de Cap Gemini S.A. du 18 décembre 2003, avec un règlement livraison des titres le 24 décembre 2003, il a été décidé de consolider le Groupe Transiciel par intégration globale à la date du 31 décembre 2003. En conséquence cette acquisition n'a aucun impact sur le compte de résultat de l'exercice et les variations bilancielle significatives sont présentées dans les notes concernées.

### NOTE 3 ~ CHIFFRE D'AFFAIRES

La ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique est la suivante :

CHIFFRE D'AFFAIRES <i>en millions d'euros</i>	2001		2002		2003	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%
Amérique du Nord	2 848	34	2 258	32	1 715	30
Royaume-Uni et Irlande	1 414	17	1 223	17	1 016	18
Pays Nordiques	577	7	469	7	377	6
Benelux	1 036	12	925	13	762	13
Allemagne et Europe Centrale	519	6	458	6	437	8
France	1 367	16	1 247	18	1 066	18
Europe du Sud	439	5	327	5	285	5
Asie Pacifique	216	3	140	2	96	2
<b>TOTAL</b>	<b>8 416</b>	<b>100</b>	<b>7 047</b>	<b>100</b>	<b>5 754</b>	<b>100</b>

### NOTE 4 ~ CHARGES D'EXPLOITATION

Les postes « salaires et charges sociales » et « frais de déplacement » qui constituent les postes les plus importants des charges d'exploitation s'analysent comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	2001	2002	2003
Salaires et charges sociales	4 941	4 249	3 672
Frais de déplacement	596	505	350
<b>TOTAL</b>	<b>5 537</b>	<b>4 754</b>	<b>4 022</b>
En % du total des charges d'exploitation	69 %	69 %	72 %
En % du total du chiffre d'affaires	66 %	67 %	70 %
Effectif moyen	59 906	54 882	49 805

### NOTE 5 ~ PRODUITS ET FRAIS FINANCIERS (NET)

L'analyse des produits et frais financiers (net) est la suivante :

<i>en millions d'euros</i>	2001	2002	2003
Revenus des placements à court terme	31	24	22
Intérêts financiers sur emprunts	(26)	(29)	(38)
Autres résultats financiers	1	4	2
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>(1)</b>	<b>(14)</b>



La variation du résultat financier entre 2002 et 2003 résulte :

- pour environ la moitié, d'excédents nets de trésorerie plus faibles d'une année sur l'autre et d'une moindre rémunération des placements compte tenu de la baisse des taux d'intérêts sur la période,
- pour le solde, de l'effet combiné (i) des coûts de levée et de portage (différentiel entre taux d'emprunt et taux de

placement) liés à l'emprunt obligataire convertible ou échangeable en actions nouvelles ou existantes (OCEANE - voir Note 15), (ii) des coûts liés au re-financement par crédit-bail fin 2002 de la nouvelle Université du Groupe et (iii) d'une augmentation de la charge d'intérêt liée au régime de la participation légale dont bénéficient les salariés français du Groupe.

## NOTE 6 ~ AUTRES PRODUITS ET CHARGES (NET)

Les autres produits et charges se ventilent comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	2001	2002	2003
Coûts de restructurations	(181)	(463)	(211)
Résultat de cession d'une créance de carry-back	-	-	(16)
Plus et moins-values sur cession de titres et d'activités	37	7	4
Plus et moins-values sur cession d'actifs incorporels et corporels	20	(3)	(1)
Provisions pour dépréciation de titres	(18)	-	-
Provisions pour dépréciation d'immobilisations corporelles	-	(10)	-
Profits sur créances financières	-	(11)	2
Profits et pertes de change (net)	(2)	(3)	(11)
Autres produits et charges (net)	(15)	(20)	(18)
<b>TOTAL</b>	<b>(159)</b>	<b>(503)</b>	<b>(251)</b>

Il convient de noter qu'en 2003 il a été décidé d'enregistrer l'effet de l'actualisation des impôts différés à long terme en charge d'impôt. Pour tenir compte de cette décision, les comptes « Autres produits et charges » et « Impôts » ont été retraités pour 2001 et 2002.

### Les coûts de restructuration correspondent principalement

- En **2001** : à la réduction d'effectifs portant sur un total d'environ 5 400 personnes principalement aux Etats-Unis, au Royaume-Uni, dans les Pays Nordiques et dans l'ensemble des activités télécoms du Groupe.
- En **2002** : aux mesures de restructuration s'analysant comme suit :
  - 359 millions d'euros de coûts liés aux réductions d'effectifs de 5 855 collaborateurs, principalement en Amérique du Nord, au Royaume-Uni, dans les Pays Nordiques, au Benelux, et en Europe du Sud,
  - 104 millions d'euros d'autres charges liées principalement aux mesures de rationalisation du parc immobilier lancées à la fin du 1er semestre 2002 à la suite des réductions d'effectifs.
- En **2003** : à la poursuite des mesures de restructuration qui a conduit à reconnaître 211 millions d'euros de charges recouvrant :
  - 141 millions d'euros de coûts directement liés aux réductions d'effectifs (3 047 collaborateurs), principalement en France, en Amérique du Nord, dans les pays Nordiques, en Ibérie, et au Benelux,

- 70 millions d'euros d'autres charges liées principalement à la poursuite des mesures de rationalisation du parc immobilier lancées en 2002. Ces charges concernent le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne et l'Europe Centrale, l'Amérique du Nord et l'Ibérie.

### Résultat de cession d'une créance de carry-back

- En **2003** : La charge est relative au résultat de cession d'une créance de carry-back de 90 millions d'euros à un établissement de crédit (cf Note 7 « Impôts »).

### Provisions pour dépréciation d'immobilisations corporelles

- En **2002** : elles correspondent à une dépréciation exceptionnelle de la valeur du bien immobilier situé à Behoust, qui abritait jusqu'ici l'Université du Groupe et dont la reconversion est à l'étude depuis l'ouverture de la nouvelle université en 2003 du site des Fontaines, situé à Gouvieux.

### Autres produits et charges (net)

- En **2003** : le Groupe a été amené à constater des charges additionnelles en Ibérie suite aux conclusions d'études menées par l'audit interne. Le montant de ces charges ayant trait à des exercices antérieurs à 2003 a été comptabilisé, conformément aux principes comptables du Groupe, en charges exceptionnelles (ligne « autres produits et charges » du compte de résultat) et s'élève à 17 millions d'euros.

## NOTE 7 ~ IMPÔTS

La charge d'impôts s'analyse comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	2001	2002	2003
Impôts courants	(166)	55	(38)
Impôts différés (*)	82	(61)	(9)
<b>TOTAL</b>	<b>(84)</b>	<b>(6)</b>	<b>(47)</b>

(\*) y compris l'effet de changement de classement de l'actualisation sur les actifs d'impôts à long terme (voir Note 6).

### Taux effectif d'impôt

- En 2003, le taux effectif moyen d'impôt sur les résultats ressort à 42,3 % du résultat avant impôt.

Le taux effectif d'impôt varie d'année en année selon la provenance des résultats, le Groupe exerçant ses activités dans

des pays à fiscalités différentes. Par ailleurs, ce taux effectif est fortement impacté par les variations affectant les impôts différés actifs reconnus sur les déficits fiscaux reportables dont le Groupe dispose.

Le rapprochement entre le taux d'imposition applicable en France et le taux effectif d'impôt est le suivant :

<i>en millions d'euros</i>	2001	2002	2003
<b>TAUX D'IMPOSITION EN FRANCE (%)</b>	<b>36,4</b>	<b>35,4</b>	<b>35,4</b>
<b>(CHARGE)/PRODUIT D'IMPÔTS THÉORIQUE</b>	<b>(98)</b>	<b>138</b>	<b>39</b>
Eléments de rapprochement avec le taux effectif :			
Impôts différés actifs non reconnus ou dépréciés sur déficits reportables	-	(115)	(207)
Effet lié à la réévaluation de l'impôt différé nord-américain			
lié à l'acquisition d'Ernst & Young	24	(318)	(93)
Effet lié à la réévaluation de l'impôt différé généré en France par la réorganisation des activités nord-américaines	-	363	225
Différences de taux d'imposition entre pays	(8)	(16)	(2)
Différences permanentes et autres éléments	(2)	(58)	(9)
<b>(CHARGE)/PRODUIT D'IMPÔTS RÉEL</b>	<b>(84)</b>	<b>(6)</b>	<b>(47)</b>
<b>TAUX EFFECTIF D'IMPÔTS (%)</b>	<b>31,1</b>	<b>(1,5)</b>	<b>(42,3)</b>

En 2003, le taux effectif d'impôts résulte principalement de :

- la dépréciation et la non reconnaissance d'impôts différés actifs principalement en Amérique du Nord (117 millions d'euros), en Europe du Sud (49 millions d'euros), dans les Pays Nordiques (24 millions d'euros) et en Europe Centrale (15 millions d'euros),
- l'effet de la dépréciation de l'impôt différé actif nord-américain lié à l'acquisition d'Ernst & Young pour un montant de 93 millions d'euros net de l'effet positif de l'actualisation (27 millions d'euros),
- l'effet de la réévaluation, selon des paramètres présentés en Note 20, de l'impôt différé actif reconnu en France sur la moins-value nette à court terme résultant de la réorganisation de nos activités nord-américaines pour un montant complémentaire de 208 millions d'euros, net de l'effet négatif de l'actualisation (98 millions d'euros) et de l'imputation sur les résultats fiscaux bénéficiaires de l'exercice en cours (17 millions d'euros),

- les différences permanentes et autres éléments qui comprennent en 2003 :

- des impôts forfaitaires supportés principalement en Amérique du Nord et en Italie,
- des différences permanentes notamment en Amérique du Nord, au Royaume-Uni et au Benelux.

Durant les exercices 2001, 2002 et 2003 plusieurs filiales ont fait l'objet de contrôles fiscaux et certains redressements notifiés ont été contestés par les sociétés.

Par ailleurs, la société Cap Gemini S.A. a cédé le 26 juin 2003 à un établissement de crédit, pour un montant de 74 millions d'euros, une créance de carry-back constatée pour un montant de 90 millions d'euros, résultant de l'option de report en arrière du déficit fiscal français généré au titre de l'exercice 2002. Le coût de cette cession a été enregistré en autres produits et charges (voir Note 6).

**NOTE 8 ~ AMORTISSEMENT DES ÉCARTS D'ACQUISITION ET DÉPRÉCIATION DES PARTS DE MARCHÉ**

<i>en millions d'euros</i>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>
Amortissement des écarts d'acquisition	(31)	(39)	(38)
Dépréciation des parts de marché	-	(84)	-
<b>TOTAL</b>	<b>(31)</b>	<b>(123)</b>	<b>(38)</b>

En 2002, la dépréciation de parts de marché (84 millions d'euros) comprend principalement une dépréciation exceptionnelle de 81 millions d'euros au titre des activités télécoms du Groupe en Amérique du Nord.

## NOTE 9 ~ IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

L'analyse par nature et les variations d'immobilisations incorporelles en 2001, 2002 et 2003 s'analysent comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	Parts de marché	Ecart d'acquisition	Autres actifs incorporels	TOTAL
<b>VALEUR BRUTE</b>				
<b>AU 1ER JANVIER 2001</b>	840	985	175	2 000
Ecart de conversion	18	18	2	38
Acquisitions	-	153	43	196
Cessions	-	-	(4)	(4)
Variation de périmètre	-	35	11	46
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2001</b>	858	1 191	227	2 276
Ecart de conversion	(58)	(58)	(12)	(128)
Acquisitions	-	22	35	57
Cessions	-	(1)	(12)	(13)
Variation de périmètre	-	4	(10)	(6)
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2002</b>	800	1 158	228	2 186
Ecart de conversion	(58)	(56)	(11)	(125)
Acquisitions	-	-	30	30
Cessions	-	(7)	(11)	(18)
Variation de périmètre	-	347	4	351
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2003</b>	742	1 442	240	2 424
<b>AMORTISSEMENTS</b>				
<b>AU 1ER JANVIER 2001</b>	-	(276)	(78)	(354)
Ecart de conversion	-	(6)	(1)	(7)
Dotations	-	(31)	(40)	(71)
Reprises	-	-	4	4
Variation de périmètre	-	-	(18)	(18)
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2001</b>	-	(313)	(133)	(446)
Ecart de conversion	8	22	8	38
Dotations	(84)	(39)	(48)	(171)
Reprises	-	-	11	11
Variation de périmètre	-	1	9	10
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2002</b>	(76)	(329)	(153)	(558)
Ecart de conversion	12	21	9	42
Dotations	-	(38)	(35)	(73)
Reprises	-	9	10	19
Variation de périmètre	-	-	(5)	(5)
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2003</b>	(64)	(337)	(174)	(575)
<b>VALEUR NETTE</b>				
Au 1er janvier 2001	840	709	97	1 646
Au 31 décembre 2001	858	878	94	1 830
Au 31 décembre 2002	724	829	75	1 628
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2003</b>	678	1 105	66	1 849

### a) Parts de marché

Elles correspondent à une affectation de l'écart de première consolidation dégagé lors des acquisitions des sociétés Hoskyns en Grande-Bretagne (361 millions d'euros), Volmac aux Pays-Bas (176 millions d'euros), Programator en Suède (61 millions d'euros) et Beechwood aux Etats-Unis (80 millions d'euros).

### b) Ecart d'acquisition

Au 31 décembre 2003, ils recouvrent principalement l'Amérique du Nord (118 millions d'euros), le Royaume-Uni (101 millions d'euros), le Benelux (235 millions d'euros), l'Allemagne et l'Europe Centrale (102 millions d'euros) et la France (488 millions d'euros dont 352 millions d'euros relatifs à l'acquisition de la société Transiciel).

La variation de la valeur nette des écarts d'acquisition s'analyse principalement comme suit :

- En **2001** :
  - l'écart d'acquisition de 139 millions d'euros provenant du rachat de 5,6 % des intérêts minoritaires de Cap Gemini NV,
  - les écarts d'acquisition générés par les acquisitions d'Hochtief Software en Allemagne (19 millions d'euros), de Cap Gemini Ernst & Young Travel & Logistics en Suède (13 millions d'euros) et des 50 % de OneSystem Group aux Etats-Unis non encore possédés par le Groupe (10 millions d'euros),
  - la charge d'amortissement de l'exercice (31 millions d'euros),
  - l'écart de conversion sur les écarts d'acquisition libellés en devises étrangères (12 millions d'euros).
- En **2002** :
  - l'acquisition, en Hollande, des activités de la filiale informatique de Werklinq pour 20 millions d'euros,
  - la charge d'amortissement de l'exercice (39 millions d'euros),
  - l'écart de conversion sur les écarts d'acquisition libellés en devises étrangères (-36 millions d'euros).
- En **2003** :
  - l'écart d'acquisition de 352 millions d'euros relatif à l'acquisition de la société Transiciel,
  - la charge d'amortissement de l'exercice (38 millions d'euros),
  - l'écart de conversion sur les écarts d'acquisition libellés en devises étrangères (-35 millions d'euros),
  - la cession en France de la quote part détenue dans la société APIS, le 27 novembre 2003.

Il faut noter que l'écart d'acquisition enregistré en moins des capitaux propres lors du rachat par offre publique d'échange de 37,5 % du capital de la société Cap Gemini NV sur les mois de juillet et août 1999 s'élève à 855 millions d'euros. Si cet

écart avait été amorti, l'annuité d'amortissement pour l'exercice 2003 aurait été de 21 millions d'euros et la valeur nette au 31 décembre 2003 de 760 millions d'euros.

### **c) Tests de valeurs**

Un test des valeurs nettes comptables des écarts d'acquisition et parts de marché au 31 décembre 2003 a été mené en application de la procédure mise en place par le Groupe (voir note 1.d) dans le cadre du contrôle de la valeur de ces actifs. Cette procédure, s'appuyant notamment sur la méthode des flux nets futurs de trésorerie actualisés, consiste en l'évaluation de la valeur recouvrable de chaque entité générant ses flux propres de trésorerie, qui correspondent soit à des filiales, soit aux zones géographiques dans lesquelles le Groupe est implanté. Cette évaluation est effectuée sur la base de paramètres issus du processus budgétaire et étendus sur un horizon de 5 ans, incluant des taux de croissance et de rentabilité jugés raisonnables. Des taux d'actualisation et de croissance à long terme sur la période au-delà de 5 ans (soit respectivement 10,3% et 3,0% au 31 décembre 2003), appréciés à partir d'analyses du secteur dans lequel le Groupe exerce son activité, sont appliqués à l'ensemble des évaluations des entités générant leur flux propres de trésorerie. Au 31 décembre 2003, aucune dépréciation n'a été enregistrée, les montants recouvrables déterminés ainsi et par la méthode des multiples de chiffre d'affaires, étant supérieurs aux valeurs nettes comptables. En ce qui concerne Transiciel, le caractère récent de la transaction et les avantages attendus de l'acquisition n'ont pas fait apparaître la nécessité de réaliser un test de dépréciation.

### **d) Autres actifs incorporels**

Les autres actifs incorporels comprennent essentiellement des logiciels et autres droits d'usage acquis.

## NOTE 10 ~ IMMOBILISATIONS CORPORELLES

L'analyse par nature et les variations d'immobilisations corporelles en 2001, 2002 et 2003 s'analysent comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	Terrains, constructions et agencements	Matériels informatiques	Autres actifs corporels	TOTAL
<b>VALEUR BRUTE</b>				
<b>AU 1ER JANVIER 2001</b>	473	329	147	949
Ecarts de conversion	9	4	1	14
Acquisitions	45	107	86	238
Cessions	(96)	(44)	(19)	(159)
Variation de périmètre	(1)	-	(10)	(11)
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2001</b>	<b>430</b>	<b>396</b>	<b>205</b>	<b>1 031</b>
Ecarts de conversion	(25)	(22)	(6)	(53)
Acquisitions	140	136	31	307
Cessions	(54)	(44)	(74)	(172)
Variation de périmètre	(13)	4	-	(9)
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2002</b>	<b>478</b>	<b>470</b>	<b>156</b>	<b>1104</b>
Ecarts de conversion	(24)	(26)	(5)	(55)
Acquisitions	47	57	17	121
Cessions	(26)	(43)	(13)	(82)
Variation de périmètre	24	1	(28)	(3)
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2003</b>	<b>499</b>	<b>459</b>	<b>127</b>	<b>1 085</b>
<b>AMORTISSEMENTS</b>				
<b>AU 1ER JANVIER 2001</b>	<b>(188)</b>	<b>(212)</b>	<b>(74)</b>	<b>(474)</b>
Ecarts de conversion	(5)	(2)	-	(7)
Dotations	(46)	(84)	(16)	(146)
Reprises	37	36	14	87
Variation de périmètre	4	(7)	2	(1)
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2001</b>	<b>(198)</b>	<b>(269)</b>	<b>(74)</b>	<b>(541)</b>
Ecarts de conversion	14	12	2	28
Dotations	(29)	(83)	(41)	(153)
Reprises	13	42	9	64
Variation de périmètre	7	(4)	7	10
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2002</b>	<b>(193)</b>	<b>(302)</b>	<b>(97)</b>	<b>(592)</b>
Ecarts de conversion	15	15	3	33
Dotations	(40)	(75)	(18)	(133)
Reprises	18	39	10	67
Variation de périmètre	(5)	5	11	11
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2003</b>	<b>(205)</b>	<b>(318)</b>	<b>(91)</b>	<b>(614)</b>
<b>VALEUR NETTE</b>				
Au 1er janvier 2001	285	117	73	475
Au 31 décembre 2001	232	127	131	490
Au 31 décembre 2002	285	168	59	512
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2003</b>	<b>294</b>	<b>141</b>	<b>36</b>	<b>471</b>

La valeur brute des actifs détenus en location financement représente 267 millions d'euros en 2003 (respectivement 220 millions d'euros en 2002 et 142 millions d'euros en 2001). Elle est composée principalement de matériels informatiques au Royaume-Uni (50 millions d'euros) et au Benelux (39 millions d'euros), et d'immeubles correspondant à l'ancienne université

de Béhoust pour 39 millions et à la nouvelle université Les Fontaines pour 97 millions d'euros. L'amortissement cumulé de ces actifs représente 84 millions d'euros en 2003 (respectivement 48 millions d'euros en 2002 et 26 millions d'euros en 2001).

**NOTE 11 ~ IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

Les immobilisations financières se décomposent comme suit :

<b>AU 31 DÉCEMBRE</b> en millions d'euros	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>
Titres mis en équivalence	2	1	-
Titres de sociétés non consolidées	65	60	55
Dépôts et autres immobilisations financières à long terme	22	24	33
<b>TOTAL</b>	<b>89</b>	<b>85</b>	<b>88</b>

**a) Titres de sociétés non consolidées**

Les mouvements des titres de sociétés non consolidées sont :

en millions d'euros	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>
<b>AU 1<sup>ER</sup> JANVIER</b>	<b>44</b>	<b>65</b>	<b>60</b>
Ecart de conversion	2	(5)	(5)
Acquisitions	67	9	-
Cessions	(3)	-	-
Dépréciation	(39)	-	-
Autres mouvements	-	(9)	-
Variation de périmètre	(6)	-	-
<b>AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>65</b>	<b>60</b>	<b>55</b>

Le solde de 55 millions d'euros au 31 décembre 2003 correspond à hauteur de 49 millions d'euros aux titres de la société Vertex. Ces titres acquis en 2001 et 2002 suite à la cession de nos activités de « business process outsourcing » au Royaume-Uni, bénéficient d'une valeur garantie de vente à terme, valeur retenue pour valoriser les titres au bilan.

- les prestations facturées par Vertex au Groupe pour un montant de 56 millions d'euros.

**b) Transactions avec les entreprises liées**

Les transactions essentiellement commerciales réalisées en 2003 avec la société Vertex sont :

- les prestations facturées par le Groupe à la société Vertex pour un montant de 108 millions d'euros,

Les transactions réalisées avec les autres entreprises liées ne sont pas significatives.

**c) Dépôts et autres immobilisations financières à long terme**

La valeur d'utilité des dépôts et autres immobilisations financières à long terme ne présente pas d'écart significatif par rapport à leur valeur nette comptable.

**NOTE 12 ~ CRÉANCES D'EXPLOITATION (NET)**

<b>AU 31 DÉCEMBRE</b> en millions d'euros	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>
Clients et comptes rattachés (net)	2 068	1 550	1 346
Autres créances d'exploitation	108	83	65
<b>TOTAL</b>	<b>2 176</b>	<b>1 633</b>	<b>1 411</b>

Les créances d'exploitation sont à moins d'un an.

### a) Clients et comptes rattachés (net)

AU 31 DÉCEMBRE en millions d'euros	2001	2002	2003
Clients	1 871	1 482	1 269
Factures à émettre	958	901	458
Provisions pour créances douteuses	(33)	(82)	(38)
Avances et acomptes reçus des clients	(728)	(751)	(343)
<b>TOTAL</b>	<b>2 068</b>	<b>1 550</b>	<b>1 346</b>
En nombre de jours du total du chiffre d'affaires	90	80	(*) 77

(\*) le nombre total de jours de chiffre d'affaires a été calculé sans retenir les actifs de la société Transiciel, le chiffre d'affaires correspondant n'étant pas consolidé.

### b) Autres créances d'exploitation

AU 31 DÉCEMBRE en millions d'euros	2001	2002	2003
Personnel et organismes sociaux	13	1	-
Impôts et taxes	38	23	35
Divers	57	59	30
<b>TOTAL</b>	<b>108</b>	<b>83</b>	<b>65</b>

## NOTE 13 ~ CRÉANCES DIVERSES

AU 31 DÉCEMBRE en millions d'euros	2001	2002	2003
Etat - Impôts sur les bénéfices	52	134	18
Impôts différés actifs à court terme	177	162	103
Charges à répartir et charges constatées d'avance	93	159	199
<b>TOTAL</b>	<b>322</b>	<b>455</b>	<b>320</b>

En 2002, la variation du compte « Etat – Impôts sur les bénéfices » s'explique principalement par la reconnaissance d'une créance de carry-back en France de 90 millions d'euros, dont l'échéance est au maximum de 5 ans. En 2003, la variation du poste provient de la cession de cette créance à un établissement de crédit.

En 2003, la variation du compte « Impôts différés actifs à court terme » provient des ré-estimations des impôts différés actifs nord-américains et français.

Les éventuelles dépréciations et la ventilation par échéance des impôts différés actifs sont indiquées en Note 20.

## NOTE 14 ~ SITUATION NETTE DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ

### a) Capital social, primes d'émission et d'apport, réserves

Les variations de ces différents postes ainsi que le nombre d'actions correspondant sont donnés dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés.

En particulier, les réserves consolidées qui comprennent les réserves propres à la société mère Cap Gemini S.A. et les quotes-parts du Groupe dans les résultats des sociétés consolidées depuis leurs acquisitions s'analysent comme suit :

AU 31 DÉCEMBRE en millions d'euros	2001	2002	2003
Réserves de Cap Gemini S.A.	593	1 124	1 442
Quotes-parts des résultats des sociétés consolidées (*)	441	(604)	(1 119)
<b>TOTAL</b>	<b>1 034</b>	<b>520</b>	<b>323</b>

(\*) Nettes des dividendes versés par ces sociétés à Cap Gemini S.A.



**b) Plans d'options de souscription d'actions**

L'Assemblée Générale des actionnaires a autorisé le 24 mai 1996 et le 23 mai 2000 le Conseil d'Administration ou le

Directoire, à consentir à un certain nombre de collaborateurs du Groupe, en une ou plusieurs fois, et ce, pendant un délai de cinq ans, des options donnant droit à la souscription d'actions.

Les principales caractéristiques de ces 2 plans, en vigueur au 31 décembre 2003, sont résumées dans le tableau ci-après :

	Plan 1996		Plan 2000	
Date de l'Assemblée	24 mai 1996		23 mai 2000	
Nombre total d'options pouvant être consenties	6 000 000		12 000 000	
Date des premières attributions au titre de ce plan	1er juillet 1996	1er septembre 2000	1er octobre 2001	
Délai maximum d'exercice des options à compter de leur date d'attribution	6 ans		6 ans	5 ans
Prix de souscription en % de la moyenne des vingt séances de bourse précédant l'octroi	80 %		80 %	100 %
Prix de souscription (par action et en euros) des différentes attributions en vigueur :				
Plus bas	87,96	139,00	24,00	
Plus haut	178,00	161,00	60,00	
Nombre total d'actions souscrites au 31 décembre 2003	1 423 465	-	38 300	
Nombre d'actions au 31 décembre 2003 pouvant être souscrites sur des options précédemment consenties et non encore exercées	(1) 2 020 015	(2) 1 894 950	(3) 6 089 500	
Dont options détenues par deux membres du Conseil d'Administration	70 000	-	95 000	

(1) Soit 405 465 actions au prix de 87,96 euros, 150 000 actions au prix de 114 euros, 407 750 actions au prix de 118 euros, 404 800 actions au prix de 178 euros, 332 000 actions au prix de 161 euros et 320 000 actions au prix de 144 euros.

(2) Soit 1 063 450 actions au prix de 161 euros et 831 500 actions au prix de 139 euros.

(3) Soit 2 519 500 actions au prix de 60 euros, 2 168 000 actions au prix de 24 euros et 1 402 000 actions au prix de 40 euros.

Il est rappelé que dans l'hypothèse d'une publication par Euronext d'un avis de recevabilité d'une Offre Publique visant la totalité des titres de capital et des titres donnant accès au capital ou aux droits de vote de la Société, les titulaires

d'options de souscription d'actions pourront - s'ils le souhaitent - lever aussitôt la totalité des options qui leur ont été consenties (ou le solde en cas de levée(s) partielle(s) déjà effectuée(s)).

**c) Intérêts minoritaires**

Les intérêts minoritaires s'analysent comme suit :

en millions d'euros	2001	2002	2003
<b>AU 1<sup>ER</sup> JANVIER</b>	75	39	29
Intérêts minoritaires dans le résultat du Groupe	-	(7)	1
Rachat des minoritaires de Cap Gemini NV	(29)	(1)	-
Rachat des minoritaires Cisco	-	-	(26)
Réserve de conversion des minoritaires et autres	(3)	(2)	(4)
Dividendes versés par les filiales aux minoritaires	(4)	-	-
<b>AU 31 DÉCEMBRE</b>	39	29	0

En 2001, Cap Gemini S.A. a acquis 5,6 % du capital de Cap Gemini NV, portant ainsi sa participation à 99,8 %. Le solde restant a été acquis en août 2002 portant ainsi la participation du Groupe à 100 %. Le retrait de Cap Gemini NV de la bourse d'Amsterdam a eu lieu en 2001.

En 2002, la variation des intérêts minoritaires s'explique

principalement par les résultats de Cap Gemini Telecom S.A. et de ses filiales.

En 2003, Cap Gemini S.A. a acquis 4,84 % du capital de Cap Gemini Telecom S.A. correspondant aux intérêts minoritaires de Cisco Systems, ce qui porte ainsi la participation du Groupe à 100 %.

## NOTE 15 ~ TRÉSORERIE NETTE

La trésorerie nette est constituée de la trésorerie disponible diminuée des dettes financières à court terme et à long terme.

AU 31 DÉCEMBRE <i>en millions d'euros</i>	2001	2002	2003
Trésorerie	875	762	1 190
Dettes financières	(177)	(297)	(924)
<b>TRÉSORERIE NETTE</b>	<b>698</b>	<b>465</b>	<b>266</b>

Il convient de noter que les dettes financières à court terme et découverts bancaires s'analysent entre les dettes financières à court terme, dont la durée est inférieure à un an, et les découverts bancaires de la façon suivante :

AU 31 DÉCEMBRE <i>en millions d'euros</i>	2001	2002	2003
Dettes financières à court terme	57	142	202
Découverts bancaires	112	100	31
<b>DETTES FINANCIÈRES À COURT TERME ET DÉCOUVERTS BANCAIRES</b>	<b>169</b>	<b>242</b>	<b>233</b>

### a) Trésorerie

La trésorerie s'analyse comme la somme des créances financières et placements à court terme, et du disponible en banque diminués des découverts bancaires.

AU 31 DÉCEMBRE <i>(en millions d'euros)</i>	2001	2002	2003
Créances financières et placements à court terme	503	490	929
Banques	484	372	292
Découverts bancaires	(112)	(100)	(31)
<b>TRÉSORERIE</b>	<b>875</b>	<b>762</b>	<b>1 190</b>

### b) Dettes Financières

Les dettes financières s'analysent entre long terme et court terme, ces dernières comprenant à la fois la part à moins d'un an des endettements à long terme ainsi que des dettes dont la durée est inférieure à un an, comme suit :

AU 31 DÉCEMBRE <i>en millions d'euros</i>	2001	2002	2003
Dettes financières à long terme	120	155	722
Dettes financières à court terme	57	142	202
<b>TOTAL</b>	<b>177</b>	<b>297</b>	<b>924</b>

## Analyse par nature des dettes financières

AU 31 DÉCEMBRE en millions d'euros	2001	2002	2003
Emprunt obligataire convertible ou échangeable en actions nouvelles ou existantes (OCEANE)	-	-	460
Dettes bancaires au assimilées	39	114	211
Dettes liées aux contrats de location financement	116	175	191
Autres dettes financières	22	8	62
<b>TOTAL</b>	<b>177</b>	<b>297</b>	<b>924</b>

### Emprunt Obligataire Convertible ou Echangeable en actions nouvelles ou existantes de Cap Gemini S.A. : (OCEANE)

Le 24 juin 2003, Cap Gemini S.A. a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire convertible ou échangeable en actions nouvelles ou existantes (OCEANE), ayant pour date de jouissance le 2 juillet 2003 et pour échéance le 1er janvier 2010. Le montant nominal de l'emprunt s'élève à 460 millions d'euros et il est représenté par 9 019 607 Obligations d'une valeur nominale unitaire de 51 euros. Les Obligations portent intérêt à un taux de 2,50 % l'an.

Cette opération a donné lieu à une note d'information qui a obtenu le visa n° 03-607 de la Commission des opérations de bourse en date du 24 juin 2003.

### Conversion et/ou échange des Obligations en actions

Chaque Obligation peut être convertie et/ou échangée en une action Cap Gemini à tout moment à compter du 11 août 2003 et au plus tard le septième jour ouvré précédant le 1er janvier 2010.

### Amortissement normal

Les Obligations seront amorties en totalité le 1er janvier 2010 par remboursement au pair en numéraire.

### Amortissement anticipé par rachats ou offres publiques

La Société se réserve le droit de procéder à tout moment, sans limitation de prix ni de quantité, à l'amortissement anticipé de tout ou partie des obligations, soit par rachats en bourse ou hors bourse, soit par des offres publiques de rachat ou d'échange.

La Société peut procéder à l'amortissement des Obligations par anticipation à compter du 2 juillet 2007 et jusqu'au septième jour ouvré précédant le 1er janvier 2010, pour la totalité des Obligations restant en circulation, à un prix de remboursement anticipé égal au pair, majoré des intérêts courus, si le produit (i) du ratio d'attribution d'actions en vigueur et (ii) de la moyenne arithmétique des premiers cours cotés de l'action ordinaire de la Société sur le Premier Marché d'Euronext Paris S.A. durant une période de 20 jours de bourse consécutifs choisie par la Société parmi les 40 jours de bourse précédant immédiatement la date de parution de l'avis annonçant

l'amortissement anticipé, excède 125 % de ce prix de remboursement anticipé. Cet amortissement anticipé peut être réalisé soit par conversion soit en numéraire au gré des porteurs d'Obligations.

### Amortissement anticipé au gré des porteurs

En cas de changement de contrôle, tout porteur d'Obligations pourra demander le remboursement anticipé de tout ou partie de ses Obligations.

### Exigibilité anticipée

Par ailleurs, la documentation de l'OCEANE contient des dispositions habituelles concernant l'exigibilité anticipée à l'initiative de la majorité des porteurs d'Obligations, notamment en cas de non-paiement de sommes dues, de manquement à d'autres Obligations contenues dans la documentation (sous réserve, le cas échéant, de périodes de « grâce »), de défauts croisés (au-delà d'un seuil minimum de manquement), de liquidation dissolution ou de cession totale des actifs de la Société, ainsi qu'en cas de cessation de la cotation des actions ordinaires de la Société sur le Premier Marché d'Euronext Paris S.A.

A noter qu'un changement à la hausse ou à la baisse de la notation de crédit de Cap Gemini S.A. ne constituerait pas une condition d'exigibilité anticipée des Obligations et serait sans incidence sur le taux d'intérêt qui leur est applicable.

### Maintien de l'emprunt à son rang

Cap Gemini S.A. s'est enfin engagée à maintenir les Obligations à un rang identique à toutes les autres Obligations négociables qui pourraient être émises par la Société (« pari passu »).

### Dettes bancaires ou assimilées

Les 211 millions d'euros s'analysent de la façon suivante :

1) 148 millions d'euros de dettes relatives à la société Transiciel, acquise en décembre 2003 par Cap Gemini S.A., qui se décomposent ainsi :

- un encours de 118 millions d'euros sur le prêt syndiqué de 150 millions d'euros contracté le 31 juillet 2001 par la

société Transiciel avec un syndicat de banques françaises et européennes essentiellement pour financer sa croissance externe (acquisition d'UCC Groep, Gencom, IDC et Retec en 2001 et d'Ariane Group en 2002). L'encours de ce prêt a été remboursé par anticipation en totalité le 24 février 2004. Les principales caractéristiques de cet encours sont les suivantes :

- durée : 5 ans
- échéance : 31 juillet 2006
- taux : Euribor 3 mois augmenté d'une marge de 1,35 % (135 points de base).
- à noter qu'en date du 24 décembre 2002 la majorité des banques du syndicat avait donné son accord pour ne pas tenir compte du défaut résultant (i) du non respect au 30 juin 2003 des ratios financiers que la société Transiciel s'était engagée à respecter aux termes du contrat de prêt susvisé, et (ii) du changement de contrôle consécutif à l'OPE lancée par Cap Gemini S.A. sur Transiciel.

- Un encours de 30 millions d'euros, constitué pour l'essentiel de trois prêts bilatéraux mis en place en 1999 et 2000 pour financer des acquisitions. L'encours de ces prêts a été remboursé par anticipation en totalité le 24 février 2004.

2) 63 millions d'euros, correspondant à des tirages, par les sociétés opérationnelles du Groupe, sur des lignes bancaires en Amérique du Nord (45 millions d'euros), en Asie Pacifique (15 millions d'euros) et en Europe du Sud (3 millions d'euros). Ces lignes de crédit bénéficient dans certaines circonstances de la garantie de Cap Gemini S.A.

#### Crédit syndiqué conclu par Cap Gemini S.A.

Le 31 juillet 2001, la Société a conclu avec un groupe de banques composé de BNP Paribas et Barclays Capital Group, toutes deux en qualité de chef de file, de Banca di Roma, Bank of America, CIC-Crédit Mutuel, Crédit Agricole Indosuez, Crédit Lyonnais, Deutsche Bank, HSBC/CCF, ING BANK, Natexis Banques Populaires et Société Générale, en qualité de co-arrangeurs, et de CADIF, Dresdner Bank AG et Fuji Bank Limited en qualité de participants, une ligne de crédit multidevises de 600 millions d'euros remboursable in fine au plus tard le 31 juillet 2006. Pendant l'exercice 2003, il n'y a eu aucun tirage sur cette ligne.

Les principales caractéristiques de cette ligne de crédit sont les suivantes :

- durée : 5 ans
- taux : Euribor et Libor (1-3-6-12 mois)
- commission de non-utilisation : 0,125 %
- commission d'utilisation : 0,275 % à 0,325 % selon le niveau d'utilisation.

Cette ligne comporte des engagements qui limitent la capacité de la Société et de ses filiales parties au contrat, ainsi que, le cas échéant, la capacité de ses principales filiales («principal subsidiaries», définies en fonction de leur part dans le chiffre d'affaires consolidé du Groupe) et de leurs filiales respectives, d'engager certaines opérations, y compris :

- des limites affectant la création ou l'autorisation de maintien de certaines sûretés sur l'un quelconque de leurs actifs,
- de modifier substantiellement la nature générale de leur activité,
- des restrictions sur les opérations de cession d'actifs et les fusions et opérations assimilées.

Lors de l'obtention de cette ligne, la société Cap Gemini S.A. s'est par ailleurs engagée à respecter certains engagements habituels y compris l'obtention et le maintien des autorisations nécessaires, le maintien d'une couverture d'assurance, le maintien de l'emprunt à son rang («pari passu»), la fourniture d'informations financières.

En outre, la Société s'est engagée à respecter certains ratios financiers, notamment un niveau maximum d'endettement net consolidé par référence à sa situation nette consolidée ainsi qu'un niveau minimum de couverture des charges financières par le résultat opérationnel consolidé. Il est précisé qu'au 31 décembre 2003 le groupe respecte ces ratios.

Enfin, cette ligne de crédit contient des dispositions habituelles concernant l'exigibilité anticipée, notamment en cas de non-paiement de sommes dues, de fausse déclaration ou de manquement à d'autres obligations afférentes aux contrats de prêt (sous réserve, le cas échéant, de périodes de «grâce»), en cas de défauts croisés (au-delà d'un seuil minimum de manquement), d'insolvabilité et de procédures de dépôt de bilan, de changement de contrôle ou de survenance d'événement ayant un impact négatif significatif sur le Groupe.

Un changement à la hausse ou à la baisse de la notation de crédit de Cap Gemini S.A. serait sans incidence tant sur la disponibilité de cette ligne que sur la marge applicable.

#### Dettes liées aux contrats de location financement

Au 31 décembre 2003, le montant correspond à la dette liée aux retraitements des contrats de location financement. Ils concernent principalement le financement des Universités du Groupe (Béhoust et Les Fontaines) et des investissements en matériel informatique réalisés par Cap Gemini Ernst & Young UK Plc. et Cap Gemini Ernst & Young ISM BV. (Benelux), dans le cadre de leur activité d'infogérance.

<i>en millions d'euros</i>	Début de contrat	Echéance	Taux	Solde au 31 décembre 2001	Solde au 31 décembre 2002	Solde au 31 décembre 2003
Université Cap Gemini (Behoust)	Avril 1992	Janvier 2012	Euribor 3 Mois + 0,7 %	32	31	29
Université Cap Gemini (Les Fontaines)	Décembre 2001 Décembre 2002	Juillet 2014	Euribor 3 Mois + 0,75 %	44	93	87
Cap Gemini Ernst & Young UK Plc.	Décembre 2001	Juillet 2010	Fixe (3,6 % à 9,7 %)	40	30	33
Cap Gemini Ernst & Young ISM BV	Décembre 2002	Juin 2008	Fixe (3,12 à 6 %)	-	21	33
Cap Gemini Ernst & Young España SL	Juillet 2001	Juin 2007	Fixe 5 %	-	-	6
Cap Gemini Ernst & Young Danmark AS	Juillet 2001	Juin 2016	Fixe 6,8 %	-	-	1
Transiciel S.A.	Avril 1999	Avril 2011	Fixe 5,7 %	-	-	1
Cap Gemini Ernst & Young Portugal S.A.	Février 2003	Janvier 2006	Fixe 5,38 %	-	-	1
<b>TOTAL</b>				<b>116</b>	<b>175</b>	<b>191</b>

#### Autres dettes financières

Au 31 décembre 2003 les autres dettes financières comprennent un encours de financement de 50 millions d'euros correspondant à la mobilisation par la société Transiciel de créances commerciales, auprès d'une société d'affacturage.

Les contrats d'affacturage prévoient une enveloppe maximum de 90 millions d'euros aux conditions suivantes :

- une commission de gestion (y compris assurance crédit) représentant 0,15 % de l'encours cédé
- une marge de financement sur le tirage qui s'élève à 50 points de base sur Euribor 3 mois.

#### Principales caractéristiques des dettes financières :

##### - Taux d'intérêts

Pour l'exercice 2003, le taux moyen des intérêts sur les dettes financières du Groupe ressort à 6,2 % contre 5,4 % en 2002 et 4,8 % en 2001. A noter que hors frais de gestion et charges d'intérêts liés au régime français de participation des salariés, le taux moyen des dettes financières ressortirait à 3,7 % contre 4,3 % en 2002.

Au 31 décembre 2003, la part des dettes à taux variable est de 38 % et la part des dettes à taux fixe est de 62 %.

### - Echancier de remboursement

L'échéancier de remboursement des dettes financières est le suivant :

AU 31 DÉCEMBRE <i>en millions d'euros</i>	2001		2002		2003	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%
n+1	57	32	142	48	202	22
n+2	19	11	25	8	77	8
n+3	18	10	23	8	77	8
n+4	13	7	14	5	17	2
n+5	10	6	13	4	22	3
n+6 et années ultérieures	60	34	80	27	529	57
<b>TOTAL</b>	<b>177</b>	<b>100</b>	<b>297</b>	<b>100</b>	<b>924</b>	<b>100</b>

### - Ventilation par devises

La ventilation des dettes financières par devises est la suivante :

AU 31 DÉCEMBRE <i>(en millions d'euros)</i>	2001		2002		2003	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%
Euro	82	46	149	50	829	90
Dollar US	19	11	84	28	46	5
Livre Sterling	40	23	31	11	33	3
Autres devises	36	20	33	11	16	2
<b>TOTAL</b>	<b>177</b>	<b>100</b>	<b>297</b>	<b>100</b>	<b>924</b>	<b>100</b>

### - Sûretés réelles

Au 31 décembre 2003, les dettes financières sont garanties par des sûretés réelles à hauteur de 340 millions d'euros, dont 191 millions d'euros de location-financement (175 millions d'euros au 31 décembre 2002 et 116 millions d'euros au 31 décembre 2001) et 148 millions d'euros de nantissement de titres de participation détenus par la société Transiciel dans ses filiales (UCC Groep, Ariane Group, Transiciel ISR, Retec et

Sinfor) venant en garantie du prêt syndiqué (remboursé par anticipation le 24 février 2004).

### - Justes valeurs des dettes financières

Les valeurs comptables des emprunts à court terme et des obligations liées aux contrats de crédit-bail sont proches de leur juste valeur compte tenu des taux d'intérêt de marché qui leur sont appliqués.

### • Variation des dettes financières

La variation des dettes financières s'analyse comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	2001	2002	2003
<b>AU 1<sup>ER</sup> JANVIER</b>	<b>154</b>	<b>177</b>	<b>297</b>
Nouveaux emprunts	73	92	528
Remboursements	(35)	(38)	(26)
Variation nette des tirages sur lignes de crédit	(1)	75	(36)
Ecarts de conversion	2	(9)	(40)
Variation de périmètre	(16)	-	201
<b>AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>177</b>	<b>297</b>	<b>924</b>

NOTE 16 ~ PROVISIONS ET AUTRES PASSIFS À LONG TERME

AU 31 DÉCEMBRE en millions d'euros	2001	2002	2003
Provisions pour risques et charges	22	26	43
Provisions pour retraites et engagements assimilés	73	96	101
Réserve spéciale de participation	69	69	62
Impôts différés passifs à long terme (*)	73	61	52
<b>TOTAL</b>	<b>237</b>	<b>252</b>	<b>258</b>

(\*) L'analyse des impôts différés passifs à long terme est donnée en Note 20.

Les variations des provisions pour retraites et engagements assimilés, et provisions pour risques et charges s'analysent comme suit :

en millions d'euros	31 décembre 2002	Dotation	Reprise (pour utilisation)	Reprise (pour non utilisation)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31 décembre 2003
Provisions pour risques et charges	26	13	(8)	(2)	-	14	43
Provisions pour retraites et engagements assimilés	96	25	(10)	-	(1)	(8)	101
<b>TOTAL</b>	<b>122</b>	<b>38</b>	<b>(18)</b>	<b>(2)</b>	<b>(1)</b>	<b>6</b>	<b>144</b>

**Provisions pour risques et charges**

Le montant des dotations net des reprises pour utilisation (5 millions d'euros) concerne pour l'essentiel des provisions sur risques projets. Les autres mouvements (14 millions d'euros) concernent les provisions pour risques et charges de la société Transiciel.

**Provisions pour retraites et engagements assimilés**

L'analyse du compte provisions pour retraites et engagements assimilés, au 31 décembre 2003 est la suivante :

AU 31 DÉCEMBRE en millions d'euros	2003
Provisions sur régimes de retraites à prestations définies couverts par des actifs	
- Etats-Unis, Canada, Allemagne	5
- Royaume-Uni	8
Provisions sur régimes de retraites à prestations définies non couverts par des actifs (Allemagne)	21
Provisions pour indemnités de départ à la retraite (France, Italie)	30
Provisions pour couvertures médicales et autres	37
<b>TOTAL</b>	<b>101</b>

Il existe deux catégories de régimes de retraite :

- Régimes à cotisations définies  
Ces régimes existent dans la majorité des pays d'Europe (France, Benelux, Europe Centrale, Pays Nordiques, Italie, et Ibérie), aux Etats-Unis ainsi que dans les pays d'Asie Pacifique. Ces régimes font l'objet de versements auprès d'organismes habilités à gérer de tels fonds de retraite qui sont comptabilisés en charges de l'exercice.
- Régimes à prestations définies  
Il existe deux natures de régime.

- Les régimes à prestations définies couverts par des actifs :  
Ces régimes existent aux Etats-Unis, au Canada, au Royaume-Uni, en Allemagne et en France (Transiciel).
- Les régimes à prestations définies non couverts par des actifs :  
Dans le cadre de ces régimes, des provisions pour indemnités de départ à la retraite et de couverture sociale sont constatées au passif du bilan dans le compte « provisions pour retraites et engagements assimilés ». Les pays principalement concernés sont la France, l'Italie, l'Europe Centrale, les Pays Nordiques et l'Amérique du Nord.

Concernant les Etats-Unis, le Canada et l'Allemagne, les provisions sur régimes de retraites à prestations définies couverts par des actifs s'analysent comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	<b>Etats-Unis</b>	<b>Canada</b>	<b>Allemagne</b>	<b>Total</b>
Dette actuarielle	28	106	8	142
Juste valeur des actifs de couverture	20	98	8	126
<b>Engagements bruts</b>	8	8	-	16
Ecarts actuariels non constatés	-	(10)	-	(10)
Coûts des services passés non constatés	-	(1)	-	(1)
<b>Engagements nets au bilan</b>	8	(3)	-	5
<b>Effectifs concernés</b>	624	529	337	1 490

Concernant le Royaume-Uni, compte tenu de l'âge moyen des employés en activité au 31 décembre 2003 (41 ans), la majeure partie des actifs du plan a été investie en actions. La méthode légale consiste à actualiser les engagements de retraite au taux de rendement attendu à long terme sur les actifs en portefeuille ; au cas particulier, le taux de rendement à long terme retenu sur les actifs investis en actions est de 8 %. La comparaison avec la valeur de marché des actifs en portefeuille fait ressortir un déficit de couverture qui, en application de la réglementation locale, est amorti sur la durée attendue de vie active résiduelle moyenne des salariés (environ 13 années). Les charges de retraites de l'exercice comprennent l'amortissement annuel de ce déficit et le coût des services rendus au titre de l'exercice. La provision inscrite au bilan au 31 décembre 2003 pour 8 millions d'euros correspond à la part non encore décaissée des coûts de retraites. La méthode qui consiste à actualiser les engagements de retraite au taux de rendement des obligations, soit 5,5 % à fin 2003, conduirait à

constater un déséquilibre de 276 millions d'euros au 31 décembre 2003 (contre 288 millions d'euros au 31 décembre 2002).

<i>en millions d'euros</i>	
Dette actuarielle	848
Juste valeur des actifs de couverture	572
<b>Engagements bruts</b>	276
Ecarts actuariels non constatés	
Coûts des services passés non constatés	
<b>Engagements nets au bilan</b>	
<b>Effectifs concernés</b>	9 903

## NOTE 17 ~ DETTES D'EXPLOITATION

<b>AU 31 DÉCEMBRE</b> <i>en millions d'euros</i>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	478	518	408
Personnel	801	779	661
Impôts et taxes	243	212	218
Divers	187	111	97
<b>TOTAL</b>	<b>1 709</b>	<b>1 620</b>	<b>1 384</b>



**NOTE 18 ~ DETTES DIVERSES**

<b>AU 31 DÉCEMBRE</b> en millions d'euros	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>
État - Impôts sur les bénéfices	132	28	53
Impôts différés passifs à court terme	30	25	18
Produits constatés d'avance et dividendes à payer	18	6	12
<b>TOTAL</b>	<b>180</b>	<b>59</b>	<b>83</b>

**NOTE 19 ~ INSTRUMENTS FINANCIERS**

**Couvertures des risques de taux d'intérêts**

Au 31 décembre 2001, aucune opération de couverture de taux d'intérêts n'était en cours.

Au 31 décembre 2002, trois couvertures de taux d'intérêts étaient en cours sous la forme de contrats d'échange de taux portant sur un montant total de 24,8 millions d'euros, pour des périodes allant de 9 à 48 jours, relatives à :

- d'une part, deux placements en obligations convertibles qui étaient au 31 décembre 2002 à 48 jours de l'échéance de remboursement. Au terme des deux contrats d'échange de taux correspondants, Cap Gemini S.A. est payeur de taux fixe à 2,50 % contre respectivement Euribor 3 mois + 3,00 % et Euribor 3 mois + 4,50 %,
- et d'autre part, un placement en Euro Commercial Paper. Au terme du contrat d'échange de taux correspondant, Cap Gemini S.A. est payeur de taux fixe à 3,21 % contre Eonia capitalisé.

Au 31 décembre 2003, cinq couvertures de taux d'intérêts étaient en cours sous la forme de contrats d'échange de taux et de produits optionnels (cap, floor et tunnel) portant sur un montant total de 202,6 millions d'euros, pour des périodes allant de 2 à 11 ans, relatives à :

- d'une part, un contrat d'échange de taux (swap de taux d'intérêts) portant sur un montant total de 43,5 millions d'euros, pour une période restant à courir de 11 ans, relative à la couverture à hauteur de 50 % du crédit bail contracté par la SARL Immobilière les Fontaines (Université Cap Gemini) en décembre 2002. Au terme du contrat d'échange de taux correspondant, la SARL Immobilière les Fontaines est payeur de taux fixe à 3,51 % contre Euribor 3 mois. L'évaluation de ce contrat à la valeur de marché au 31 décembre 2003 fait apparaître un gain latent de 0,6 million d'euros.
- et d'autre part, quatre couvertures de taux mises en place par Transiciel sur ses prêts à moyen terme et portant sur un

montant total de 159,1 millions d'euros. Ces couvertures sont à montants dégressifs dans le temps et pour une période restant à courir de 31 mois. L'évaluation de ces contrats à la valeur de marché au 31 décembre 2003 fait apparaître une perte latente de 5,2 millions d'euros, provisionnée dans le cadre de l'acquisition de la société Transiciel.

**Couvertures des risques de changes**

Au 31 décembre 2001, les couvertures de taux de change s'élevaient au total à 53 millions d'euros, à échéance 2002, sous la forme de contrats d'achats / ventes de devises à terme (swap de change) dans le cadre de financements internes au Groupe, pour les montants suivants :

- 32 millions de livres sterling pour une contre-valeur de 52 millions d'euros,
- 2 millions de dollars australiens pour une contre-valeur de 1 million d'euros,
- 1 million de pesos mexicains pour une contre-valeur de 0,1 million d'euros.

Au 31 décembre 2002, les couvertures de taux de change s'élevaient au total à 126,1 millions d'euros et étaient les suivantes :

- couvertures commerciales à échéance 2003 : vente à terme de 1,8 millions de dollars canadiens pour une contre-valeur de 1,1 millions d'euros ;
- couvertures financières à échéance 2003 sous la forme de contrats d'achats / ventes de devises à terme (swap de change) dans le cadre de financements internes au Groupe, pour les montants suivants :
  - 75 millions de livres sterling pour une contre-valeur de 115,3 millions d'euros,
  - 13 millions de dollars australiens pour une contre-valeur de 7 millions d'euros,
  - 5 millions de dollars singapouriens pour une contre-valeur de 2,7 millions d'euros.

L'évaluation de ces contrats à la valeur de marché au 31 décembre 2002 fait apparaître un gain latent de l'ordre de 0,6 million d'euros.

Au 31 décembre 2003, les couvertures de taux de change s'élevaient au total à 254,3 millions d'euros et étaient les suivantes :

- couvertures commerciales à échéance 2004 : deux ventes à terme pour un total de 10,6 millions de dollars US pour une contre-valeur de 8,5 millions d'euros et un achat à terme de 0,1 million de dollars US pour une contre-valeur de 0,1 million d'euros ;
- couvertures financières à échéance 2004 sous la forme de contrats d'achats / ventes de devises à terme (swap de change) dans le cadre de financements internes au Groupe, pour les montants suivants :
  - 96,1 millions de livres sterling pour une contre-valeur de 136,1 millions d'euros,

- 110,5 millions de dollars US pour une contre-valeur de 89,2 millions d'euros,
- 161,8 millions de couronnes suédoises pour une contre-valeur de 18 millions d'euros,
- 5 millions de dollars singapouriens pour une contre-valeur de 2,4 millions d'euros.

L'évaluation de ces contrats à la valeur de marché au 31 décembre 2003 fait apparaître un gain latent de l'ordre de 1,9 millions d'euros.

## NOTE 20 ~ IMPÔTS DIFFÉRÉS

### a) Evolution des impôts différés

Les impôts différés actifs et passifs se décomposent comme suit :

AU 31 DÉCEMBRE en millions d'euros	2001	2002	2003
Déficits fiscaux reportables	421	1 408	1 338
Différence temporaire liée à l'apport des activités conseil d'Ernst & Young	1 204	1 047	830
Autres	46	11	48
Provisions sur impôts différés actifs	(808)	(1 779)	(1 545)
<b>TOTAL DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS (LONG TERME)</b>	<b>863</b>	<b>687</b>	<b>671</b>
Pertes fiscales reportables	15	76	42
Différence temporaire liée à l'apport des activités conseil d'Ernst & Young	101	42	17
Provisions pour congés payés	14	13	12
Autres	48	36	49
Provisions sur impôts différés actifs	(1)	(5)	(17)
<b>TOTAL DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS (COURT TERME)</b>	<b>177</b>	<b>162</b>	<b>103</b>
<b>TOTAL DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS</b>	<b>1 040</b>	<b>849</b>	<b>774</b>
Retraitement de l'amortissement des écarts d'acquisition	(66)	(57)	(50)
Capitalisation et amortissement	(3)	-	-
Provisions	(4)	(3)	(2)
Autres	-	(1)	-
<b>TOTAL DES IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS (LONG TERME)</b>	<b>(73)</b>	<b>(61)</b>	<b>(52)</b>
Réévaluation des en-cours de production	(7)	(5)	(8)
Provisions pour restructuration	(18)	(19)	-
Provisions	-	-	(6)
Autres	(5)	(1)	(4)
<b>TOTAL DES IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS (COURT TERME)</b>	<b>(30)</b>	<b>(25)</b>	<b>(18)</b>
<b>TOTAL DES IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS</b>	<b>(103)</b>	<b>(86)</b>	<b>(70)</b>

Au 31 décembre 2003, la majeure partie des impôts différés s'analyse de la façon suivante :

### 1. Impôts différés actifs américains

L'apport des activités nord-américaines de conseil d'Ernst & Young permet au Groupe d'amortir fiscalement sur 15 ans la différence entre le prix de la transaction pour ces activités et la valeur fiscale des actifs et passifs acquis (4 776 millions d'euros), soit un impôt différé actif total d'environ 1 600 millions d'euros.

La valeur de cet actif d'impôt différé au 31 décembre 2003 a été établie en tenant compte d'une estimation des résultats taxables de nos activités nord-américaines sur les 15 prochaines années et en retenant des taux de croissance et de rentabilité jugés raisonnables et en utilisant les paramètres de visibilité et d'actualisation suivants :

- reconnaissance de 100 % de l'utilisation sur les cinq premières années. A compter de la sixième année, les utilisations probables font l'objet d'une provision au taux forfaitaire de 35 %, taux en croissance de 5 points sur les années suivantes et ce jusqu'à 70 %. Ce taux est porté à 100 % la seizième année.
- taux d'actualisation de 5,4 % (taux des obligations d'Etat à 30 ans aux Etats-Unis).

Cette réévaluation a conduit à la constatation en 2003 d'une provision complémentaire de 93 millions d'euros, net de l'effet positif de l'actualisation (27 millions d'euros). Le solde de cet impôt différé actif, après prise en compte d'un effet de change de 58 millions d'euros, ressort à 248 millions d'euros au 31 décembre 2003 (dont 231 millions d'euros à long terme), à comparer à 398 millions d'euros au 31 décembre 2002 et 762 millions d'euros au 31 décembre 2001.

Par ailleurs, les impôts différés actifs qui avaient été reconnus sur des déficits fiscaux reportables antérieurs à la transaction Ernst & Young et sur d'autres différences temporaires, soit 88 millions d'euros, ont été entièrement provisionnés.

### 2. Impôt différé actif reconnu en France suite à la réorganisation de nos activités nord-américaines

La réorganisation de nos activités nord-américaines a conduit la société Cap Gemini S.A. à reconnaître en 2002 une moins-value fiscale nette à court terme dont le montant définitif s'élève à 2,8 milliards d'euros (voir b) Déficit fiscaux), à comparer au chiffre de 2 milliards d'euros indiqué initialement dans le document de référence 2002.

Au 31 décembre 2003, cet actif d'impôt différé a été réévalué pour tenir compte des effets de la loi de finance pour 2004 qui supprime la limite de cinq ans pour le report des déficits fiscaux, des ré-estimations suite à l'acquisition de la société Transiciel, et d'une estimation du résultat fiscal en France au titre des 15 prochaines années. Cette réévaluation a été réalisée en retenant des taux de croissance et de rentabilité jugés raisonnables et en utilisant les paramètres de visibilité et d'actualisation suivants (identiques à ceux utilisés pour l'impôt différé américain) :

- reconnaissance de 100 % de l'utilisation sur les cinq premières années. A compter de la sixième année, les utilisations probables font l'objet d'une provision au taux forfaitaire de 35 %, taux en croissance de 5 points sur les années suivantes et le cas échéant jusqu'à 70 %. Ce taux est porté à 100 % la seizième année.
- taux d'actualisation de 4,2 % (Obligations Assimilables du Trésor).

Après imputation sur les résultats fiscaux bénéficiaires de l'exercice en cours pour 17 millions d'euros, le montant de l'impôt différé actif a été augmenté de 208 millions d'euros, net de l'effet de l'actualisation (98 millions d'euros), portant le solde au 31 décembre 2003 à 421 millions d'euros (soit 396 millions d'euros à long terme et 25 millions d'euros à court terme) à comparer à 213 millions d'euros au 31 décembre 2002.

### b) Déficit fiscaux et écarts d'acquisitions fiscalement amortissables

<i>en millions d'euros</i>	2001	2002	2003
Déficits reportables temporairement	999	3 583	1 301
Déficits reportables indéfiniment	197	582	2 966
<b>TOTAL DES DÉFICITS REPORTABLES</b>	<b>1 196</b>	<b>4 165</b>	<b>4 267</b>
Ecarts d'acquisition nord-américains	4 116	3 168	2 421
<b>TOTAL DES DÉFICITS REPORTABLES ET ÉCARTS D'ACQUISITION FISCALEMENT AMORTISSABLES</b>	<b>5 312</b>	<b>7 333</b>	<b>6 648</b>
Economie potentielle d'impôt correspondante	2 041	2 720	2 438
Dont actifs d'impôts différés reconnus	407	705	814

La variation des déficits fiscaux reportables entre 2002 et 2003 qui s'élève à 102 millions d'euros s'explique principalement par :

- l'amortissement fiscal dont le Groupe bénéficie suite à l'apport des activités conseil d'Ernst & Young en Amérique du Nord (240 millions d'euros) ;
- les résultats fiscaux déficitaires de l'exercice en cours, principalement en Ibérie (62 millions d'euros), dans les Pays Nordiques (39 millions d'euros), et en Italie (29 millions d'euros) ;
- les déficits fiscaux apportés lors de l'acquisition de la société

- Transiciel (43 millions d'euros) ;
- un effet de conversion négatif sur les déficits fiscaux reportables essentiellement en Amérique Nord (208 millions d'euros) ;
- ces effets sont partiellement compensés par les résultats fiscaux bénéficiaires de l'exercice en cours, principalement en France (48 millions d'euros), au Royaume-Uni (22 millions d'euros) et par la diminution des déficits reportables en Asie-Pacifique (20 millions d'euros) principalement due à la liquidation des entités en Corée et en Nouvelle-Zélande.

L'échéancier des déficits fiscaux reportables aux 31 décembre 2001, 2002 et 2003 est le suivant :

AU 31 DÉCEMBRE en millions d'euros	2001		2002		2003	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%
n+1	54	5	25	1	46	1
n+2	6	1	30	1	16	1
n+3	46	4	2	-	26	1
n+4	15	1	32	1	60	1
n+5 et années ultérieures	878	73	3 494	83	1 153	27
indéfiniment	197	16	582	14	2 966	69
<b>TOTAL</b>	<b>1 196</b>	<b>100</b>	<b>4 165</b>	<b>100</b>	<b>4 267</b>	<b>100</b>

Les déficits reportables du Groupe fiscal français présentés dans la ligne « n+5 et années ultérieures » au 31 décembre 2002 ont été reclassés vers la ligne « indéfiniment » au 31 décembre

2003 (soit 2 260 millions d'euros), en application de la loi de finances française pour 2004 supprimant la limite de cinq ans pour le report des déficits fiscaux ordinaires.

## NOTE 21 ~ ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

### a) Engagements reçus

AU 31 DÉCEMBRE en millions d'euros	2001	2002	2003
<b>Engagements reçus :</b>			
- sur contrats	2	1	5
- autres	2	4	4
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>9</b>

### b) Engagements donnés

AU 31 DÉCEMBRE en millions d'euros	2001	2002	2003
<b>Engagements donnés :</b>			
- sur contrats	35	36	109
- sur locations non résiliables	1 259	1 229	1 173
- sur emprunts	27	8	5
- autres	44	25	56
<b>TOTAL</b>	<b>1 365</b>	<b>1 298</b>	<b>1 343</b>

Les engagements sur contrats correspondent aux commandes d'achats à venir dans le cadre de contrats d'achats globaux. L'augmentation des engagements sur contrats d'achats globaux s'explique principalement par la signature de

commandes d'achats au Royaume-Uni dans le cadre de contrats d'outsourcing. Les autres engagements correspondent à des cautions ou garanties fiscales.

L'analyse des engagements donnés par le Groupe sur des locations non résiliables, par nature et par échéance, au 31 décembre 2003 est la suivante :

<i>en millions d'euros</i>	Matériel informatique	Bureaux	Autres locations		Total
			Voitures	non résiliables	
n+1	50	166	52	4	272
n+2	33	150	32	3	218
n+3	18	129	16	1	164
n+4	5	113	6	1	125
n+5	3	101	-	-	105
n+6 et années ultérieures	3	287	-	-	289
<b>TOTAL</b>	<b>112</b>	<b>946</b>	<b>106</b>	<b>9</b>	<b>1 173</b>

Les baux relatifs aux bureaux varient selon les territoires, et s'étalent sur des périodes comprises entre 5 et 25 ans. Les contrats de véhicules sont des contrats à court terme de 3 ans.

Les engagements sur des locations non résiliables sont principalement donnés en Amérique du Nord (244 millions d'euros), au Royaume-Uni (288 millions d'euros), au Benelux (184 millions d'euros), en Europe Centrale (123 millions d'euros), et en France (138 millions d'euros).

### c) Autres engagements

Les autres engagements significatifs au 31 décembre 2003 sont les suivants :

les accords signés au titre de l'acquisition des activités conseil d'Ernst & Young stipulent que les anciens associés d'Ernst & Young qui exerçaient leur activité dans le domaine du conseil sont devenus des salariés du Groupe et bénéficient à cet effet d'un contrat de travail. Au cas où ces personnes devenues salariées du Groupe décident de le quitter avant un certain délai, elles sont tenues de restituer ainsi tout ou partie des actions reçues au titre de l'apport, le nombre d'actions restituées étant fonction de la cause du départ et de la date de celui-ci.

Cap Gemini S.A., l'ensemble de ses filiales et toute société contrôlée directement ou indirectement à 50 % ou plus, sont assurées pour les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile générale et professionnelle pouvant leur incomber en raison de leurs activités au sein d'un programme mondial organisé en plusieurs lignes placées auprès de différentes compagnies d'assurance. Ce programme est revu et ajusté périodiquement pour tenir compte de l'évolution du chiffre d'affaires, des activités exercées et des risques encourus.

A hauteur de 20 millions d'euros, ce programme est couvert par l'intermédiaire d'une société Captive de ré-assurance consolidée intégrant les protections en ré-assurance.

Le 26 juin 2003, Cap Gemini S.A. a cédé pour un montant de 74 millions d'euros à un établissement de crédit une créance

de 90 millions d'euros détenue sur le Trésor Public, résultant de l'option de report en arrière (carry-back) du déficit fiscal français généré au titre de l'exercice 2002. Aux termes du contrat de cession, Cap Gemini S.A. s'est engagée à indemniser le cessionnaire à hauteur de toute différence qui serait constatée entre le montant de la créance cédée et le montant effectivement recouvrable auprès du Trésor Public, et ce pour une période allant jusqu'au 30 juin 2011.

En date du 20 octobre 2003, la société Cap Gemini a lancé une Offre Publique d'Echange visant les actions de la société Transiciel, par laquelle les actionnaires de Transiciel se voient proposer par Cap Gemini d'échanger leurs actions selon l'une des deux options suivantes :

- 1ère branche : une parité d'échange de 1 (une) action Cap Gemini à émettre pour 3 actions Transiciel.
- 2ème branche : une parité de 5 actions Cap Gemini à émettre et 16 bons d'attribution d'actions nouvelles Cap Gemini pour 16 actions Transiciel.

La seconde option comporte un mécanisme de complément de prix se traduisant par l'attribution d'actions Cap Gemini supplémentaires conditionnée à l'atteinte par le nouvel ensemble Sogeti/Transiciel d'objectifs de résultat au cours des deux prochaines années. Ce mécanisme de complément de prix est détaillé dans la note d'information ayant reçu le visa de la COB n°03-935 en date du 29 octobre 2003.

Sous réserve de réalisation de ces objectifs, chaque bon d'attribution d'actions donnera droit à l'attribution au profit de son titulaire d'une quotité d'actions nouvelles Cap Gemini, jouissance 1er janvier 2006, soit un maximum de 508 600 actions à l'issue de la période de réouverture de l'offre le 28 janvier 2004 (voir Note 26). Les actions nouvelles ainsi créées, valorisées à 35,44 euros (cours de bourse du 18 décembre 2003, date de l'Assemblée Générale Extraordinaire ayant approuvé l'opération), ne seront comptabilisées qu'au moment de leur émission, ce qui induira dans les comptes consolidés un ajustement corrélatif de l'écart d'acquisition initial trouvant sa contrepartie dans les capitaux propres consolidés du Groupe.

## NOTE 22 ~ FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

Le Groupe n'a pas connaissance de faits exceptionnels ou de litiges susceptibles d'avoir ou ayant eu dans un passé récent un impact significatif sur l'activité, la situation financière,

le résultat, le patrimoine et les perspectives d'avenir de la société ou du Groupe, qui ne soient pas reflétés dans les comptes ou mentionnés dans les notes sur les comptes consolidés.

## NOTE 23 ~ EFFECTIFS

Les effectifs moyens se répartissent entre les principales zones géographiques du Groupe de la manière suivante :

EFFECTIF MOYEN	2001		2002		2003	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Amérique du Nord	11 040	18	9 893	18	8 832	18
Royaume-Uni et Irlande	9 014	16	7 412	14	6 651	14
Pays Nordiques	5 140	9	4 589	8	3 926	8
Benelux	9 835	16	9 333	17	8 098	16
Allemagne et Europe Centrale	3 435	6	3 191	6	3 026	6
France	13 794	23	13 637	25	13 054	26
Europe du Sud	5 641	9	4 998	9	4 563	9
Asie-Pacifique	2 007	3	1 829	3	1 655	3
<b>TOTAL</b>	<b>59 906</b>	<b>100</b>	<b>54 882</b>	<b>100</b>	<b>49 805</b>	<b>100</b>

Les effectifs de fin d'année se répartissent entre les principales zones géographiques du Groupe de la manière suivante :

EFFECTIF DE FIN D'ANNÉE	2001		2002		(hors Transiciel) 2003		(avec Transiciel) 2003	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Amérique du Nord	9 810	17	9 674	18	7 914	16	7 914	14
Royaume-Uni et Irlande	7 906	14	7 268	14	6 496	13	6 496	12
Pays Nordiques	5 149	9	4 250	8	3 672	8	3 672	7
Benelux	9 862	17	8 860	17	7 716	16	8 540	15
Allemagne et Europe Centrale	3 555	6	3 124	6	3 055	6	3 055	5
France	14 045	24	13 378	25	12 884	27	18 442	33
Europe du Sud	5 546	10	4 636	9	4 514	9	5 404	10
Asie-Pacifique	1 887	3	1 493	3	2 053	4	2 053	4
<b>TOTAL</b>	<b>57 760</b>	<b>100</b>	<b>52 683</b>	<b>100</b>	<b>48 304</b>	<b>100</b>	<b>55 576</b>	<b>100</b>

## NOTE 24 ~ ACTIVITÉ PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

La décomposition du chiffre d'affaires et des résultats d'exploitation, ainsi que des actifs immobilisés et des comptes clients et comptes rattachés par zone géographique est la suivante :

CHIFFRE D'AFFAIRES en millions d'euros	2001		2002		2003	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%
Amérique du Nord	2 848	34	2 258	32	1 715	30
Royaume-Uni et Irlande	1 414	17	1 223	17	1 016	18
Pays Nordiques	577	7	469	7	377	6
Benelux	1 036	12	925	13	762	13
Allemagne et Europe Centrale	519	6	466	7	437	8
France	1 367	16	1 239	17	1 066	18
Europe du Sud	439	5	327	5	285	5
Asie-Pacifique	216	3	140	2	96	2
<b>TOTAL</b>	<b>8 416</b>	<b>100</b>	<b>7 047</b>	<b>100</b>	<b>5 754</b>	<b>100</b>

COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE  
Capgemini

RÉSULTAT D'EXPLOITATION <i>en millions d'euros</i>	2001		2002		2003	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%
Amérique du Nord	178	42	42	37	41	27
Royaume-Uni et Irlande	(3)	(1)	(24)	(21)	36	23
Pays Nordiques	10	2	(6)	(5)	(4)	(3)
Benelux	128	30	47	41	72	47
Allemagne et Europe Centrale	25	6	(3)	(3)	20	13
France	83	20	85	75	24	15
Europe du sud	12	3	(15)	(13)	(37)	(24)
Asie-Pacifique	(10)	(2)	(12)	(11)	3	2
<b>TOTAL</b>	<b>423</b>	<b>100</b>	<b>114</b>	<b>100</b>	<b>155</b>	<b>100</b>

MARGE D'EXPLOITATION <i>en %</i>	2001	2002	2003
Amérique du Nord	6,3	1,9	2,4
Royaume-Uni et Irlande	(0,2)	(2,0)	3,5
Pays Nordiques	1,7	(1,3)	(1,1)
Benelux	12,4	5,1	9,4
Allemagne et Europe Centrale	4,8	(0,7)	4,6
France	6,1	6,9	2,3
Europe du sud	2,7	(4,6)	(13,0)
Asie-Pacifique	(4,6)	(8,6)	3,1
<b>TOTAL</b>	<b>5,0</b>	<b>1,6</b>	<b>2,7</b>

ACTIF IMMOBILISÉ <i>en millions d'euros</i>	2001		2002		(hors Transiciel) 2003		(avec Transiciel) 2003	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%	Montants	%
Amérique du Nord	500	21	356	16	275	13	275	11
Royaume-Uni et Irlande	684	28	628	28	576	28	576	24
Pays Nordiques	126	5	114	5	111	5	111	5
Benelux	437	18	458	21	464	23	466	19
Allemagne et Europe Centrale	186	8	175	8	171	8	171	7
France	401	17	423	19	385	19	747	31
Europe du sud	59	2	59	3	50	3	51	3
Asie-Pacifique	16	1	12	-	11	1	11	-
<b>TOTAL</b>	<b>2 409</b>	<b>100</b>	<b>2 225</b>	<b>100</b>	<b>2 043</b>	<b>100</b>	<b>2 408</b>	<b>100</b>

CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS (NET) <i>en millions d'euros</i>	2001		2002		(hors Transiciel) 2003		(avec Transiciel) 2003	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%	Montants	%
Amérique du Nord	420	20	298	19	226	19	226	17
Royaume-Uni et Irlande	325	16	253	16	182	15	182	14
Pays Nordiques	117	7	79	5	64	5	64	5
Benelux	277	13	226	15	155	13	177	13
Allemagne et Europe Centrale	174	8	131	9	115	9	115	8
France	460	22	377	24	349	29	453	34
Europe du Sud	225	11	152	10	106	9	119	8
Asie-Pacifique	70	3	34	2	10	1	10	1
<b>TOTAL</b>	<b>2 068</b>	<b>100</b>	<b>1 550</b>	<b>100</b>	<b>1 207</b>	<b>100</b>	<b>1 346</b>	<b>100</b>

### NOTE 25 ~ INTÉRÊTS DANS LES PARTICIPATIONS SOUS CONTRÔLE CONJOINT

Le Groupe exerce un contrôle conjoint sur des participations, notamment au Canada, en Allemagne, et en Grande-Bretagne. La part du chiffre d'affaires du Groupe généré par ces participations est 1,69 %.

### NOTE 26 ~ ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE 2003

Le 11 décembre 2003 Inland Revenue a annoncé qu'il retenait le Groupe dans le cadre du contrat « ASPIRE » pour le renouvellement de son contrat d'infogérance. Le 5 janvier 2004 le Groupe a signé ce contrat portant sur un montant de 4,7 milliards d'euros sur 10 ans. Ce contrat comprend notamment un engagement de reprise d'immobilisations pour un montant de 29,5 millions d'euros ainsi qu'une garantie de perfor-

mance assortie d'une garantie financière donnée par la Société mère du Groupe, Cap Gemini S.A.

À l'issue de la période de réouverture de l'Offre publique d'Echange sur les titres de la société Transiciel, le Groupe détient 96,71 % du capital et 95,13 % des droits de vote de la société, soit :

- 10 072 299 actions de Transiciel apportées à la première branche de l'offre (remise pour 3 actions Transiciel présentées, d'une action Cap Gemini à émettre),
- 8 137 600 actions de Transiciel apportées à la deuxième branche de l'offre (remise pour 16 actions Transiciel présentées, de 5 actions Cap Gemini à émettre et de 16 bons d'attribution d'actions nouvelles Cap Gemini).



## NOTE 27 ~ LISTE PAR PAYS DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Le nombre de sociétés consolidées au 31 décembre 2003 s'élève à 153 dont 30 apportées par le Groupe Transiciel (\*)

Pays	Sociétés Consolidées	Pourcentage d'intérêt	Méthode d'intégration
<b>ALLEMAGNE</b>	Cap Gemini Ernst & Young Deutschland GmbH	100 %	IG
	Cap Gemini Ernst & Young Deutschland Holding GmbH	100 %	IG
	Cap Gemini Ernst & Young Systems GmbH	100 %	IG
	IS Energy Information Services für die Energiewirtschaft GmbH	25,2 %	PROP
	Software Design and Management AG (Münich)	100 %	IG
	Ruhrdigital Privat Konsortium GbR	66,7 %	IG
	Ruhrdigital Betriebs GmbH & Co. KG	66,6 %	IG
	Ruhrdigital Verwaltungs GmbH	66,6 %	IG
	VISION I T Plattform Besitz GmbH & Co. KG	13,3 %	MEQ
	Sogeti Deutschland GmbH	100 %	IG
Cap Gemini Telecom Media & Networks Deutschland GmbH	100 %	IG	
<b>AUSTRALIE</b>	Cap Gemini Ernst & Young Australia Pty Ltd.	100 %	IG
	Cap Gemini Ernst & Young Business Services Australia Pty Ltd.	100 %	IG
<b>AUTRICHE</b>	Cap Gemini Ernst & Young Österreich AG	100 %	IG
<b>BELGIQUE</b>	Cap Gemini Ernst & Young Belgium NV/SA	100 %	IG
	Gitek Software NV	100 %	IG
	Twinsoft NV/SA	100 %	IG
	Sogeti NV/SA	100 %	IG
	Cap Gemini Telecom Media & Networks Belgium NV	100 %	IG
	Transiciel Benelux SA (*)	93,3 %	IG
	Ariane II SA/NV (*)	93,3 %	IG
	Ariane IT SA (*)	93,3 %	IG
Ordiges SA (*)	93,3 %	IG	
<b>CANADA</b>	Cap Gemini Ernst & Young New Brunswick Inc.	100 %	IG
	Nova Scotia Ltd.	100 %	IG
	Canadian Information Productivity Awards Ltd.	50 %	PROP
	Cap Gemini Ernst & Young Canada Inc.	100 %	IG
	Inergi Inc.	100 %	IG
	Inergi LP	100 %	IG
	New Horizons System Solutions LLP	100 %	IG
	New Horizons System Solutions Inc.	100 %	IG
<b>CHINE</b>	Cap Gemini Ernst & Young (Shanghai) Co. Ltd.	100 %	IG
	Cap Gemini Ernst & Young Hong Kong Ltd.	100 %	IG
	One Resource Ltd. (Hong Kong)	100 %	IG
	One Resource Data Processing Shenzhen Ltd.	100 %	IG
	Cap Hong Kong Ltd	100 %	IG
	CGEY Business Services (Asia) Ltd [HK]	100 %	IG
<b>DANEMARK</b>	Cap Gemini Ernst & Young Danmark AS	100 %	IG
	Cap Gemini Telecom Media & Networks Danmark AS	100 %	IG
<b>ESPAGNE</b>	Cap Gemini Ernst & Young España, S.L.	100 %	IG
	Sogeti España S.L.	100 %	IG
	Transiciel S.L. (Spain) (*)	93,3 %	IG
	Transiciel Formacion S.L. (*)	93,3 %	IG
	Cap Gemini Telecom Media & Networks España S.L.	100 %	IG
<b>ÉTATS-UNIS</b>	BiosGroup Inc.	41,3 %	MEQ
	BIOS GP Inc.	100 %	IG
	Cap Gemini America Inc.	100 %	IG
	Cap Gemini Ernst & Young Application Services LLC	100 %	IG
	Cap Gemini Ernst & Young Kansas City Service Center LLC	100 %	IG
	Cap Gemini Ernst & Young U.S. Consulting BV	100 %	IG

Pays	Sociétés Consolidées	Pourcentage d'intérêt	Méthode d'intégration
<b>ÉTATS-UNIS (suite)</b>	Cap Gemini Ernst & Young U.S. Holding Inc.	100 %	IG
	Cap Gemini Ernst & Young U.S. Holdings LLC	100 %	IG
	Cap Gemini Ernst & Young U.S. LLC	100 %	IG
	Cap Gemini North America Inc.	100 %	IG
	Cap Gemini Technologies LLC	100 %	IG
	Cap Gemini Ernst & Young Government Solutions LLC	100 %	IG
	Sogeti USA LLC	100 %	IG
	Cap Gemini Telecom Media & Networks US Inc.	100 %	IG
<b>FINLANDE</b>	Cap Gemini Ernst & Young Finland Oy	100 %	IG
	Capsam Consulting Oy	100 %	IG
	Racap Solutions Oy	65 %	IG
	Cap Gemini Telecom Media & Networks Finland Oy	100 %	IG
<b>FRANCE</b>	Cap Gemini S.A.	Société mère	IG
	Agrostar	19 %	MEQ
	Answork	14,8 %	MEQ
	Cap Gemini Ernst & Young France SAS	100 %	IG
	Cap Gemini Gouvieux SAS	100 %	IG
	Cap Gemini Service SAS	100 %	IG
	CGEY Université SAS	100 %	IG
	Pierre Fabre Informatique	51 %	IG
	SARL Immobilière Les Fontaines	100 %	IG
	SCI Château de Béhoust	100 %	IG
	SCI Paris Etoile	100 %	IG
	Sogeti France SAS	100 %	IG
	Cap Gemini Telecom Media & Networks France SAS	100 %	IG
	Cap Gemini Telecom SA	100 %	IG
	Transiciel SA (*)	93,3 %	IG
	Geoffroy Marie SAS (*)	93,3 %	IG
	Transiciel Ingénierie SA (*)	93,3 %	IG
	Transiciel Régions SA (*)	93,3 %	IG
	Transiciel ISR SA (*)	93,3 %	IG
	Transiciel Technologies SA (*)	92,4 %	IG
	Sinfor Automation SA (*)	93,3 %	IG
	Atraits SA (*)	93,3 %	IG
	Retec SA (*)	92,3 %	IG
	Retec Aquitaine SARL (*)	91,9 %	IG
	Retec Institut SARL (*)	92,2 %	IG
	Retec Midi Pyrénées SARL (*)	92,1 %	IG
	Retec Systèmes SARL (*)	92,1 %	IG
	Sacaf SNC (*)	78,4 %	IG
	Retec Calculs SARL (*)	92,1 %	IG
	Socaltec SARL (*)	91,9 %	IG
	Retec Azur SARL (*)	92,1 %	IG
	Retec Conseils SAS (*)	92,3 %	IG
Retec Technologies SAS (*)	92,3 %	IG	
Ariane Groupe France SAS (*)	93,3 %	IG	
Chryseis Micro et Réseaux SARL (*)	93,3 %	IG	
<b>GRANDE BRETAGNE</b>	Cap Gemini Ernst & Young UK Plc	100 %	IG
	CGS Holdings Ltd.	100 %	IG
	Gemini Consulting Holding Ltd. (UK)	100 %	IG
	Working Links (Employment) Ltd.	33 %	PROP
	Cap Gemini Telecom Media and Networks UK Ltd.	100 %	IG
<b>HONGRIE</b>	Cap Gemini Ernst & Young Magyarország Kft	100 %	IG
<b>INDE</b>	Cap Gemini Ernst & Young Consulting India Private Ltd.	100 %	IG
<b>INDONÉSIE</b>	PT EY GCC Asia Pacific BV	100 %	IG

<b>Pays</b>	<b>Sociétés Consolidées</b>	<b>Pourcentage d'intérêt</b>	<b>Méthode d'intégration</b>
<b>IRLANDE</b>	Cap Gemini Ernst & Young Ireland Ltd.	100 %	IG
<b>ITALIE</b>	Cap Gemini Ernst & Young Italia S.p.A.	100 %	IG
	Cap Gemini Telecom & Media Networks Italia S.p.A.	100 %	IG
<b>JAPON</b>	Cap Gemini Ernst & Young Japan KK	100 %	IG
<b>LUXEMBOURG</b>	Cap Gemini Ernst & Young Luxembourg S.A.	100 %	IG
	Cap Gemini Reinsurance Company	100 %	IG
	Ariane II Luxembourg SA/NV (*)	93,3 %	IG
<b>MALAISIE</b>	Cap Gemini Ernst & Young Consultants Sdn Bhd	100 %	IG
	Cap Gemini Telecom Media & Networks Malaysia Sdn Bhd	100 %	IG
<b>MEXIQUE</b>	Cap Gemini Ernst & Young Mexico S. de R.L. de C.V.	100 %	IG
<b>NORVÈGE</b>	Cap Gemini Ernst & Young Norge AS	100 %	IG
	Cap Gemini Telecom Media & Networks Norge AS	100 %	IG
<b>PAYS-BAS</b>	Cap Gemini Benelux BV	100 %	IG
	Cap Gemini Ernst & Young Outsourcing BV	100 %	IG
	Cap Gemini Ernst & Young Management Sourcing BV	100 %	IG
	Cap Gemini Ernst & Young Sourcing BV	100 %	IG
	Cap Gemini Ernst & Young Nederland BV	100 %	IG
	Cap Gemini Europe BV	100 %	IG
	Cap Gemini NV	100 %	IG
	EC Gate	30 %	MEQ
	CGS/WSG Partnership CV	100 %	IG
	Entity Holding BV	10 %	MEQ
	GBA Volmac BV	100 %	IG
	Paul Postma Marketing Consultancy BV	100 %	IG
	Sogeti Nederland BV	100 %	IG
	Cap Gemini Ernst & Young International BV	100 %	IG
	Cap Gemini Ernst & Young Global Client Consulting Asia Pacific BV	100 %	IG
	UCC Groep BV (*)	93,3 %	IG
	Flow Nederland BV (*)	93,3 %	IG
	Cap Gemini Telecom Media & Networks Nederland BV	100 %	IG
<b>POLOGNE</b>	Cap Gemini Ernst & Young Polska Sp z.o.o.	100 %	IG
<b>PORTUGAL</b>	Cap Gemini Ernst & Young Portugal, Serviços de Consultoria e Informatica S.A.	100 %	IG
<b>REP. TCHÈQUE</b>	Cap Gemini Telecom Media & Networks Czech Republic S.r.o.	100 %	IG
<b>SINGAPOUR</b>	Cap Gemini Ernst & Young Singapore Pte Ltd.	100 %	IG
	Cap Gemini Asia Pacific Pte Ltd.	100 %	IG
	Professional Outsourcing Pte Ltd.	100 %	IG
	Cap Gemini Telecom Media & Networks Singapore Pte Ltd.	100 %	IG
<b>SLOVAQUIE</b>	Cap Gemini Ernst & Young Slovensko, s.r.o.	100 %	IG
<b>SUÈDE</b>	Cap Gemini Ernst & Young AB	100 %	IG
	Cap Gemini Ernst & Young Sverige AB	100 %	IG
	Cap Gemini Ernst & Young Travel & Logistics Sweden AB	100 %	IG
	SIAR Bossard Sverige AB	100 %	IG
	Sogeti Sverige AB	100 %	IG
	Cap Gemini Telecom Media & Networks Sweden AB	100 %	IG
<b>SUISSE</b>	Cap Gemini Ernst & Young Suisse S.A.	100 %	IG
	SD&M Schweiz AG	100 %	IG
	Gonap AG	100 %	IG
	Sogeti Suisse S.A.	100 %	IG

Comme indiqué en page 2, le Groupe prévoit d'adopter à compter du 15 avril 2004 la dénomination «Capgemini». En conséquence, les démarches ont été entreprises afin de supprimer les mots «Ernst & Young» de la dénomination sociale des filiales.

# COMPTES SOCIAUX SIMPLIFIÉS DE LA SOCIÉTÉ CAP GEMINI S.A.

Les comptes sociaux complets, incluant l'annexe, sont disponibles sur simple demande auprès de la Société. Les rapports des Commissaires aux Comptes ci-joints, se réfèrent aux comptes sociaux complets.

## **RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES** SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2003

Aux Actionnaires de CAP GEMINI S.A.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2003 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société CAP GEMINI S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre Société à la fin de cet exercice.

### **Justifications de nos appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, et qui s'appliquent pour la première fois à cet exercice, nous portons à votre connaissance les éléments suivants, qui contribuent à l'opinion exprimée ci-dessus portant sur les comptes pris dans leur ensemble :

Les titres de participations figurent pour 6 691 millions d'euros au bilan. Les notes 1 et 2.2. de l'annexe exposent les règles et principes comptables relatifs à l'évaluation de la valeur d'utilité de ces titres de participations par la Société.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le bien fondé de l'approche retenue ainsi que la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées et des évaluations qui en résultent.

### **Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels. En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 26 février 2004

*Les Commissaires aux Comptes*

### **PricewaterhouseCoopers Audit**

Bernard RASCLE

### **KPMG Audit**

*Département de KPMG S.A.*

Jean-Luc DECORNOY  
Associé

Frédéric QUELIN  
Associé

## RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2002

Aux Actionnaires de CAP GEMINI S.A.

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

### Conventions autorisées au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### Convention signée avec Lazard Frères autorisée par le Conseil d'administration du 26 février 2003

Administrateur concerné : M. Bruno Roger

Nature et objet : Mission d'assistance confiée à Lazard Frères en qualité de conseil financier exclusif dans l'étude d'opérations visant à faire évoluer son périmètre d'activité et/ou sa structure financière et dans l'éventuelle réalisation de telles opérations.

Cette convention d'une durée de sept mois à compter de sa signature est renouvelable par tacite reconduction pour une durée de 6 mois.

Modalités : la convention prévoit le versement d'une commission de succès correspondant à 80 % des barèmes de place usuellement retenus. Si aucune opération n'était réalisée avant le 30 septembre 2003, Cap Gemini S.A. versera un « retainer fee » d'un montant de 400 000 euros pour l'ensemble des travaux exécutés depuis la signature du mandat.

Au titre de cette convention, Lazard Frères a perçu sur l'exercice 2003 une rémunération globale d'un montant de 1 711 742 euros, y compris 400 000 euros au titre du « retainer fee », au titre de la commission de succès sur l'opération Transiciel.

Paris, le 26 février 2004

*Les Commissaires aux Comptes*

### PricewaterhouseCoopers Audit

Bernard RASCLE

### KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Jean-Luc DECORNOY  
Associé

Frédéric QUELIN  
Associé

## COMPTES DE RÉSULTATS RÉSUMÉS

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2001, 2002, 2003

<i>en millions d'euros</i>	2001	2002	2003
Produits d'exploitation	184	162	136
Charges d'exploitation	(18)	(18)	(24)
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>166</b>	<b>144</b>	<b>112</b>
Résultat financier	(1 960)	(4 629)	(155)
Résultat exceptionnel	(16)	258	(3)
Impôts sur les bénéfices	(64)	92	4
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>(1 874)</b>	<b>(4 135)</b>	<b>(42)</b>

## BILANS RÉSUMÉS

AUX 31 DÉCEMBRE 2001, 2002, 2003

<i>en millions d'euros</i>	2001	2002	2003
<b>ACTIF</b>			
Actif immobilisé	11 013	6 734	7 036
Actif circulant	624	619	920
Autres actifs	1	1	9
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>11 638</b>	<b>7 354</b>	<b>7 965</b>
<b>PASSIF</b>			
Capitaux propres	11 415	7 222	7 376
Provisions	14	25	17
Dettes financières	6	14	(*) 476
Autres dettes	203	93	96
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>11 638</b>	<b>7 354</b>	<b>7 965</b>

(\*) dont 460 millions d'euros relatifs à l'obligation convertible ou échangeable en actions Cap Gemini (OCEANE)

## TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

en millions d'euros	Capital	Autres capitaux propres (résultat inclus) (1)	Quote-part du capital détenu (%)	Nombre d'actions détenues	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances Nette	Cautions et avals consentis (2)	Chiffre d'affaires donnés	Dividendes encaissés 2003
					Brute					
<b>FILIALES</b>										
Cap Gemini North America	1	1 683	100,00 %	964 000	5 475	2 087	89	221	-	-
CGS Holdings Ltd (UK)	611	1	100,00 %	453 513 903	571	571	135	47	-	-
Gemini Consulting Holding Ltd (UK)	-	10	100,00 %	1 083	23	23	-	-	-	-
CGEY Oldco Ltd (UK)	15	31	100,00 %	1 033 938 857	801	392	-	-	-	-
CGEY Old Ireland Ltd	0	0	100,00 %	71 662	16	16	-	-	-	-
CGEY AB (Suède)	2	206	100,00 %	21 680	302	302	18	9	3	-
Cap Gemini Europe BV (Hollande)	88	126	100,00 %	194 100	253	253	-	9	-	-
Cap Gemini NV (Benelux)	5	510	99,85 %	43 287 967	1 214	1 138	-	-	-	-
CGEY Deutschland Holding GmbH (Allemagne)	92	37	94,40 %	1	571	440	16	50	11	-
CGEY Deutschland GmbH (Allemagne)	12	54	2,90 %	1	10	10	11	-	165	-
CGEY Consultants Osterreich AG (Autriche)	0	2	100,00 %	36 791	39	27	-	1	21	-
CGEY Suisse	3	1	100,00 %	5 434	36	29	-	-	17	-
CGEY Polska Sp Z.o.o (Pologne)	3	-3	100,00 %	106 135	16	8	1	-	10	-
CGEY France S.A.S	40	-25	98,98 %	2 474 197	381	381	-	21	864	5
Cap Gemini Telecom S.A.S (France)	142	354	100,00 %	8 855 327	830	467	-	-	29	-
Transiciel S.A.	19	103	93,32 %	17 571 514	202	202	-	-	21	-
CGEY Italia Spa (Italie)	5	0	100,00 %	1 038 575	444	41	-	22	90	-
CGEY Espana SL (Espagne)	13	-56	100,00 %	132 938	112	83	56	9	133	-
CGEY Portugal Serviços de Consultoria e Informatica S.A. (Portugal)	6	-10	100,00 %	1 191 340	33	25	3	-	28	-
Cap Gemini Asia Pacific Pte (Singapour)	80	-82	100,00 %	171 108 000	102	54	2	41	-	-
CGEY Australia Pty Ltd (Australie)	99	-96	100,00 %	1 200 000	157	48	-	-	44	-
CGEY New Zealand Ltd (Nlle Zelande)	9	-9	100,00 %	3 000 000	42	-	-	-	-	-
Sogeti France SAS	9	17	81,66 %	7 311 031	34	34	-	0	120	-
Sogeti Spain SL	5	0	100,00 %	530 303	5	5	-	-	8	-
Sogeti Sverige AB	1	5	100,00 %	5 000	5	5	-	-	56	-
Cap Gemini Service S.A.S (France)	1	-8	100,00 %	1 500 000	43	-	-	1	118	-
SCI Paris Etoile	0	2	100,00 %	9 999	48	31	-	-	3	2
SCI du Château de Béhoust	0	-	99,00 %	99	0	0	-	29	1	-
Immobilière les Fontaines S.A.R.L.	8	-4	100,00 %	499 000	13	13	-	87	5	-
Autres France	na	na	na	na	1	1	-	-	na	0
Autres Etrangers	na	na	na	na	3	1	-	-	na	-

### PARTICIPATIONS

Au 31 décembre 2003, le montant des titres de participation détenus par Cap Gemini S.A. n'est pas significatif.

(1) Autres que le capital et avant affectation du résultat de l'exercice.

(2) Au 31 décembre 2003, le montant total des cautions et lettres de confort octroyées par la Société à ses filiales dans le cadre de facilités de financement s'élève à 341 millions d'euros, dont 73 millions d'euros ont fait l'objet d'un tirage.

na : non applicable

La société Cap Gemini S.A. est la société tête de Groupe de l'intégration fiscale française composée de 12 sociétés. Sur l'exercice 2003, l'impact de l'intégration fiscale sur le résultat de Cap Gemini S.A. est un gain de 5 millions d'euros.

Les résultats nets des filiales et participation ne sont pas fournis compte tenu du caractère préjudiciable que pourrait avoir leur divulgation sur la stratégie commerciale et financière.

Comme indiqué en page 2, le Groupe prévoit d'adopter à compter du 15 avril 2004 la dénomination «Capgemini». En conséquence, les démarches ont été entreprises afin de supprimer les mots «Ernst & Young» de la dénomination sociale des filiales.

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>en millions d'euros</i>	2002	Affectation du résultat 2002	Autres mouvements	2003
Capital social	1 004		45	1 049
Prime d'émission, de fusion et d'apport	11 711	(5 807)	151	6 055
Réserve légale	100	-	-	100
Réserves réglementées	42	-	-	42
Autres réserves	172	-	-	172
Report à nouveau	(1 672)	1 672	-	-
Dividendes distribués	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	(4 135)	4 135	(42)	(42)
<b>TOTAL</b>	<b>7 222</b>	<b>0</b>	<b>154</b>	<b>7 376</b>

## RÉSULTAT DES CINQ DERNIERS EXERCICES

<i>en millions d'euros</i>	1999	2000	2001	2002	2003
<b>I-CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	624	994	1 002	1 004	1 049
Nombre d'actions ordinaires existantes	77 945 108	124 305 544	125 244 256	125 479 105	131 165 349
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
- par exercice de droits de souscription d'actions	6 038 838	7 487 783	10 463 754	10 951 340	10 004 465
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	9 019 607
- par bons d'attribution d'actions (opération Transiciel)	-	-	-	-	503 602
<b>II-OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE</b>					
Total des produits d'exploitation	108	196	184	162	136
Total des produits d'exploitation et financiers	258	329	301	248	175
Résultat avant impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	165	395	264	(1 523)	108
Impôts sur les bénéfices	34	32	64	(92)	(4)
Résultats après impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	149	318	(1 874)	(4 135)	(42)
Résultat distribué	78	(a)164	50	0	(b) 0
<b>III-RÉSULTAT PAR ACTION <i>en euros</i></b>					
Résultat après impôts mais avant charges calculées (amortissements et provisions)	1,68	2,92	1,60	(11,40)	0,86
Résultats après impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	1,91	2,56	(14,96)	(32,96)	(0,32)
Dividende attribué à chaque action (net)	1,00	1,20	0,40	0	(b) 0
<b>IV-PERSONNEL</b>					
Effectif moyen de salariés employés pendant l'exercice	-	-	-	-	-
Montant de la masse salariale de l'exercice	-	-	-	-	-
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	-	-	-	-	-

(a) Le dividende effectivement payé s'élève à 149 millions d'euros auquel il convient de rajouter le montant du précompte de 15 millions d'euros.

(b) sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2004.



**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

SUR LA REDUCTION DU CAPITAL EN CAS D'ANNULATION DES ACTIONS ACHETÉES

Aux Actionnaires de CAP GEMINI S.A.

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, et en exécution de la mission prévue à l'article L.225-209, al. 4, du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée. Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences conduisant à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre Société, dans la limite de 10 % de son capital arrêté au 31 décembre 2003, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L.225-209, al.4, du Code de commerce. Cette autori-

sation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre Assemblée générale (cinquième résolution) et serait donnée pour une période de 18 mois.

Votre Conseil vous demande de lui déléguer, pour une période de 5 ans, au titre de la mise en oeuvre de l'autorisation d'achat par votre Société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre Société, de ses propres actions.

Paris, le 26 février 2004

*Les Commissaires aux Comptes*

**PricewaterhouseCoopers Audit**

Bernard RASCLE

**KPMG Audit**

*Département de KPMG S.A.*

Jean-Luc DECORNOY

Associé

Frédéric QUELIN

Associé

## RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES EMISSIONS DE VALEURS MOBILIERES AVEC DELEGATION

Aux Actionnaires de CAP GEMINI S.A.

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par les articles L.228-92, L.228-95, L.225-135 et L.228-148 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les projets :

- d'augmentations de capital sans droit préférentiel de souscription tels que présentés dans la neuvième résolution,
- d'émissions, par appel public à l'épargne, de bons de souscription et de valeurs mobilières donnant accès à terme au capital de votre Société, tels que présentés dans les onzième à quatorzième résolutions,
- d'émissions d'actions et/ou de valeurs mobilières composées dans le cadre d'une offre publique d'échange initiée par la Société tel que présenté dans la quinzième résolution, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer le soin d'arrêter les modalités de ces opérations et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription pour ce qui concerne les neuvième, douzième, quatorzième et quinzième résolutions ainsi que pour les actions qui seraient émises ultérieurement par conversion, échange, exercice de bons ou de toute autre manière au titre des opérations visées par les résolutions onze à quatorze.

### **1/ Augmentations de capital sans droit préférentiel de souscription**

La neuvième résolution prévoit l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription d'actions nouvelles à souscrire contre espèces ou par compensation de créances, avec ou sans prime d'émission.

Il est précisé que le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées s'inscrit dans la limite du plafond de 1,5 milliard d'euros mentionné dans la huitième résolution sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

### **2/ Emissions de bons de souscription**

Les onzième et douzième résolutions prévoient l'émission avec maintien (onzième) ou suppression (douzième) du droit préférentiel de souscription, de bons de souscription d'actions.

Il est précisé que le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées pour permettre l'exercice de ces bons ne pourra excéder, pour chacune de ces résolutions, 400 millions d'euros.

Il vous est également demandé de renoncer expressément, au profit des porteurs des bons qui seraient émis en vertu de ces autorisations, à votre droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre sur exercice de ces bons.

### **3/ Emissions de valeurs mobilières composées**

Les treizième et quatorzième résolutions prévoient l'émission avec maintien (treizième) ou suppression (quatorzième) du

droit préférentiel de souscription, de valeurs mobilières composées donnant droit par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution, à tout moment ou à date fixe, à des actions émises ou à émettre à cet effet. Ces valeurs mobilières pourront prendre notamment la forme :

- a) de titres pouvant représenter une quote-part du capital de la Société assortis de bons donnant le droit de souscrire des actions de la Société ; dans ce cas le montant nominal total des titres auxquels seront attachés les bons de souscription ne devra pas excéder 400 millions d'euros,
- b) de valeurs mobilières de nature obligataire autres que des obligations convertibles, des obligations à bons de souscription d'actions ou des titres visés au a) ci-dessus ; dans ce cas, le montant nominal total de ces valeurs mobilières ne devra pas excéder 3 milliards d'euros.

Il est précisé que le montant nominal total des actions émises sur exercice des bons visés en a) ci-dessus ou par conversion, échange, remboursement des valeurs mobilières visées en b) ci-dessus, présentation d'un bon attaché à celles-ci ou de toute autre manière ne pourra, en tout état de cause et compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés, excéder 400 millions d'euros.

Il est rappelé que ces autorisations emportent de plein droit au profit des titulaires des valeurs mobilières susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles elles donneront droit.

### **4/ Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières composées en rémunération de titres apportés à toute offre publique d'échange initiée par la Société**

La quinzième résolution prévoit l'usage des autorisations, conférées en vertu des neuvième, douzième et quatorzième résolutions visées en 1), 2) et 3) ci-dessus ou des quinzième et dix-septième résolutions à caractère extraordinaire adoptées par l'Assemblée Générale Mixte du 7 mai 2003, dans le cadre d'une offre publique d'échange initiée en France ou à l'étranger par la Société.

Il est précisé que le prix des actions et valeurs mobilières qui seraient émises dans le cadre de la présente autorisation sera défini sur la base de la législation applicable en matière d'offre publique d'échange. Les règles de fixation du prix d'émission des actions énoncées dans les résolutions ci-dessus visés ne seront pas applicables.

Il vous est demandé de renoncer expressément à votre droit préférentiel de souscription pour ces actions et/ou valeurs mobilières à émettre.

Enfin, il est précisé que le montant global des augmentations de capital social qui pourront être réalisées en vertu des délégations de pouvoir conférées par les neuvième et onzième à quinzième résolutions visées ci-dessus et par les quatorzième à dix-septième résolutions à caractère

extraordinaire adoptées par l'Assemblée Générale Mixte du 7 mai 2003, viendra s'imputer sur l'autorisation d'augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 1,5 milliard d'euros fixée dans la huitième résolution sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier les modalités de détermination des prix d'exercice du droit de souscription et des prix d'émission des titres de capital à émettre.

Les prix d'exercice du droit de souscription et les prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixés,

nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les augmentations de capital et les émissions seront réalisées, et par voie de conséquence, sur les propositions de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous sont faites, dont le principe entre cependant dans la logique des opérations soumises à votre approbation.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation des augmentations de capital et des émissions par votre Conseil d'Administration.

Paris, le 26 février 2004

*Les Commissaires aux Comptes*

**PricewaterhouseCoopers Audit**

Bernard RASCLE

**KPMG Audit**

*Département de KPMG S.A.*

Jean-Luc DECORNOY  
Associé

Frédéric QUELIN  
Associé

## RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES

Aux Actionnaires de Cap Gemini S.A.

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-135 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés adhérents à un Plan d'Epargne d'Entreprise (PEE) de votre Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'Administration, faisant application des dispositions de l'article L.225-129 VII du Code de commerce, vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, et ce pour une durée de trois ans, le soin d'arrêter les modalités de cette opération dans les conditions prévues à l'article L. 443-5 du Code du travail et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription.

Le montant nominal maximal de l'augmentation de capital pouvant ainsi être réalisée est fixé à 28 000 000 euros par émission d'un nombre maximum de 3 500 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 8 euros chacune.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent

la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier les modalités de détermination du prix d'émission.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital sera réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dont le principe entre cependant dans la logique de l'opération soumise à votre approbation.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'augmentation de capital par votre Conseil d'Administration.

Paris, le 26 février 2004

*Les Commissaires aux Comptes*

**PricewaterhouseCoopers Audit**

Bernard RASCLE

**KPMG Audit**

*Département de KPMG S.A.*

Jean-Luc DECORNOY  
Associé

Frédéric QUELIN  
Associé

# TEXTE DES PROJETS DE RÉSOLUTIONS

PRÉSENTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE

GÉNÉRALE MIXTE DU 29 AVRIL 2004

(15 AVRIL SUR PREMIÈRE CONVOCATION)

## I - RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE

### Première résolution

#### Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2003

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, et connaissance prise :

- du rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- et du rapport général établi par MM. les Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission au cours dudit exercice,

approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2003 tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration, qui se soldent par un déficit de 41 681 723,70 euros.

L'Assemblée Générale donne, en conséquence, quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion au cours de l'exercice.

### Deuxième résolution

#### Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2003

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, et connaissance prise :

- du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du Groupe,
- et du rapport établi par MM. les Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés,

approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2003 tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration.

### Troisième résolution

#### Conventions réglementées

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, et connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce, approuve les conventions mentionnées dans ce rapport.

### Quatrième résolution

#### Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, et sur proposition du Conseil d'Administration, décide de reporter à nouveau la perte de l'exercice qui s'élève à 41 681 723,70 euros.

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil, décide de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2003.

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a

pas été procédé à la distribution d'un dividende au titre de l'exercice 2002 et qu'il a été procédé à la distribution d'un dividende de 50 097 702,40 euros (0,40 euro x 125 244 256 actions) au titre de l'exercice 2001 et de 149 166 652,80 euros (1,20 euro x 124 305 544 actions) au titre de l'exercice 2000.

### Cinquième résolution

#### Autorisation d'un programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, et connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et de la note d'information ayant reçu le visa de l'Autorité des marchés financiers, autorise le Conseil d'Administration avec faculté de délégation, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce, et pour une période de dix-huit mois à compter de ce jour, à faire acheter par la Société ses propres actions.

Cette autorisation est destinée, concernant ces actions, à permettre à la Société de :

- les échanger, céder, transférer ou les remettre en paiement, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- les attribuer à l'occasion de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
- les annuler, sous réserve de l'adoption de la septième résolution à caractère extraordinaire figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de ce jour ;
- optimiser la gestion financière et patrimoniale de la Société ;
- procéder à des achats et ventes en Bourse en fonction des situations de marché ;
- les attribuer aux salariés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par le biais du régime des options d'achat d'actions ;
- procéder à la régularisation des cours en intervenant systématiquement en contre tendance sur le marché.

Les opérations ci-dessus décrites pourront être effectuées par tout moyen compatible avec la loi et la réglementation en vigueur, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés. La part maximale du capital acquise ou transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, sous réserve des périodes d'abstention prévues par le règlement 90-04 modifié de la Commission des Opérations de Bourse.

L'Assemblée Générale fixe le nombre maximum d'actions pouvant être acquises au titre de la présente résolution à 10 % du capital de la Société arrêté au 31 décembre 2003, ce qui correspond à 13 116 534 actions, et décide que le montant total consacré à ces acquisitions ne pourra pas dépasser 655 826 700 euros.

L'Assemblée Générale décide que le prix maximum d'achat ne pourra excéder 50 euros par action et le prix minimum de vente ne pourra être inférieur à 20 euros par action. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, en cas de division ou de regroupement des actions, les prix unitaires ci-dessus visés seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

En vue d'assurer l'exécution de la présente délégation, tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, à l'effet :

- de passer tous ordres de bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions ;
- d'effectuer toutes déclarations et de remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'Administration informera l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle des opérations réalisées en application de la présente résolution.

Les autorisations données au Conseil d'Administration dans la présente résolution se substituent à celles données dans la cinquième résolution à caractère ordinaire de l'Assemblée Générale Mixte du 7 mai 2003.

## **Sixième résolution**

### **Ratification de la nomination d'un administrateur**

L'Assemblée Générale ratifie la nomination faite à titre provisoire le 25 février 2004, par le Conseil d'Administration, de M. Yann Delabrière en qualité d'administrateur, et rappelle que ce mandat prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

## **II - RESOLUTIONS A CARACTERE EXTRAORDINAIRE**

### **Septième résolution**

#### **Autorisation d'annulation d'actions rachetées**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, et connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, à :

- annuler - conformément aux dispositions de l'Article L.225-209 du Code de Commerce - en une ou plusieurs fois, sur sa seule décision, tout ou partie des actions propres détenues par la Société, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre mois et à réduire corrélativement le capital social ;
- imputer la différence entre la valeur de rachat des actions

annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles de son choix.

L'Assemblée Générale fixe à 5 ans à compter de ce jour, la durée de validité de la présente délégation.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, pour réaliser la ou les opérations autorisées en vertu de la présente résolution, modifier les statuts et accomplir les formalités requises.

L'autorisation donnée au Conseil d'Administration dans la présente résolution se substitue à celle donnée dans la douzième résolution à caractère extraordinaire de l'Assemblée Générale Mixte du 7 mai 2003.

### **Huitième résolution**

#### **Autorisation d'augmentation du capital social AVEC droit préférentiel de souscription**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, et connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de porter le capital social jusqu'à un montant nominal maximum de 1,5 milliard d'euros et, à cet effet, à procéder, sur ses seules délibérations, à une ou plusieurs augmentations de capital :

- soit par l'émission d'actions nouvelles à souscrire contre espèces ou par compensation de créances, avec ou sans prime d'émission, dont la souscription sera réservée par préférence aux propriétaires d'actions anciennes qui pourront souscrire les actions nouvelles tant à titre irréductible qu'à titre réductible ;
- soit par incorporation au capital de tout ou partie des réserves, bénéfiques, primes d'émission, primes d'apport ou de fusion, provisions ou dotations disponibles, à effectuer par création et distribution gratuite d'actions ou par élévation du nominal des actions existantes ;
- soit par mise en œuvre successive ou simultanée de plusieurs de ces procédés.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour procéder à cette ou ces augmentations de capital dans la limite ci-dessus fixée, aux dates, dans les délais, suivant les modalités et dans les conditions qu'il fixera, en conformité avec les prescriptions statutaires et légales, notamment :

- fixer le nombre des actions nouvelles à émettre et leur date de jouissance ou le montant dont le nominal des actions existantes sera augmenté et, dans ce dernier cas, arrêter la date à partir de laquelle cette élévation de leur nominal portera jouissance ;
- fixer, en cas d'émission d'actions contre espèces, le prix d'émission ainsi que toutes dates, délais et conditions pour l'exercice de tous droits de souscription à titre irréductible ou à titre réductible réservés par préférence aux propriétaires

d'actions anciennes, répartir le solde de l'augmentation de capital si les souscriptions à quelque titre que ce soit n'en ont pas absorbé la totalité, recueillir les souscriptions aux actions nouvelles et les versements y afférents, limiter éventuellement l'augmentation de capital au montant des souscriptions reçues à condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins du montant de l'augmentation décidée ;

- conclure tous accords avec toutes banques et établissements de crédit en vue de l'émission des actions nouvelles et prendre toutes dispositions en vue d'assurer la bonne fin de la ou des opérations en cause ;
- imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations ;
- apporter aux statuts toutes modifications qui en résulteront ;
- faire procéder à toutes les formalités requises notamment pour l'admission aux négociations sur le marché d'Euronext Paris SA des actions nouvelles créées.

D'une façon générale, décider et effectuer, soit par lui-même, soit par mandataire, toutes opérations et formalités, et faire le nécessaire en vue de la réalisation de cette ou ces augmentations de capital.

La présente autorisation est donnée pour une période de trois ans à compter de ce jour et se substitue à celle donnée dans la huitième résolution à caractère extraordinaire de l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2001.

### **Neuvième résolution**

#### **Autorisation d'augmentation du capital social SANS droit préférentiel de souscription**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, et connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, (I) prenant acte que la huitième résolution qui précède a autorisé le Conseil d'Administration à porter le capital social jusqu'à un montant nominal maximum de 1,5 milliard d'euros, en particulier par l'émission d'actions nouvelles à souscrire contre espèces ou par compensation de créances, avec ou sans prime d'émission,

(II) autorise le Conseil d'Administration à procéder à une ou plusieurs augmentations de capital en numéraire, sans droit préférentiel de souscription, dans la limite du plafond mentionné dans ladite résolution, étant précisé que :

- à l'exception des dispositions particulières relatives à l'émission d'actions nouvelles avec droit préférentiel de souscription, ou par incorporation au capital de tout ou partie des réserves, bénéfices, primes d'émission, primes d'apport ou de fusion, provisions ou dotations disponibles, l'ensemble des dispositions de ladite résolution s'appliqueront à la présente autorisation ;
- le Conseil d'Administration pourra conférer aux actionnaires, pendant une durée et selon les modalités qu'il fixera, un délai de priorité à titre irréductible ou réductible pour souscrire les actions, sans donner lieu à la création de droits négociables.

Les titres non souscrits par les actionnaires feront l'objet d'un placement public ;

- la somme perçue par la Société pour chacune des actions qui sera émise en vertu de la présente résolution devra être au moins égale à la moyenne des premiers cours constatés à la Bourse de Paris pour les actions de la Société, pendant dix jours consécutifs choisis parmi les vingt jours de bourse qui précéderont l'émission des titres.

L'Assemblée Générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions objet de la présente autorisation.

La présente autorisation est donnée pour une période de trois ans à compter de ce jour et se substitue à celle donnée dans la neuvième résolution à caractère extraordinaire de l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2001.

### **Dixième résolution**

#### **Délégation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un Plan d'Epargne d'Entreprise du Groupe à créer le cas échéant**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, dans le cadre des dispositions prévues aux articles L 225-129 VII et L 225-138 du Code de commerce et L 443-1 et suivants du Code du travail :

- délègue au Conseil d'Administration, notamment dans l'hypothèse où il ferait usage des autorisations qui lui ont été conférées en vertu des huitième et neuvième résolutions ci-dessus, le soin de décider s'il y a lieu de réaliser une augmentation de capital en numéraire réservée aux adhérents à un Plan d'Epargne d'Entreprise (PEE) du Groupe qui devrait alors être mis en place ;
- décide que la ou les augmentations de capital qui seraient décidées en vertu de la présente délégation ne pourront donner droit de souscrire plus de 3 500 000 actions nouvelles de 8 euros de valeur nominale ;
- décide que le prix d'émission des actions nouvelles, déterminé conformément aux dispositions prévues par l'article L. 443-5 du Code du Travail, ne pourra être inférieur de plus de 20 % à la moyenne des premiers cours de l'action de la Société constatés à la bourse de Paris lors des vingt séances précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration ou du Président du Conseil d'Administration fixant la date d'ouverture de la souscription, ni supérieur à cette moyenne ;
- constate que la présente délégation emporte renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription au profit des salariés auxquels l'augmentation de capital est réservée ;
- confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à l'effet, dans les conditions et limites définies ci-dessus, de :

- décider si les actions doivent être souscrites directement par les salariés adhérents au plan d'épargne du groupe ou si elles devront être souscrites par l'intermédiaire d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) ou d'une SICAV d'Actionnariat Salarié (SICAVAS)
- arrêter la liste précise des bénéficiaires ;
- fixer les dates d'ouverture et de clôture de la souscription et le prix d'émission des actions ainsi que les délais de leur libération ;
- arrêter le nombre d'actions nouvelles à émettre et les règles de réduction applicables en cas de sur-souscription ;
- constater la réalisation des augmentations de capital et modifier en conséquence les statuts de la Société ;
- imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- accomplir directement ou par mandataire toutes opérations et formalités et, plus généralement, faire tout ce qui sera utile et nécessaire dans le cadre des lois et règlements en vigueur.

La présente autorisation est donnée pour une période de trois ans à compter de ce jour.

### **Onzième résolution**

#### **Emission de bons de souscription d'actions par appel public à l'épargne, AVEC droit préférentiel de souscription**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, et connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes établis conformément à la loi, délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'émission de bons conférant à leurs titulaires le droit de souscrire des titres représentant une quote-part du capital de la Société et, pour permettre l'exercice de ces bons, à augmenter le capital social d'un montant nominal maximum de 400 millions d'euros, auquel s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des titres à émettre pour réserver les droits des porteurs de ces bons.

La souscription à ces bons sera réservée par préférence aux propriétaires des actions anciennes qui pourront souscrire les bons à émettre tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

En cas d'utilisation totale ou partielle de la présente autorisation, le Conseil d'Administration devra préciser les modalités de fixation du prix de souscription de ces titres.

L'Assemblée Générale renonce expressément, au profit des porteurs de bons qui seraient émis en vertu de la présente autorisation, au droit préférentiel des actionnaires à la souscription des actions à émettre.

L'Assemblée Générale confère au Conseil d'Administration les pouvoirs les plus larges à l'effet de procéder aux émissions qu'elle a autorisées et d'en fixer leurs conditions, notamment :

- fixer la ou les dates et les conditions d'émission des bons ainsi que le nombre de bons de chaque émission,
- déterminer le nombre de bons nécessaires pour souscrire une action,
- fixer les périodes au cours desquelles les droits attachés aux bons pourront être exercés,
- déterminer les modalités selon lesquelles la Société aura la faculté d'acheter les bons de souscription, à tout moment ou pendant des périodes déterminées,
- déterminer le prix d'émission des actions à souscrire par utilisation de ces bons, en fixer la jouissance,
- déterminer les modalités d'ajustement des bases de souscription au cas où la Société procéderait, tant qu'il existera des bons en circulation, à des opérations qui, conformément à la loi, ne peuvent être effectuées qu'en réservant les droits des titulaires de bons,
- constater le nombre et le montant des actions émises par exercice des bons de souscription d'actions, procéder aux formalités consécutives aux augmentations de capital correspondantes et apporter aux statuts les modifications nécessaires, conformément à la loi,
- imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations,
- d'une manière générale, passer toutes conventions, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission des bons ainsi qu'à leur exercice.

La présente autorisation est donnée pour une durée d'un an, les actions auxquelles les bons donneront droit devant être émises dans le délai de cinq ans à compter de l'émission de ces bons.

### **Douzième résolution**

#### **Emission de bons de souscription d'actions par appel public à l'épargne, SANS droit préférentiel de souscription**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, et connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes établis conformément à la loi, délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, soit en euros, soit en monnaies étrangères, à l'émission de bons conférant à leurs titulaires le droit de souscrire des titres représentant une quote-part du capital de la Société et, pour permettre l'exercice de ces bons, à augmenter le capital social d'un montant nominal maximum de 400 millions d'euros, auquel s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des titres à émettre pour réserver les droits des porteurs de ces bons.



L'Assemblée Générale décide que le prix d'émission des actions souscrites sur présentation des bons sera au moins égal à la moyenne des premiers cours constatés à la Bourse de Paris pour les actions de la Société, pendant dix jours consécutifs choisis parmi les vingt jours de bourse qui précéderont l'émission des bons.

En cas d'utilisation totale ou partielle de la présente autorisation, le Conseil d'Administration devra préciser les modalités de fixation du prix de souscription de ces titres.

L'Assemblée Générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires :

- aux bons de souscription qui seraient émis en vertu de la présente autorisation,
- aux actions pouvant être souscrites sur présentation de ces bons.

Si la ou les émissions autorisées sont réalisées sur le marché français, le Conseil d'Administration pourra conférer aux actionnaires, pendant la durée et selon les modalités qu'il fixera, un délai de priorité pour souscrire les bons de souscription, sans donner lieu à la création de droits. Les bons non souscrits par les actionnaires feront l'objet d'un placement public.

L'Assemblée Générale confère au Conseil d'Administration les pouvoirs les plus larges à l'effet de procéder aux émissions qu'elle a autorisées et d'en fixer leurs conditions, notamment :

- fixer la ou les dates et les conditions d'émission des bons ainsi que le nombre de bons de chaque émission,
- déterminer le nombre de bons nécessaires pour souscrire une action,
- fixer les périodes au cours desquelles les droits attachés aux bons pourront être exercés,
- déterminer les modalités selon lesquelles la Société aura la faculté d'acheter les bons de souscription, à tout moment ou pendant des périodes déterminées,
- déterminer le prix d'émission des actions à souscrire par utilisation de ces bons, en fixer la jouissance,
- déterminer les modalités d'ajustement des bases de souscription au cas où la Société procéderait, tant qu'il existera des bons en circulation, à des opérations qui, conformément à la loi, ne peuvent être effectuées qu'en réservant les droits des titulaires de bons,
- constater le nombre et le montant des actions émises par exercice des bons de souscription d'actions, procéder aux formalités consécutives aux augmentations de capital correspondantes et apporter aux statuts les modifications nécessaires, conformément à la loi,
- imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations,
- d'une manière générale, passer toutes conventions, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission des bons ainsi qu'à leur exercice.

La présente autorisation est donnée pour une durée d'un an, les actions auxquelles les bons donneront droit devant être

émises dans le délai de cinq ans à compter de l'émission de ces bons.

### Treizième résolution

#### **Emission de valeurs mobilières composées par appel public à l'épargne, AVEC droit préférentiel de souscription**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, et connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes établis conformément à la loi, délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'émission de valeurs mobilières donnant droit par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution, à tout moment ou à date fixe, d'actions émises ou à émettre à cet effet.

La souscription à ces valeurs mobilières sera réservée par préférence aux propriétaires des actions anciennes qui pourront souscrire les valeurs mobilières à émettre tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

Ces valeurs mobilières pourront prendre notamment la forme :

(I) de titres pouvant représenter une quote-part du capital de la Société assortis de bons donnant le droit de souscrire des actions de la Société ; dans ce cas, le montant nominal total des titres auxquels seront attachés les bons de souscription ne devra pas excéder 400 millions d'euros,

(II) de valeurs mobilières de nature obligataire autres que des obligations convertibles, des obligations à bons de souscription d'actions ou des titres visés au (I) ci-dessus ; dans ce cas, le montant nominal total de ces valeurs mobilières ne devra pas excéder 3 milliards d'euros.

Le montant nominal total des actions émises sur exercice des bons visés en (I) ci-dessus ou par conversion, échange, remboursement des valeurs mobilières visées en (II) ci-dessus, présentation d'un bon attaché à celles-ci ou de toute autre manière ne pourra, en tout état de cause et compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés, excéder 400 millions d'euros.

La présente autorisation emporte de plein droit, au profit des porteurs des valeurs mobilières susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles elles donneront droit.

En cas d'utilisation totale ou partielle de la présente autorisation, le Conseil d'Administration devra préciser les modalités de fixation du prix de souscription de ces titres.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les dates et les montants des

émissions, en déterminer les modalités ainsi que la forme des valeurs mobilières à créer, procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et, généralement, prendre toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, le tout dans le cadre des règlements et lois en vigueur.

En cas d'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de capital sur présentation d'un bon, le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs pour déterminer les modalités selon lesquelles la Société aura la faculté d'acheter les bons de souscription, à tout moment ou pendant les périodes déterminées.

L'Assemblée Générale confère également au Conseil d'Administration tous pouvoirs pour apporter aux statuts les modifications rendues nécessaires par l'utilisation des pouvoirs ci-dessus.

Les émissions décidées en vertu de la présente autorisation devront être réalisées par le Conseil d'Administration dans le délai maximum autorisé par la loi.

#### **Quatorzième résolution**

##### **Emission de valeurs mobilières composées par appel public à l'épargne, SANS droit préférentiel de souscription**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, et connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes établis conformément à la loi, délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, soit en euros, soit en monnaies étrangères, à l'émission de valeurs mobilières donnant droit par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution, à tout moment ou à date fixe, d'actions émises ou à émettre à cet effet.

Ces valeurs mobilières pourront prendre notamment la forme :

(I) de titres pouvant représenter une quote-part du capital de la Société assortis de bons donnant le droit de souscrire des actions de la Société ; dans ce cas, le montant nominal total des titres auxquels seront attachés les bons de souscription ne devra pas excéder 400 millions d'euros,

(II) de valeurs mobilières de nature obligataire autres que des obligations convertibles, des obligations à bons de souscription d'actions ou des titres visés au (I) ci-dessus ; dans ce cas, le montant nominal total de ces valeurs mobilières ne devra pas excéder 3 milliards d'euros.

Le montant nominal total des actions émises sur exercice des bons visés en (I) ci-dessus ou par conversion, échange, rem-

boursement des valeurs mobilières visées en (II) ci-dessus, présentation d'un bon attaché à celles-ci ou de toute autre manière ne pourra, en tout état de cause et compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés, excéder 400 millions d'euros.

La présente autorisation emporte de plein droit, au profit des porteurs des valeurs mobilières susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles elles donneront droit.

La somme perçue ou susceptible d'être ultérieurement perçue par la Société pour chacune des actions qui sera émise ou créée par souscription, conversion, échange, exercice de bons ou de toute autre manière, devra être au moins égale à la moyenne des premiers cours constatés à la Bourse de Paris pour les actions de la Société, pendant dix jours consécutifs choisis parmi les vingt jours de bourse qui précéderont l'émission des valeurs mobilières qui y donnent droit.

En cas d'utilisation totale ou partielle de la présente autorisation, le Conseil d'Administration devra préciser les modalités de fixation du prix de souscription de ces titres.

L'Assemblée Générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières objet de la présente autorisation.

Si la ou les émissions autorisées sont réalisées sur le marché français, le Conseil d'Administration pourra conférer aux actionnaires, pendant une durée et selon les modalités qu'il fixera, un délai de priorité pour souscrire les valeurs mobilières, sans donner lieu à la création de droits. Les valeurs mobilières non souscrites par les actionnaires feront l'objet d'un placement public.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les dates et les montants des émissions, en déterminer les modalités ainsi que la forme des valeurs mobilières à créer, procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et, généralement, prendre toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, le tout dans le cadre des règlements et lois en vigueur.

En cas d'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de capital sur présentation d'un bon, le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs pour déterminer les modalités selon lesquelles la Société aura la faculté d'acheter les bons de souscription, à tout moment ou pendant les périodes déterminées. L'Assemblée Générale confère également au Conseil d'Administration tous pouvoirs pour apporter aux statuts les modifications rendues nécessaires par l'utilisation des pouvoirs ci-dessus. Les émissions décidées en vertu de la présente autorisation devront être réalisées par le Conseil d'Administration dans le délai maximum autorisé par la loi.

### **Quinzième résolution**

#### **Autorisation d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à une quotité du capital de la Société en rémunération de titres apportés à toute offre publique d'échange initiée par la Société**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et statuant conformément aux articles L 225-148 et L 225-129 du Code de commerce :

- décide que le Conseil d'Administration pourra faire usage des autorisations qui lui ont été conférées en vertu des neuvième, douzième et quatorzième résolutions ci-dessus ou de celles conférées en vertu des quinzième et dix-septième résolutions à caractère extraordinaire adoptées par l'Assemblée Générale Mixte du 7 mai 2003, à l'effet de procéder à l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quotité du capital de la Société, en rémunération des titres apportés à toute offre publique d'échange initiée en France ou à l'étranger par la Société sur les titres d'une autre société admis aux négociations sur l'un des marchés réglementés visés audit article L. 225-148 ;
- prend acte que les actionnaires de la Société ne disposeront pas du droit préférentiel de souscription aux actions et/ou valeurs mobilières qui seraient émises en vertu de la présente délégation, ces dernières ayant exclusivement vocation à rémunérer les porteurs de titres qui auront apporté leur titres à l'offre ;
- prend acte que le prix des actions et valeurs mobilières qui seraient émises dans le cadre de la présente autorisation sera défini sur la base de la législation applicable en matière d'offre publique d'échange et décide, en conséquence, que les règles de fixation du prix d'émission des actions de la Société énoncées aux neuvième, douzième et quatorzième résolutions ci-dessus ou de celles conférées en vertu des quinzième et dix-septième résolutions à caractère extraordinaire adoptées par l'Assemblée Générale Mixte du 7 mai 2003 ne seront pas applicables ;
- donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente autorisation.

Les émissions qui seraient décidées en vertu de la présente autorisation devront être réalisées par le Conseil d'Administration dans le délai qui lui a respectivement été imparti pour chacune des valeurs mobilières concernées en vertu des neuvième, douzième et quatorzième résolutions ci-dessus et en vertu des quinzième et dix-septième résolutions à caractère extraordinaire adoptées par l'Assemblée Générale Mixte du 7 mai 2003.

La présente autorisation ne met pas fin à la délégation résultant des première et deuxième résolutions adoptées lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 2003.

### **Seizième résolution**

#### **Plafond général des autorisations financières**

L'Assemblée Générale décide que le montant global des augmentations du capital social qui pourront être réalisées en vertu des délégations de pouvoirs conférées par les neuvième, onzième, douzième, treizième, quatorzième et quinzième résolutions précédentes ou par les quatorzième, quinzième, seizième et dix-septième résolutions à caractère extraordinaire adoptées par l'Assemblée Générale Mixte du 7 mai 2003, viendra s'imputer sur l'autorisation plus générale conférée au Conseil d'Administration en vertu de la huitième résolution qui précède qui autorise le Conseil d'Administration à porter le capital social jusqu'à un montant nominal maximum de 1,5 milliard d'euros.

Les autorisations données au Conseil d'Administration dans les onzième, douzième, treizième et quatorzième résolutions qui précèdent se substituent à celles données dans les dix-huitième, dix-neuvième, vingtième et vingt-et-unième résolutions à caractère extraordinaire de l'Assemblée Générale Mixte du 7 mai 2003.

### **Dix-septième résolution**

#### **Pouvoirs pour formalités**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts, publications, déclarations et formalités où besoin sera.

# INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

## Dénomination sociale et siège social

Dénomination sociale : Cap Gemini  
Siège social : 11, rue de Tilsitt, 75017 Paris

## Forme juridique et législation applicable

La Société est une société anonyme soumise aux dispositions de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 et du décret n° 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

Date de constitution et durée de la Société :

La Société a été constituée le 17 septembre 1984. Elle a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés le 4 octobre 1984.

Sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, la durée de la Société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

## Objet social (article 3 des statuts)

La Société a pour objet, en France et hors de France, d'aider à la gestion et au développement des entreprises en mettant à leur service ses connaissances dans leur domaine d'activité économique, son savoir-faire en matière de restructuration et d'organisation des tâches, et ses compétences dans les technologies de l'information.

Dans l'accomplissement de cet objet, la Société exerce au profit de ses clients, directement ou par l'intermédiaire de sociétés filiales ou associées, l'une ou l'autre des activités suivantes prise isolément ou plusieurs de ces activités de façon séparée ou intégrée :

### 1. Le conseil en management

En association étroite avec le client, la Société participe à la transformation de l'entreprise en l'aidant à la redéfinition ou à la réorientation de sa stratégie, en modifiant sa ligne de produits et services, en remodelant ses structures, en rénovant ses processus de fonctionnement, en remotivant son personnel, etc... Elle utilise à cette fin, et en tant que de besoin, toutes les possibilités offertes par les technologies de l'information les plus récentes.

### 2. La conception et la réalisation de systèmes d'information

La Société conçoit et réalise des systèmes d'information : développement sur mesure de logiciels spécifiques, mises en œuvre d'applications informatiques à base de produits logiciels (fournis par des tiers ou appartenant à la Société), intégration de systèmes incorporant des matériels, des moyens de communication, des logiciels spécifiques, des progiciels et éventuellement d'autres composants, etc. La Société fournit également les prestations de conseil, de maîtrise d'œuvre, de formation et d'assistance relatives à ces réalisations.

### 3. La gestion des systèmes d'information

La Société gère pour le compte de ses clients tout ou partie des ressources associées à leur système d'information. Dans ce cadre, la Société peut être amenée à fournir elle-même tout ou partie des ressources matérielles nécessaires : ordinateurs, moyens de télécommunications, etc.

La Société peut également gérer pour le compte de ses clients les services que l'exploitation de ces systèmes d'information leur permet de fournir à leurs propres clients. Elle peut aussi devenir l'associé de son client dans une structure qui exerce tout ou partie de ses activités.

Dans l'exercice de cet objet social, la Société peut décider :

- la création de filiales spécialisées ou la prise de participations financières dans le capital d'autres sociétés et la gestion de ces participations : cette gestion, qui est rémunérée, inclut notamment l'assistance dans les domaines technique, commercial, juridique et financier, la diffusion et l'entretien d'une image commune, l'organisation des structures financières, l'aide aux négociations destinées à faciliter l'obtention de tous contrats ou marchés, la formation, les efforts de recherche et développement, etc,
- le placement et la gestion des fonds lui appartenant, ainsi que l'octroi d'avances de trésorerie, de cautions, d'avals ou de garanties qu'il sera jugé utile d'apporter à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation majoritaire ou non,
- l'obtention ou l'acquisition de tous brevets, procédés de fabrique ainsi que leur exploitation, cession, apport ou concession.

L'objet de la Société inclut plus généralement toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à l'un des objets précités ou à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles de faciliter l'accomplissement ou le développement desdits objets.

## Registre du Commerce et des Sociétés

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 330 703 844. Le code APE de la Société est 741 J.

## Consultation des documents juridiques

Les documents juridiques relatifs à la Société et en particulier ses statuts, ses comptes, les rapports présentés à ses assemblées par le Conseil d'Administration (ou le Directoire du 24 mai 1996 au 23 mai 2000) et les commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège social de la Société : 11, rue de Tilsitt - 75017 Paris.

## Exercice social

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

### **Répartition des bénéfices**

Le bénéfice distribuable tel qu'il est défini par la loi est à la disposition de l'Assemblée Générale. Celle-ci décide souverainement de son affectation : elle peut, en totalité ou pour partie, l'affecter à tous fonds de réserves générales ou spéciales, le reporter à nouveau ou le distribuer aux actionnaires.

L'Assemblée décide également des modalités de cette distribution. Elle peut proposer aux actionnaires pour tout ou partie du dividende mis en distribution une option entre un paiement du dividende en numéraire ou un paiement en actions : dans cette seconde hypothèse, le paiement aura lieu par attribution d'actions nouvelles dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Les dispositions qui précèdent sont également applicables à la distribution d'acomptes sur dividendes, dans les conditions prévues par la loi.

En outre, l'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves dont elle à la disposition, dans la mesure où la loi le permet.

### **Assemblées Générales**

Tout actionnaire peut participer personnellement, par procuration ou par correspondance, aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses titres, sous la forme d'une inscription nominative ou au porteur aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation : le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire cinq jours avant la date de réunion de l'Assemblée.

L'assistance personnelle de l'actionnaire à l'assemblée annule tout vote par correspondance ou tout vote par procuration.

Les votes par correspondance ne sont pris en compte qu'à la condition que les bulletins de vote parviennent à la Société trois jours au moins avant l'Assemblée.

En cas de conflit entre le vote par procuration et le vote par correspondance, le vote par correspondance prime le vote par procuration.

### **Franchissements de seuils**

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 avril 2002 a introduit dans les statuts une obligation d'information :

le seuil de participation en capital (ou en droits de vote) à partir duquel naît l'obligation d'information est fixé à 1 % et à chacun de ses multiples tant à la hausse qu'à la baisse. L'inobservation de ces déclarations statutaires est sanctionnée par la privation des droits de vote pour les actions excédant la fraction non déclarée et ce, pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification prévue ci-dessus, pour autant que l'application de cette sanction soit demandée par un ou plusieurs actionnaires détenant 1 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société et que cette demande soit consignée au procès-verbal de l'Assemblée Générale.

### **Identifications des détenteurs de titres**

La Société a adopté le régime des titres au porteur identifiables et peut en conséquence faire usage des dispositions légales prévues en la matière.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 avril 2002 a introduit une nouvelle clause statutaire permettant à la Société de demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou, s'il s'agit d'une personne morale, l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

### **Droits de vote**

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action donne droit à une voix. Il n'existe pas de droits de vote double.

Il est précisé qu'il n'y a pas d'action nominative attribuée gratuitement. A chaque action est attachée une voix quelle que soit la forme de l'action, nominative ou au porteur.

### **Conditions statutaires auxquelles sont soumises les modifications du capital et des droits attachés aux actions**

Toute modification du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales et aux dispositions spécifiques prévues par les statuts et décrites ci-dessous.

## CAPITAL SOCIAL

### Montant du capital

Au 31 décembre 2003, le capital social s'élevait à 1 049 322 792 euros, divisé en 131 165 349 actions de 8 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix de l'actionnaire.

### Autorisations financières

#### Autorisations financières existantes

Les autorisations consenties par les Assemblées Générales Extraordinaires des 16 mai 2001 et 7 mai 2003 permettent au Conseil d'Administration, dans la limite d'un plafond nominal maximum de capital social de 1,5 milliard d'euros, de procéder à diverses opérations sur le capital de la Société (voir tableau ci-dessous) :

Nature des titres	Montant plafonné <i>en euros</i>	Date d'autorisation	Date d'expiration
Actions ordinaires avec DPS	1,5 milliard de nominal	16/05/2001	16/05/2006
Actions ordinaires par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	1,5 milliard de nominal	16/05/2001	16/05/2006
Actions ordinaires sans DPS	1,5 milliard de nominal	16/05/2001	16/05/2004
Obligations simples	1,5 milliard d'émission	16/05/2001	16/04/2006
OC avec DPS	3 milliards d'émission	07/05/2003	07/05/2005
OC sans DPS	3 milliards d'émission	07/05/2003	07/05/2005
OBSA avec DPS	3 milliards d'émission	07/05/2003	07/05/2005
	400 millions de nominal		
OBSA sans DPS	3 milliards d'émission	07/05/2003	07/05/2005
	400 millions de nominal		
BONS avec DPS	400 millions de nominal	07/05/2003	07/05/2004
BONS sans DPS	400 millions de nominal	07/05/2003	07/05/2004
VMC avec DPS	400 millions de nominal pour les ABSA 3 milliards d'émission pour les valeurs autres qu'OC ou OBSA et 400 millions de nominal pour les actions secondaires	07/05/2003	Délai légal
VMC sans DPS	400 millions de nominal pour les ABSA 3 milliards d'émission pour les valeurs autres qu'OC ou OBSA et 400 millions de nominal pour les actions secondaires	07/05/2003	Délai légal

Abréviations : VMC = Valeurs mobilières composées  
DPS = Droit préférentiel de souscription  
OBSA = Obligations à bons de souscription d'actions

OC = Obligations convertibles  
ABSA = Actions à bons de souscription d'actions

En cas d'émission de valeurs mobilières pour lesquelles le droit préférentiel de souscription est supprimé, l'actionnaire peut disposer d'un délai de priorité pour la souscription de ces valeurs dans les conditions fixées par le Conseil d'Administration.

En juin 2003, le Conseil a émis un emprunt d'un montant nominal de 460 millions d'euros représenté par 9 019 607 obligations à option de conversion en actions ordinaires nouvelles et/ou d'échange en actions ordinaires existantes d'une valeur nominale de 51 euros en vertu de l'autorisation qui lui avait été conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mai 2003 relative à l'émission de valeurs mobilières composées

par appel public à l'épargne, sans droit préférentiel de souscription. Toutes les autres autorisations n'ont pas été utilisées.

**Proposition de renouvellements d'autorisations financières**

Il est proposé à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 avril 2004 (15 avril sur première convocation) de renouveler les autorisations financières venant à expiration (ainsi que, dans un souci d'harmonisation des dates de renouvellement, l'autorisation d'augmenter le capital avec DPS ou par incorporation de réserves qui ne vient à expiration que le 16 mai 2006), dans la limite d'un plafond nominal maximum de capital social de 1,5 milliard d'euros (voir tableau ci-dessous) :

<b>Nature des titres</b>	<b>Montant plafonné</b> <i>en euros</i>	<b>Date</b> <b>d'autorisation</b>	<b>Date</b> <b>d'expiration</b>
Actions ordinaires avec DPS	1,5 milliard de nominal	29/04/2004	29/04/2007
Actions ordinaires par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes	1,5 milliard de nominal	29/04/2004	29/04/2007
Actions ordinaires sans DPS	1,5 milliard de nominal	29/04/2004	16/05/2007
BONS avec DPS	400 millions de nominal	29/04/2004	29/04/2005
BONS sans DPS	400 millions de nominal	29/04/2004	29/04/2005
VMC avec DPS	400 millions de nominal pour les ABSA 3 milliards d'émission pour les valeurs autres qu'OC ou OBSA et 400 millions de nominal pour les actions secondaires	29/04/2004	Délai légal
VMC sans DPS	400 millions de nominal pour les ABSA 3 milliards d'émission pour les valeurs autres qu'OC ou OBSA et 400 millions de nominal pour les actions secondaires	29/04/2004	Délai légal

Abréviations : VMC = Valeurs mobilières composées      OC = Obligations convertibles  
 DPS = Droit préférentiel de souscription      ABSA = Actions à bons de souscription d'actions  
 OBSA = Obligations à bons de souscription d'actions

En cas d'émission de valeurs mobilières pour lesquelles le droit préférentiel de souscription est supprimé, l'actionnaire peut disposer d'un délai de priorité pour la souscription de ces valeurs dans les conditions fixées par le Conseil d'Administration.

## Autres titres donnant accès au capital

### Options de souscription d'actions.

L'Assemblée Générale des actionnaires a autorisé le 24 mai 1996 et le 23 mai 2000 le Directoire puis le Conseil d'Administration à consentir à un certain nombre de collaborateurs du Groupe,

en une ou plusieurs fois, et ce pendant un délai de cinq ans, des options donnant droit à la souscription d'actions.

Les principales caractéristiques de ces 2 plans, en vigueur au 31 décembre 2003, sont résumées dans le tableau ci-après :

	Plan 1996	Plan 2000	
Date de l'Assemblée	24 mai 1996	23 mai 2000	
Nombre total d'options pouvant être consenties	6 000 000	12 000 000	
Date des premières attributions au titre de ce plan	1er juillet 1996	1er septembre 2000	1er octobre 2001
Délai maximum d'exercice des options à compter de leur date d'attribution	6 ans	6 ans	5 ans
Prix de souscription en % de la moyenne des vingt séances de bourse précédant l'octroi	80 %	80 %	100 %
Prix de souscription (par action et en euros) des différentes attributions en vigueur :			
Plus bas	87,96	139,00	24,00
Plus haut	178,00	161,00	60,00
Nombre total d'actions souscrites au 31 décembre 2003	1 423 465	-	38 300
Nombre d'actions au 31 décembre 2003 pouvant être souscrites sur des options précédemment consenties et non encore exercées	(1) 2 020 015	(2) 1 894 950	(3) 6 089 500
Dont options détenues par deux membres du Conseil d'Administration	70 000	-	95 000

(1) Soit 405 465 actions au prix de 87,96 euros, 150 000 actions au prix de 114 euros, 407 750 actions au prix de 118 euros, 404 800 actions au prix de 178 euros, 332 000 actions au prix de 161 euros et 320 000 actions au prix de 144 euros.

(2) Soit 1 063 450 actions au prix de 161 euros et 831 500 actions au prix de 139 euros.

(3) 2 519 500 actions au prix de 60 euros, 2 168 000 actions au prix de 24 euros et 1 402 000 actions aux prix de 40 euros.

Il est rappelé que dans l'hypothèse d'une publication par Euronext d'un avis de recevabilité d'une offre publique visant la totalité des titres de capital et des titres donnant accès au capital ou aux droits de vote de la société, les titulaires d'options de souscription d'actions pourront — s'ils le souhaitent — lever aussitôt la totalité des options qui leur ont été consenties [ou le solde en cas de levée(s) partielle(s) déjà effectuée(s)].

Par ailleurs, au 31 décembre 2003, le nombre d'actions pouvant être souscrites sur des options de souscriptions d'actions précédemment consenties et non encore exercées s'élève à 10 004 465 :

- si toutes ces options, quel que soit le prix d'exercice auquel elles ont été attribuées (i.e., qu'il soit ou non supérieur au cours de l'action), étaient exercées au 31 décembre 2003, la dilution serait de 7,1 % ;

- en ne retenant que les options dites "dans le marché", à savoir celles dont le prix d'exercice est inférieur ou égal au cours de l'action du 31 décembre 2003 (35,21 euros) et quelle que soit la date à laquelle les options sont exerçables, la dilution serait égale à 1,6 %.

### Obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes de Cap Gemini S.A. (OCEANE)

Le 24 juin 2003, Cap Gemini S.A. a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire convertible ou échangeable en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) pour un montant de 460 millions d'euros et arrivant à échéance le 1er janvier 2010. Les 9 019 607 Obligations créées le 2 juillet 2003 ont une valeur nominale unitaire de 51 euros. Cette opération a donné lieu à une note d'information qui a obtenu le visa n° 03-607 de la Commission des Opérations de Bourse en date du 24 juin 2003.

#### Conversion et/ou échange des Obligations en actions

Chaque Obligation peut être convertie et/ou échangée en une action Cap Gemini à tout moment à compter du 11 août 2003 et au plus tard le septième jour ouvré précédant le 1er janvier 2010.

#### Amortissement normal

Les Obligations seront amorties en totalité le 1er janvier 2010 par remboursement au pair en numéraire.



**Amortissement anticipé par rachats ou offres publiques**

La Société se réserve le droit de procéder à tout moment, sans limitation de prix ni de quantité, à l'amortissement anticipé de tout ou partie des Obligations, soit par rachats en bourse ou hors bourse, soit par des offres publiques de rachat ou d'échange.

La Société peut procéder à l'amortissement des Obligations par anticipation à compter du 2 juillet 2007 et jusqu'au septième jour ouvré précédant le 1er janvier 2010, pour la totalité des Obligations restant en circulation, à un prix de remboursement anticipé égal au pair, majoré des intérêts courus, si le produit (i) du ratio d'attribution d'actions en vigueur et (ii) de la moyenne arithmétique des premiers cours cotés de l'action ordinaire de la Société sur le Premier Marché d'Euronext Paris S.A. durant une période de 20 jours de bourse consécutifs choisie par la Société parmi les 40 jours de bourse consécutifs précédant immédiatement la date de parution de l'avis annonçant l'amortissement anticipé, excède 125 % de ce prix de remboursement anticipé. Cet amortissement anticipé peut être réalisé soit par conversion soit en numéraire au gré des porteurs d'Obligations.

**Amortissement anticipé au gré des porteurs**

En cas de changement de contrôle, tout porteur d'Obligations pourra demander le remboursement anticipé de tout ou partie de ses Obligations.

Au 31 décembre 2003, si ces Obligations étaient converties en actions nouvelles Cap Gemini SA, la dilution serait de 6,5 %.

**Offre Publique Alternative d'Echange visant les actions de la société Transiciel**

En date du 20 octobre 2003, la société Cap Gemini a lancé une offre publique d'échange amicale visant les actions de la société Transiciel.

**Points clés de l'offre**

Aux termes de l'offre publique d'échange, les actionnaires de Transiciel se sont vu proposer par Cap Gemini d'échanger leurs actions selon l'une des deux options suivantes :

1ère option (dite encore « Première Branche de l'offre ») : une parité d'échange de 1 (une) action Cap Gemini à émettre pour 3 actions Transiciel ;

2nde option (dite encore « Seconde Branche de l'offre ») : une parité de 5 actions Cap Gemini à émettre et 16 bons d'attribution d'action nouvelle Cap Gemini pour 16 actions Transiciel.

La seconde option comportait un mécanisme de complément de prix se traduisant par l'attribution d'actions Cap Gemini supplémentaires conditionnée à l'atteinte par le nouvel ensemble

Sogeti/Transiciel d'objectifs de performance opérationnelle au cours des deux prochaines années (ROBA). Ce mécanisme de complément de prix a été détaillé dans la note d'information ayant reçu le visa de la COB n°03-935 en date du 29 octobre 2003.

Selon l'avis de résultats définitifs diffusé par l'Autorité des Marchés Financiers le 16 décembre 2003 sous la référence n° 203C2148, Cap Gemini détenait à l'issue de cette période d'offre 17 571 514 actions Transiciel représentant environ 93,32 % du capital de la société, selon la répartition suivante :

- 9 513 882 actions de Transiciel apportées à la Première Branche de l'offre,
- 8 057 632 actions de Transiciel apportées à la Seconde Branche de l'offre.

**Réouverture de l'offre publique d'échange**

La société Cap Gemini a procédé à la réouverture de l'offre publique d'échange sur les actions de Transiciel du 22 décembre 2003 au 28 janvier 2004 dans les mêmes termes que ceux de l'offre d'origine exposés dans la note d'information ayant reçu le visa de la COB le 29 octobre 2003.

Selon l'avis de résultats définitifs diffusé le 10 février 2004 par l'Autorité des marchés financiers sous le n° 204 C 0214, Cap Gemini a reçu 638 385 actions Transiciel à l'issue de la réouverture de l'offre publique selon la répartition suivante :

- 558 417 actions à la Première Branche de l'offre,
- 79 968 actions à la Seconde Branche de l'offre.

Cap Gemini détient en conséquence 18 209 899 actions Transiciel représentant 96,71 % du capital et 95,13 % des droits de vote de la société.

Sous réserve de réalisation d'objectifs opérationnels définis sous le terme « ROBA », chaque bon d'attribution d'actions donnera droit à l'attribution au profit de son titulaire d'une quotité d'actions nouvelles Cap Gemini, jouissance 1er janvier 2006 qui, sur la base du nombre de titres Cap Gemini émis au titre de la Seconde Branche de l'offre publique s'élèvera à un maximum de 508 600 actions. Si le maximum d'actions Cap Gemini précité devait être remis aux titulaires des bons d'attribution, la dilution serait de 0,39%.

Cap Gemini a l'intention d'engager une procédure d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire sur les actions Transiciel non encore en sa possession.

Au 31 décembre 2003, si le nombre maximum d'actions étaient émises au titre de levées d'options de souscription d'actions, de conversion d'OCEANE et d'exercice des bons d'attribution d'actions émis dans le cadre de l'OPE Transiciel, la dilution serait de 13,0 %.

## Tableau d'évolution du capital de la Société au cours des cinq dernières années

	Nombre d'actions	Capital social en euros	Primes d'émission et d'apport en euros
<b>AU 1ER JANVIER 1999</b>	69 130 658	421 556 035	1 242 028 620
<b>Augmentations de capital :</b>			
- par la conversion en euro du capital et élévation de la valeur nominale de l'action à 8 euros	-	131 489 229	(131 489 229)
- par l'offre publique d'échange sur les intérêts minoritaires de Cap Gemini NV	7 304 001	58 432 008	944 261 249
Frais liés à l'augmentation de capital imputés sur la prime d'émission	-	-	(5 647 677)
<b>Augmentations de capital en numéraire :</b>			
- par levée d'options de souscription d'actions	1 510 449	12 083 592	26 225 526
<b>AU 31 DECEMBRE 1999</b>	<b>77 945 108</b>	<b>623 560 864</b>	<b>2 075 378 489</b>
<b>Augmentation de capital :</b>			
- par rémunération des apports de l'activité de Conseil d'Ernst & Young	42 737 107	341 896 856	9 060 266 684
Frais liés à l'augmentation de capital imputés sur la prime d'apport	-	-	(53 147 828)
<b>Augmentations de capital en numéraire :</b>			
- par émission d'actions nouvelles réservées à Cisco	2 597 764	20 782 112	680 614 168
Frais liés à l'augmentation de capital imputés sur la prime d'émission	-	-	(2 254 552)
- par levée d'options de souscription d'actions	1 025 565	8 204 520	23 340 953
<b>AU 31 DECEMBRE 2000</b>	<b>124 305 544</b>	<b>994 444 352</b>	<b>11 784 197 914</b>
<b>Réduction de capital :</b>			
- annulation des actions restituées par d'ex-associés d'Ernst & Young ayant quitté le Groupe	(208 370)	(1 666 960)	(34 278 002)
<b>Augmentations de capital en numéraire :</b>			
- par levée d'options de souscription d'actions	1 147 082	9 176 656	21 368 417
<b>AU 31 DECEMBRE 2001</b>	<b>125 244 256</b>	<b>1 001 954 048</b>	<b>11 771 288 329</b>
<b>Paiement du dividende prélevé sur la prime d'apport</b>	-	-	(50 097 702)
<b>Réduction de capital :</b>			
- annulation des actions restituées par d'ex-associés d'Ernst & Young ayant quitté le Groupe	(237 352)	(1 898 816)	(18 106 308)
<b>Augmentations de capital en numéraire :</b>			
- par levée d'options de souscription d'actions	472 201	3 777 608	8 653 224
<b>AU 31 DECEMBRE 2002</b>	<b>125 479 105</b>	<b>1 003 832 840</b>	<b>11 711 737 543</b>
<b>Imputation de la perte de l'exercice 2002 et de la totalité du report à nouveau</b>	-	-	(5 806 779 517)
<b>Réduction de capital :</b>			
- annulation des actions restituées par d'ex-associés d'Ernst & Young ayant quitté le Groupe	(41 360)	(330 880)	(1 193 207)
<b>Augmentations de capital :</b>			
- par l'offre publique d'échange sur les titres Transiciel	5 689 304	45 514 432	156 114 502
Frais liés à l'augmentation de capital imputés sur la prime d'émission	-	-	(4 675 700)
<b>Augmentations de capital en numéraire :</b>			
- par levée d'options de souscription d'actions	38 300	306 400	612 800
<b>AU 31 DECEMBRE 2003</b>	<b>131 165 349</b>	<b>1 049 322 792</b>	<b>6 055 816 421</b>

### Répartition du capital et des droits de vote

La répartition du capital au 31 décembre 2003 est donnée page 17 étant rappelé qu'il n'existe pas de droits de vote double. Il est également rappelé qu'en exécution des accords conclus entre Cap Gemini et Ernst & Young lors de l'apport de l'activité conseil d'Ernst & Young devenu définitif le 23 mai 2000, 209 477 actions Cap Gemini ont été restituées à la Société entre le 27 février 2003 et le 31 décembre 2003 par des personnes devenues salariées du Groupe Cap Gemini Ernst & Young et l'ayant quitté depuis. Conformément à la loi, ces actions sont privées du droit de vote.

Au 31 décembre 2003, il existait 1 478 actionnaires nominatifs.

A la date de clôture de l'exercice, Monsieur Serge Kampf détenait plus de 5 % du capital et des droits de vote aux Assemblées Générales de notre Société.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement, indirectement, ou de concert, 5 % ou plus du capital et des droits de vote.

En application des dispositions de l'article 10 des statuts de la Société :

- le Crédit Suisse First Boston a informé la Société qu'il a, au cours de l'exercice, franchi successivement à la hausse, à la baisse puis à la hausse le seuil statutaire de 1 % du capital et des droits de vote de la société,
- et Monsieur Georges Cohen a informé la Société qu'à la suite de l'apport de la totalité de ses actions Transiciel à la seconde branche de l'offre publique d'échange initiée par la Société, il a franchi à la hausse le seuil statutaire de 1% du capital et des droits de vote de la Société.

Les personnes physiques membres du Conseil d'Administration détiennent **5,6 %** du capital de la Société.

### Modifications dans la répartition du capital au cours des trois dernières années

	Situation au 31/12/2001			Situation au 31/12/2002			Situation au 31/12/2003		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Wendel									
Investissement	14 589 452	11,6	11,6	13 889 452 (2)	11,1	11,1	5 566 014	4,2	4,3
Serge Kampf	6 469 947	5,2	5,2	7 169 947	5,7	5,7	7 069 947	5,4	5,4
Paul Hermelin	149 648	0,1	0,1	140 048	0,1	0,1	140 048	0,1	0,1
Public (1)									
(porteur + nominatif)	104 011 555	83,0	83,0	104 236 471	83,1	83,1	118 179 863	90,1	90,2
Auto-détention	23 654	0,0	0,0	43 187	0,0	0,0	209 477	0,2	-
Auto-contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>125 244 256</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>125 479 105</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>131 165 349</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

(1) Y compris la part de capital détenue par les managers, notamment ceux ayant exercé dans le passé des options de souscription d'actions et ayant conservé leurs actions depuis lors, ainsi que les actions des associés d'Ernst & Young Consulting ayant reçu des actions en mai 2000 et étant devenus salariés du Groupe suite à cette acquisition.

(2) Y compris la part de capital (3,6 %) cédée à BNP Paribas Arbitrage et pouvant être rachetée par Wendel Investissement à sa seule initiative et qui doit, au regard de la législation sur les franchissements de seuils (article L233-9 alinéa 4 du Code de Commerce), être comptabilisée par le cédant comme s'il en était resté propriétaire.

Au 31 décembre 2003, la société détient 209 477 actions restituées par les ex-associés d'Ernst & Young Consulting et ayant quitté le Groupe.

La Société a demandé le 29 août 2003 une étude sur les titres au porteur identifiables (TPI) qui a permis d'identifier **240 356 actionnaires**.

Il est rappelé qu'il n'existe pas de droits de vote double.

### Pactes d'actionnaires

Les accords d'actionnaires conclus entre la société Cap Gemini et les vendeurs des activités de conseil d'Ernst & Young (apporteurs qui n'exercent pas des activités de conseil d'une part, et apporteurs qui exercent des activités de conseil d'autre part) ont fait l'objet d'une publicité effectuée par le Conseil des Marchés Financiers (CMF) en date du 3 mai 2000 sous la référence 200C0662. Ces accords prévoyaient essentiellement

les conditions dans lesquelles tout ou partie des 42 737 107 actions nouvelles Cap Gemini émises en rémunération des apports seraient mises sur le marché de façon ordonnée d'ici mi-2005, de façon à limiter les effets de perturbation éventuels sur le marché du titre.

Le Conseil des marchés financiers a considéré que les accords entre Cap Gemini et d'une part, les associés et entités du réseau Ernst & Young et, d'autre part, les anciens associés Ernst & Young désormais employés de Cap Gemini Ernst & Young n'étaient pas constitutifs d'une action de concert entre ses différents signataires.

Ces accords ont fait l'objet d'un amendement qui a fait l'objet d'une publicité par le CMF en date du 10 avril 2001 sous la référence 201 C 0384. Cet amendement visait à assouplir les modalités de cessions d'actions Cap Gemini (tant en terme de volume que de calendrier) tout en demeurant dans le cadre d'un processus de vente organisé, aux fins de minimiser les perturbations de marché. Cet amendement aux accords a essentiellement consisté à mettre en place une procédure d'interrogation régulière des actionnaires quant à leurs intentions de vente des titres en leur possession ainsi qu'un comité les représentant, chargé de décider du lancement des opérations et de leurs modalités, Cap Gemini étant pour sa part chargée de coordonner la préparation et le lancement des opérations de mise sur le marché. Ces modifications ne changent en rien les modalités selon lesquelles les actions devenaient acquises sans conditions (« lock-up ») aux termes des accords d'origine.

Monsieur Georges Cohen s'est interdit de réaliser pendant une durée de douze (12) mois à compter de la date du règlement/livraison (24 décembre 2003) des actions Cap Gemini qu'il a reçues dans le cadre de l'Offre Publique d'Echange, (i) toute opération à caractère gratuit ou onéreux, quelle qu'en soit la nature, ayant pour effet direct ou indirect, immédiatement ou à terme, de transférer la pleine propriété des actions Cap Gemini qu'il a reçues dans le cadre de l'Offre, et (ii) tout transfert de la simple jouissance ou de démembrement desdites actions autrement qu'au profit de ses descendants et/ou de son conjoint, y compris par la

conclusion d'un contrat quelconque relatif à des produits dérivés qui pourrait avoir un effet similaire à un tel transfert, le tout dans les limites suivantes :

- (i) pendant les trois (3) premiers mois suivant la date du règlement/livraison, les restrictions porteront sur 100 % des actions Cap Gemini qu'il a reçues dans le cadre de l'Offre ;
- (ii) à l'issue de la période de trois (3) mois visée au (i) ci-avant, et jusqu'à six (6) mois après la date du règlement/livraison, les restrictions porteront sur soixante quinze pour cent (75 %) des actions Cap Gemini qu'il a reçues dans le cadre de l'Offre, Monsieur Georges Cohen pouvant librement transférer jusqu'à 25 % des actions Cap Gemini qu'il a reçues dans le cadre de l'Offre ;
- (iii) à l'issue de la période de six (6) mois visée au (ii) ci-avant, et jusqu'à neuf (9) mois après la date du règlement/livraison, les restrictions porteront sur cinquante pour cent (50 %) des actions Cap Gemini qu'il a reçues dans le cadre de l'Offre, Monsieur Georges Cohen pouvant librement transférer jusqu'à 50 % des actions Cap Gemini qu'il a reçues dans le cadre de l'Offre ;
- (iv) à l'issue de la période de neuf (9) mois visée au (iii) ci-avant, et jusqu'à douze (12) mois après la date du règlement/livraison, les restrictions porteront sur vingt-cinq pour cent (25 %) des actions Cap Gemini qu'il a reçues dans le cadre de l'Offre, Monsieur Georges Cohen pouvant librement transférer jusqu'à 75 % des actions Cap Gemini qu'il a reçues dans le cadre de l'Offre ;
- (v) à l'issue de la période de douze (12) mois visée au (iv) ci-avant, les restrictions seront levées sur l'ensemble des actions Cap Gemini reçues dans le cadre de l'Offre qu'il détiendra encore.

Toutefois, Monsieur Georges Cohen demeure libre de transférer les actions Cap Gemini qu'il a reçues dans le cadre de l'Offre à une holding patrimoniale. Monsieur Georges Cohen pourra également, le cas échéant, apporter ses titres Cap Gemini à une offre publique visant les titres de Cap Gemini déclarée recevable par l'AMF.

Il n'existe aucun autre pacte entre actionnaires ni aucune convention entre actionnaires.

## GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

(pour plus de détails, et pour éviter les répétitions, voir aussi le Rapport du Président pages 28 à 36)

### Conseil d'Administration

• composition : 11 Administrateurs et 2 Censeurs, élus par l'Assemblée Générale du 23 mai 2000.

- Administrateurs :

Serge KAMPF Président du Conseil

Christian BLANC

Yann DELABRIERE (1)

Jean-René FOURTOU

Paul HERMELIN (Directeur Général)

Michel JALABERT

Phil LASKAWY

Ruud van OMMEREN

Terry OZAN

Bruno ROGER

Ernest-Antoine SEILLIERE (vice-Président)

- Censeurs :

Pierre HESSLER

Geoff UNWIN

(1) Coopté le 25 février 2004 en remplacement de M. Jean-Bernard Lafonta, démissionnaire.

Les 6 administrateurs dont les noms sont soulignés ont été, après examen approfondi de leur situation personnelle, considérés par le Conseil comme «indépendants».

• durée du mandat : 6 ans (les présents mandats – administrateurs et censeurs - prendront donc fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire qui aura en avril ou mai 2006 à statuer sur les comptes de l'exercice 2005).

• garantie : chaque administrateur doit détenir à titre personnel un nombre d'actions de la Société au moins égal à 100. Cette obligation ne s'impose pas aux censeurs.

• réunions :

- 6 fois par an au siège social de la société à Paris (ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation)

- taux de participation en 2003 : 95,3 %

• règlement intérieur : le Conseil a élaboré et adopté un Règlement Intérieur ayant pour principal objet de préciser la répartition des tâches entre le Conseil lui-même, les Comités qu'il peut créer en son sein, le Président et le Directeur Général. Il donne aussi une liste des obligations que les administrateurs s'engagent à respecter.

### Comités spécialisés :

Ces comités ont pour mission générale d'étudier ou de préparer certaines délibérations relevant de leur domaine de compétence, d'élaborer des propositions et de transmettre au Conseil des avis ou des recommandations sur les décisions à prendre. Ils n'ont eux-mêmes aucun pouvoir de décision - celles-ci doivent être prises par le Conseil d'administration réuni dans les formes prévues - et ne doivent pas traiter de sujets sortant de leur domaine de compétence propre.

Ces Comités sont au nombre de trois :

#### • Comité Stratégie et Investissements :

- président (depuis le 15 octobre 2003) : Jean-René Fourtou

- membres : Paul Hermelin, Serge Kampf, Bruno Roger et Ernest-Antoine Seillière (président jusqu'au 15 octobre 2003)

- réunions : 3 fois en 2003, avec un taux de participation de 100 %

#### • Comité d'Audit :

- président : Phil Laskawy

- membres : Pierre Hessler, Michel Jalabert, Jean-Bernard Lafonta (jusqu'au 18 décembre 2003), et à compter du 25 février 2004, Yann Delabrière

- réunions : 4 fois en 2003, avec un taux de participation de 100 %

#### • Comité Nominations et Rémunérations :

- président : Ruud van Ommeren

- membres : Christian Blanc, Terry Ozan, Geoff Unwin

- réunions : 1 fois en 2003 (avec 3 participants sur 4)



## Autres mandats ou fonctions exercés par chacun des membres du Conseil d'Administration

Les mandats ou fonctions exercées par chacun des membres du Conseil d'Administration (les onze actuels ainsi que M. Jean-Bernard Lafonta, administrateur jusqu'au 18 décembre 2003) sont les suivants :

COMPOSITION DU CONSEIL	DATE DE LA PREMIERE NOMINATION ET ECHEANCE(*) DU MANDAT	FONCTION PRINCIPALE	AUTRES MANDATS EXERCÉS
<b>Serge KAMPF</b>	2000-2005	<b>Président du Conseil d'Administration de : CAP GEMINI S.A.</b>	<p><b>Président Directeur Général de :</b> CAP SOGETI S.A.</p> <p><b>Président de :</b> CAP GEMINI SERVICE S.A.S. CAP GEMINI ERNST &amp; YOUNG SUISSE S.A.</p> <p><b>Managing Director de :</b> CAP GEMINI EUROPE B.V. CAP GEMINI BENELUX B.V.</p> <p><b>Administrateur de :</b> CAP GEMINI TELECOM S.A. CAP GEMINI ERNST &amp; YOUNG EMPLOYEES WORLDWIDE S.A. CAP GEMINI NORTH AMERICA INC. (U.S.A.)</p> <p><b>Membre du Conseil de Surveillance et Président du Comité Nominations et Rémunérations de :</b> AVENTIS S.A.</p>
<b>Ernest-Antoine SEILLIERE</b>	2000-2005	<b>Président Directeur Général de :</b> WENDEL Investissement S.A.	<p><b>Président Directeur Général de :</b> STE LORRAINE DE PARTICIPATIONS SIDERURGIQUES SLPS</p> <p><b>Président du Conseil d'Administration de :</b> FIMEP S.A. LUMINA PARENT S.A.R.L. (LUXEMBOURG)</p> <p><b>Président du Conseil de Surveillance de :</b> TRADER CLASSIFIED MEDIA (NETHERLANDS) ORANJE NASSAU GROEP B.V. (NETHERLANDS)</p> <p><b>Vice-Président du Conseil d'Administration de :</b> CAP GEMINI S.A.</p>

(\*) à la date de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice écoulé

COMPOSITION DU CONSEIL	DATE DE LA PREMIERE NOMINATION ET ECHEANCE(*) DU MANDAT	FONCTION PRINCIPALE	AUTRES MANDATS EXERCÉS
			<p>Administrateur de : SOFISAMC (SUISSE)</p> <p>Membre du Conseil de Surveillance de : GRAS SAVOYE &amp; CIE (S.C.A.) HERMES INTERNATIONAL (S.C.A.) PEUGEOT S.A.</p> <p>Représentant permanent de ORANJE NASSAU GROEP au Conseil de Surveillance de : BUREAU VERITAS S.A.</p>
<b>Christian BLANC</b>	2000-2005	Administrateur de : CAP GEMINI S.A.	Administrateur de : CARREFOUR COFACE J.C. DECAUX THOMSON
<b>Yann DELABRIERE</b>	2004-2005	Membre du Comité Exécutif et Directeur Financier de : PSA PEUGEOT CITROËN	<p>Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de : BANQUE PSA FINANCE CEDIPAR</p> <p>Président du Conseil d'Administration de : PEUGEOT CITROËN ARGENTINA</p> <p>Président de : PERGOLESE INVESTISSEMENTS (SAS)</p> <p>Président du Conseil de Surveillance de : PEUGEOT FINANCE INTERNATIONAL NV (PAYS-BAS)</p> <p>Vice-Président et Administrateur de : PSA INTERNATIONAL S.A. (SUISSE)</p> <p>Administrateur de : GEFCO FAURECIA AUTOMOBILES CITROËN</p> <p>Représentant permanent de PEUGEOT S.A. au Conseil d'Administration de : SOFIB</p> <p>Gérant du : GIE PEUGEOT CITROËN FINANCE ET COMPTABILITE (BELGIQUE)</p> <p>Gérant unique de : PSA SERVICES S.R.L. (ITALIE)</p>

(\*) à la date de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice écoulé

COMPOSITION DU CONSEIL	DATE DE LA PREMIERE NOMINATION ET ECHEANCE(*) DU MANDAT	FONCTION PRINCIPALE	AUTRES MANDATS EXERCÉS
<b>Jean-René FOURTOU</b>	2002-2005	<b>Président Directeur Général de :</b> VIVENDI UNIVERSAL	<p><b>Président du Conseil de Surveillance de :</b> GROUPE CANAL+</p> <p><b>Président de :</b> CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE</p> <p><b>Vice-Président et membre du Conseil de Surveillance de :</b> AXA</p> <p><b>Chief Exécutive Officer de :</b> USI ENTERTAINMENT INC. (USA)</p> <p><b>Administrateur de :</b> CAP GEMINI S.A. AXA FINANCIAL INC. (USA) THE EQUITABLE LIFE ASSURANCE</p> <p><b>Membre du Conseil de Surveillance de :</b> AVENTIS</p> <p><b>Membre du Comité de Direction de :</b> AXA MILLESIMES</p> <p><b>Représentant Permanent d'AXA ASSURANCES IARD MUTUELLE au Comité de Direction de :</b> AXA MILLESIMES</p>
<b>Paul HERMELIN</b>	2000-2005	<b>Directeur Général et Administrateur de :</b> CAP GEMINI S.A.	<p><b>Président de :</b> CAP GEMINI ERNST &amp; YOUNG FRANCE S.A.S. CAP SOGETI FRANCE S.A.S. CAP SOGETI.COM S.A.S. CAP GEMINI NORTH AMERICA INC. (U.S.A.) CAP GEMINI AMERICA, INC. (U.S.A.) CAP GEMINI ERNST &amp; YOUNG HOLDING INC. (U.S.A.) CAP GEMINI ERNST &amp; YOUNG US LLC (U.S.A.)</p>

(\*) à la date de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice écoulé



COMPOSITION DU CONSEIL	DATE DE LA PREMIERE NOMINATION ET ECHEANCE(*) DU MANDAT	FONCTION PRINCIPALE	AUTRES MANDATS EXERCÉS
			<p><b>Directeur Général de :</b> CAP GEMINI SERVICE S.A.S.</p> <p><b>Administrateur de :</b> CAP GEMINI TELECOM S.A. CAP SOGETI S.A. CAP GEMINI ERNST &amp; YOUNG EMPLOYEES WORLDWIDE S.A. CAP GEMINI ERNST &amp; YOUNG NEW BRUNSWICK, INC. (CANADA) CAP GEMINI ERNST &amp; YOUNG NOVA SCOTIA INC. (CANADA) CAP GEMINI ERNST &amp; YOUNG CANADA INC. (CANADA) CGS HOLDINGS LTD (UK) SOGETI (BELGIUM) CAP GEMINI TELECOM MEDIA &amp; NETWORKS ESPANA CAP GEMINI ASIA PACIFIC PTE LTD CAP GEMINI ERNST &amp; YOUNG JAPAN KK CAP GEMINI ERNST &amp; YOUNG CONSULTING INDIA Pvt Ltd CAP GEMINI ERNST &amp; YOUNG AUSTRALIA Pty Ltd CAP GEMINI ERNST &amp; YOUNG NEW ZEALAND Ltd</p> <p><b>Membre du Conseil de Surveillance de :</b> CAP GEMINI N.V.</p>
<b>Michel JALABERT</b>	2000-2005	<b>Administrateur de :</b> CAP GEMINI S.A.	
<b>Jean-Bernard LAFONTA</b>	2002-Démission reçue le 18 décembre 2003	<b>Directeur Général Délégué et</b> <b>Administrateur de :</b> WENDEL Investissement S.A.	<p><b>Administrateur de :</b> CAP GEMINI S.A. (démission le 18.12.03) LEGRAND HOLDING (anciennement FIMEP) LEGRAND S.A. VALEO S.A. LUMINA PARENT (LUXEMBOURG)</p> <p><b>Gérant de :</b> GRANIT (S.A.R.L.)</p> <p><b>Membre du Conseil de Surveillance de :</b> ORANJE-NASSAU GROEP B.V. (PAYS-BAS)</p> <p><b>Représentant Permanent de SOFU</b> <b>au Conseil de Surveillance du :</b> BUREAU VERITAS S.A.</p>

(\*) à la date de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice écoulé

COMPOSITION DU CONSEIL	DATE DE LA PREMIERE NOMINATION ET ECHEANCE(*) DU MANDAT	FONCTION PRINCIPALE	AUTRES MANDATS EXERCÉS
<b>Phil LASKAWY</b>	2002-2005	Administrateur de : CAP GEMINI S.A.	Administrateur de : GENERAL MOTORS CORPORATION HENRY SCHEIN, INC. LOEWS CORPORATION THE PROGRESSIVE CORPORATION
<b>Ruud van OMMEREN</b>	2000-2005	Administrateur de : CAP GEMINI S.A.	Président du Conseil de Surveillance de : CAP GEMINI N.V. GAK ONROEREND GOED V.O.F. DELFTS INSTRUMENTS N.V.  Membre du Conseil de Surveillance de : ANWB WILLEM VAN RIJN B.V. KONINKLYKE GROLSCH N.V.
<b>Terry OZAN</b>	2000-2005	Administrateur de : CAP GEMINI S.A.	Administrateur de : NOTEWORTHY MEDICAL SYSTEMS, INC.  Membre du Comité d'Orientation de : STATE INDUSTRIAL PRODUCTS
<b>Bruno ROGER</b>	2000-2005	Président de : LAZARD FRERES S.A.S	Administrateur de : CAP GEMINI S.A. COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SOFINA (Belgique)  Membre du Conseil de Surveillance de : AXA EURAZEO PINAULT PRINTEMPS REDOUTE

(\*) à la date de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice écoulé

## INTÉRÊTS DES DIRIGEANTS

### Rémunération des dirigeants

Les rémunérations totales versées par la Société Cap Gemini S.A. ou par toute autre société du Groupe durant l'exercice 2003, à chacun des dirigeants mandataires sociaux sont :

<i>en euros</i>	<b>Montant 2003</b>	<b>2002 (Rappel)</b>
Serge KAMPF	783 300	633 800
Paul HERMELIN	1 186 850	896 950
Pierre HESSLER (administrateur jusqu'au 24 juillet 2002)	(*)	245 625
Terry OZAN	850 040	1 094 687
Geoff UNWIN (administrateur jusqu'au 24 juillet 2002)	(*)	497 514
<b>TOTAL</b>	<b>2 820 190</b>	<b>3 368 576</b>

(\*) en 2003, MM. Pierre Hessler et Geoff Unwin n'étaient plus salariés du Groupe

En 2003 : 1 euro = 1,2289 US dollar

En 2002 : 1 euro = 1,049 US dollar

1 euro = 0,851 livre sterling

La part variable de la rémunération de ces dirigeants est fonction pour moitié de la performance réalisée par le Groupe au cours de l'exercice écoulé (chiffre d'affaires, résultat d'exploitation) et pour moitié du degré de réalisation d'une liste d'objectifs personnels. Elle est calculée et payée après la clôture et l'audit des comptes de l'exercice, c'est-à-dire au début de l'exercice suivant.

**Les jetons de présence** versés en 2003 par la Société ou par toute autre société du Groupe au titre de l'exercice 2002 aux administrateurs sont :

<i>en euros</i>	<b>Montant 2003</b>	<b>2002 (Rappel)</b>
Serge KAMPF	62 042	50 000
Ernest-Antoine SEILLIERE	66 000	65 000
Christian BLANC	27 500	25 000
Jean-René FOURTOU (à compter du 24 juillet 2002)	9 625	-
Paul HERMELIN	31 500	30 000
Pierre HESSLER (administrateur jusqu'au 24 juillet 2002)	23 875	32 500
Michel JALABERT	39 083	35 000
Jean-Bernard LAFONTA (à compter du 24 juillet 2002)	13 625	-
Phil LASKAWY (à compter du 24 juillet 2002)	12 594	-
Ruud van OMMEREN	22 844	(*) 119 970
Terry OZAN	23 625	18 750
Bruno ROGER	27 500	55 000
Geoff UNWIN (administrateur jusqu'au 24 juillet 2002)	14 531	16 875
Guy de WOUTERS (administrateur jusqu'au 24 juillet 2002)	18 469	26 250
<b>TOTAL</b>	<b>392 812</b>	<b>(*) 474 345</b>

(\*) dont 99 345 euros versés au titre des années 2001 et 2002 par Cap Gemini NV en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance de cette société.

A noter qu'en 2002 (versement effectué en 2003) le Conseil s'est réuni 6 fois et les Comités Spécialisés 10 fois – soit au total 16 réunions – alors qu'en 2001 (versement effectué en 2002) le Conseil s'est également réuni 6 fois mais les Comités spécialisés ne se sont réunis que 6 fois, soit au total 12 réunions.

### Options de souscription d'actions

Au cours de l'exercice 2003, il n'a été consenti aucune option de souscription d'actions à aucun des mandataires sociaux et aucun des mandataires sociaux n'a levé d'options précédemment en sa possession.

Il est rappelé que M. Serge Kampf n'a jamais reçu de stock options.

### Informations sur les opérations réglementées

Il n'existait pas, au 31 décembre 2003, de convention particulière autre que celles mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

### Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration et de direction

Néant.

## INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL

### Contrats d'intéressement et de participation

L'ensemble des sociétés françaises du Groupe bénéficie, dans le cadre de la réglementation en vigueur, d'accords de participation.

### Options de souscription d'actions

Les options de souscription d'actions consenties par Cap Gemini S.A. aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et les options levées par ces derniers sont :

	Nombre d'options attribuées/ d'actions souscrites	Prix moyen pondéré en euros	Plan
Options attribuées durant l'exercice aux dix salariés de toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	115 000	40,00	Plan n°5
Options levées durant l'exercice par les dix salariés de toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, dont le nombre d'options ainsi souscrites est le plus élevé	19 000	24,00	Plan n°5

## ORGANE DE DIRECTION

La structure de gouvernance opérationnelle s'articule autour de différents comités :

Le Comité de Direction Générale composé de :

Paul Hermelin	Directeur Général
Alexandre Haeffner	Directeur des Opérations
William Bitan	Directeur Financier

Ce comité se réunit chaque semaine pour assurer le pilotage du Groupe.

Le Comité Exécutif se compose :

des 3 membres du Comité de Direction Générale, et de :

Henk Broeders	Directeur de la région Europe du Nord et Asie Pacifique
Georges Cohen	Directeur du pôle Sogeti/Transiciel
Nicolas Dufourcq	Directeur de la région Europe Centrale et Europe du Sud
John McCain	Directeur de la région Nord Américaine
Paul Spence	Directeur Outsourcing - Europe

Ce Comité se réunit une fois par mois pour débattre des questions figurant à l'ordre du jour préparé par la Direction Générale. Une conférence téléphonique intermédiaire permet de faire le point sur les actions décidées.

Il est principalement chargé du suivi de la marche des Grandes Unités Opérationnelles.

Le Comité Stratégie et Développement constitué des 3 membres du Comité de Direction Générale, et de :

Pierre Yves Cros	Directeur du Développement
Gilles Taldu	Directeur délégué à l'amélioration de la Productivité
Hubert Giraud	Directeur délégué à l'activité Infogérance
Chell Smith	Directeur délégué à l'activité Technologie, responsable des secteurs et des alliances
Björn-Eric Willoch	Directeur délégué à l'activité Conseil
Alain Donzeaud	Secrétaire Général du Groupe

Ce Comité se réunit une fois par mois et a pour mission :

- d'analyser les évolutions du marché,
- de dynamiser l'offre (gestion du portefeuille d'offres par métier) et promouvoir l'innovation,
- de proposer les solutions permettant d'accroître les parts de marché,
- de décider des moyens d'améliorer la rentabilité.

## RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

### Commissaires aux Comptes titulaires :

- PricewaterhouseCoopers Audit  
32, rue Guersant, 75017 PARIS,  
représenté par M. B. RASCLE  
Date du premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 24 mai 1996.  
Durée d'exercice : mandat expirant à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2007.
- KPMG S.A.  
Les Hauts de Villiers, 2 bis, rue de Villiers  
92309 LEVALLOIS-PERRET Cedex  
représenté par MM. J.L. DECORNOY et F. QUELIN  
Date du premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2002.  
Durée d'exercice : mandat expirant à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

### Commissaires aux Comptes suppléants :

- Monsieur Philippe GUEGUEN  
20, rue Garibaldi, 69006 LYON,  
Commissaire aux Comptes suppléant du Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 mai 2003.  
Échéance du mandat : Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2007.
- Monsieur Guillaume LIVET  
Les Hauts de Villiers, 2 bis, rue de Villiers  
92309 LEVALLOIS-PERRET Cedex,  
Commissaire aux Comptes suppléant du Cabinet KPMG S.A., nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2002.  
Échéance du mandat : Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

### Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe :

en milliers d'euros

	KPMG				PwC			
	Montants		%		Montants		%	
	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002
<b>Audit</b>								
Commissariat aux comptes, certification examen des comptes individuels et consolidés	1 457	1 060	67 %	57 %	3 124	3 416	65 %	70 %
Missions accessoires	336	4	16 %	0 %	1 265	643	27 %	13 %
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>1 793</b>	<b>1 064</b>	<b>83 %</b>	<b>58 %</b>	<b>4 389</b>	<b>4 059</b>	<b>92 %</b>	<b>83 %</b>
<b>Autres prestations</b>								
Juridique, fiscal, social	325	766	15 %	41 %	244	523	5 %	11 %
Technologie de l'information	22	-	1 %	0 %	44	61	1 %	1 %
Audit interne	6	-	0 %	0 %	27	78	1 %	2 %
Autres	16	20	1 %	1 %	67	187	1 %	4 %
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>369</b>	<b>786</b>	<b>17 %</b>	<b>42 %</b>	<b>382</b>	<b>849</b>	<b>8 %</b>	<b>17 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 162</b>	<b>1 850</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>4 771</b>	<b>4 908</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

## RESPONSABLE DE L'INFORMATION

William BITAN  
Directeur Financier  
11, rue de Tilsitt, 75017 PARIS  
Tél. : 01.47.54.50.00.



## CALENDRIER INDICATIF DES PUBLICATIONS FINANCIÈRES RELATIVES À 2004

Chiffres d'affaires 1er trimestre 2004 : 11 mai 2004  
Résultats du 1er semestre 2004 : 9 septembre 2004  
Chiffres d'affaires 3ème trimestre 2004 : 9 novembre 2004  
Chiffres d'affaires 4ème trimestre 2004 : 15 février 2005

Il est précisé qu'il ne s'agit là que d'un calendrier indicatif et qu'il peut être sujet à toute modification ou report.

## ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

« A ma connaissance, les données du présent Document de Référence sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la Société ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Paul Hermelin  
Directeur Général

## ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société CAP GEMINI S.A. et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité de Monsieur Paul HERMELIN, Directeur Général. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. Ce document de référence ne contient pas de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2001, arrêtés par le Conseil d'Administration, ont fait l'objet d'un audit par les cabinets Constantin Associés et Coopers & Lybrand Audit, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2002, arrêtés par le Conseil d'Administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve. Ils ont fait l'objet d'une observation sur le changement de méthode comptable lié à la première application du règlement CRC n°2000-06 du 7 décembre 2000 relatif aux passifs.

Les comptes annuels pour les exercices clos les 31 décembre 2002 et 2003 et les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2003, arrêtés par le Conseil d'Administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, qui s'appliquent pour la première fois à cet exercice, notre rapport général et notre rapport sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2003 comportent les justifications de nos appréciations. Celles-ci portent, pour les comptes annuels, sur l'évaluation des titres de participations, pour les comptes consolidés, sur la méthode de comptabilisation du chiffre d'affaires des contrats au forfait s'échelonnant sur plusieurs exercices, sur les modalités de détermination des actifs d'impôts différés et sur l'évaluation des actifs incorporels.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce document de référence.

Paris, le 23 mars 2004

*Les Commissaires aux Comptes*

**PricewaterhouseCoopers Audit**

Bernard RASCLE

**KPMG Audit**

*Département de KPMG S.A.*

Jean-Luc DECORNOY  
Associé

Frédéric QUELIN  
Associé



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 23 mars 2004, conformément aux dispositions de son règlement n° 98-01 tel que modifié par le règlement n° 2001-05. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

# TABLEAU DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel déposé comme document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations requises par l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ses règlements et instructions d'application.

## **ATTESTATIONS DES RESPONSABLES**

- Attestation du responsable du document de référence .....	109
- Attestation des commissaires aux comptes .....	109
- Politique d'information .....	108

## **RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL**

### **CAPITAL**

- Capital autorisé non émis .....	93
- Capital potentiel .....	95
- Tableau d'évolution du capital sur 5 ans .....	97

### **MARCHE DES TITRES**

- Tableau d'évolution des cours et volumes sur 24 mois .....	18 et 19
- Dividendes .....	19

## **CAPITAL ET DROIT DE VOTE**

- Répartition actuelle du capital et des droits de vote .....	98
- Evolution de l'actionnariat .....	98
- Pactes d'actionnaires .....	98

## **ACTIVITE DU GROUPE**

- Organisation du Groupe (relations mères et filiales, informations sur les filiales) .....	6
- Principales données financières .....	1
- Informations chiffrées sectorielles (par métier, zone géographique et activité) .....	2, 3, 69, 70 et 71
- Environnement de marché .....	2
- Politique d'investissement .....	15

## **ANALYSE DES RISQUES DU GROUPE**

- Facteurs de risques .....	15
- Assurances et couverture des risques .....	16

## **PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS**

- Comptes consolidés et annexe .....	38 à 74
- Engagements hors bilan .....	67
- Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux .....	108
- Comptes sociaux simplifiés .....	75 à 79

## **ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE**

- Composition des organes .....	107
- Gouvernement d'entreprise .....	28 et 100
- Rémunération des mandataires sociaux et programmes de stock options .....	106
- Options consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux .....	107
- Plans de stock options .....	95
- Conventions réglementées .....	76 et 106

## **EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES**

- Evolution récente .....	71
- Perspectives .....	26